

# DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 RAPPORT



Montpellier  
Méditerranée  
métropole

# Sommaire

<b>Synthèse.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction méthodologique .....</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre 1<sup>er</sup>.....</b> <i>La lutte contre le changement climatique</i>	<b>5</b>
<b>Chapitre 2.....</b> <i>La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent</i>	<b>31</b>
<b>Chapitre 3.....</b> <i>La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</i>	<b>52</b>
<b>Chapitre 4.....</b> <i>Transition vers une économie circulaire</i>	<b>70</b>
<b>Chapitre 5.....</b> <i>L'épanouissement de tous les êtres humains</i>	<b>89</b>
<b>Chapitre 6.....</b> <i>La situation de la collectivité au regard des 5 éléments de méthode du développement durable</i>	<b>103</b>

# Synthèse

En application de l'article 255 de la loi Grenelle 2, dont les dispositions ont été introduites dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et en référence à la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, Montpellier Méditerranée Métropole est tenue de présenter, préalablement au vote du budget, un rapport sur sa situation en matière de prise en compte du développement durable. La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité est venue modifier la finalité « une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » par « transition vers une économie circulaire », ainsi que la finalité relative à la préservation de la biodiversité en y intégrant la notion de sauvegarde des services fournis et des usages qui s'y rattachent.

La présentation de ce rapport s'effectue suivant les cinq finalités du développement durable, définies par le Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains.

Un sixième chapitre identifie les éléments de méthode inhérents au développement durable: la participation des acteurs et de la population, le pilotage et la transversalité des démarches, l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Le rapport présenté dresse le bilan de la prise en compte du développement durable dans les activités de Montpellier Méditerranée Métropole, pour l'année 2019. Il renseigne annuellement plusieurs indicateurs de suivi et dessine les perspectives envisagées par la Métropole pour l'année 2020.

L'ONU ayant annoncé dès 2018, que nous disposons de deux ans pour changer de modèle de développement face aux évolutions climatiques, Montpellier Méditerranée Métropole accentue, en conséquence, ses politiques publiques qui accélèrent l'émergence d'un territoire adapté. Elle introduit cette année, dans son rapport de développement durable, les Objectifs de développement durables (ODD), qui deviennent le cadre d'un modèle de développement local résilient.

## **Lutte contre le changement climatique**

Montpellier Méditerranée Métropole poursuit ses engagements dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique énergie-climat. Au travers notamment de la révision de son Plan climat en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont la stratégie a été adoptée en octobre 2019.

En 2019, l'élaboration du Schéma directeur des énergies (SDE) a débuté et se poursuivra sur l'année 2020, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été adopté en novembre 2019, la concertation relative à l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a également débuté et son élaboration se poursuivra en 2020.

En matière de mobilité durable, une nouvelle offre de transports en commun a été mise en service dans les communes de la Métropole, au 2ème semestre 2019. Discuté avec les différentes communes, ce réseau permet de mieux répondre aux besoins des habitants, par un maillage de proximité amélioré, visant l'irrigation de l'ensemble du territoire.

Concernant la maîtrise de la demande énergétique, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), accompagne les communes dans le suivi et l'analyse des consommations énergétiques et d'eau de leur patrimoine, ainsi que dans le conseil technique et financier et la mise en place d'action d'économies d'énergie et d'eau.

## **Préservation de la biodiversité et de protection des milieux et des ressources, ainsi que de sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent**

La définition d'une trame verte et bleue à l'échelle du SCoT comprend la prise en compte de la préservation des zones à enjeux de biodiversité, et la restauration des continuités écologiques. Dans la continuité, la Métropole et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN) ont établi, en 2019, une convention de coopération afin d'établir une stratégie territoriale commune de préservation de la biodiversité sur le territoire.

Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole, construit une politique globale de l'eau à l'échelle de son territoire, en exerçant les différentes compétences liées à son cycle. Dans la continuité, la collectivité a lancé, en 2019, l'élaboration d'un schéma de desserte en eau brute pour explorer et expertiser toutes les solutions de sécurisation et de diversification agricole compatibles avec une gestion durable et économe des ressources en eau.

## **Cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, adopté en novembre 2019, dans la continuité des programmes précédents, poursuit l'objectif de répartition équilibrée sur le territoire, des différents types d'offres résidentielles, notamment le logement locatif social, l'accession abordable ainsi que les logements et hébergements d'insertion. Qu'il s'agisse des étudiants, des jeunes en insertion professionnelle, des personnes âgées, ou en situation de handicap, des ménages les plus démunis, le PLH prévoit la réalisation de programmes de logements dédiés à ces différents publics.

### **Transition vers une économie circulaire**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'installation des entreprises, la commission technique d'attribution de pré-agrément foncier et immobilier de la Métropole, porte une attention particulière sur la capacité des entreprises à s'engager dans une démarche environnementale et écoresponsable. Sur le volet de soutien aux entreprises des secteurs du développement durable, un immobilier dédié aux entreprises et artisans des secteurs des énergies renouvelables, de l'écoconstruction et de l'économie circulaire, est porté par la Métropole. La Métropole poursuit également une politique innovante en matière d'agroécologie et d'alimentation. En octobre 2019, elle a été signataire de la charte de l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), qui vise en particulier à clarifier les bonnes pratiques.

### **Epanouissement de tous les êtres humains**

A travers l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques, Montpellier Méditerranée Métropole intègre pleinement l'enjeu de l'accessibilité dans la société, des personnes handicapées et à mobilité réduite. Trois champs d'actions prioritaires sont identifiés: l'aménagement de l'espace public, les transports et l'information des populations. Côté aménagement de voirie, 93% des arrêts de bus urbains et 56% des arrêts suburbains sont accessibles, progressivement 100% des bus urbains et des tramways sont rendus accessibles.

Avec 47 heures d'ouverture hebdomadaire, le réseau des médiathèques métropolitaines, acteur de la démocratisation culturelle au plus près des citoyens, reste attentif à ouvrir mieux, à des moments pertinents pour des publics très diversifiés.

En 2019, concernant le développement du sport, l'évènement marquant sur le territoire fut la Coupe du Monde de football féminin.

### **Situation de la collectivité au regard des 5 éléments de méthode du développement durable**

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, Montpellier Méditerranée Métropole est engagée, avec la Ville de Montpellier, dans une démarche de labellisation Cit'Ergie, label qui a été obtenu à la fin de l'année 2019. Cit'ergie est une démarche européenne de management environnemental.

Cit'ergie sera l'outil de suivi, d'évaluation, d'amélioration continue et de diffusion des expériences du PCAET dans le réseau européen. En 2019, dans le cadre de l'accompagnement de l'élaboration du PCAET, plusieurs dispositifs de communication, d'animation et de concertation ont été mis en œuvre et seront restitués dans un bilan de la concertation lors de l'arrêt du projet de PCAET.

L'intercommunalité à l'échelle de la Métropole, intègre une dimension assimilable à une coopérative d'action publique. Dans ce cadre, le schéma de mutualisation (14 thématiques principales répondant aux attentes des communes), offre de nouveaux services aux habitants notamment en matière culturelle, de préservation de la biodiversité ou de développement des circuits courts.

# Introduction méthodologique

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport a vocation à évaluer les actions de la Métropole au regard des objectifs du développement durable. Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Il précise que le rapport doit comporter au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 III du Code de l'environnement :

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

**Les cinq finalités du développement durable sont :**<sup>1</sup>

*La lutte contre le changement climatique ;*

*La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;*

*La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*

*La transition vers une économie circulaire ;*

*L'épanouissement de tous les êtres humains.*

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent, en outre, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Afin de permettre une lecture à la fois facile et pertinente, le rapport de la Métropole a été construit en cinq chapitres, correspondant aux cinq finalités, analysant les politiques territoriales de la Collectivité et le fonctionnement interne des services. Les principes, fils conducteurs du rapport, sont le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre et permettant une meilleure efficacité de la gouvernance territoriale. L'amélioration continue est ici recherchée. Un sixième chapitre rassemble les cinq éléments de méthode, inhérents au développement durable : la participation de la population et des acteurs ; le pilotage et la transversalité de la démarche ; l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Chaque chapitre contient les éléments suivants :

- une introduction qui définit la finalité du développement durable concernée ou les éléments de méthode en les resituant, lorsque cela est nécessaire, dans le contexte local ;
- la présentation des objectifs poursuivis par la Métropole dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, avec le détail des actions les plus remarquables mises en œuvre en 2019, dans une vision évaluative au sens du décret du 17 juin 2011 et un « focus » sur une action « phare » de l'année au regard du chapitre étudié ;
- quelques indicateurs clés renseignés chaque année, avec mention de l'unité de mesure ;
- les perspectives sur les orientations et programmes de nature à améliorer la situation comme l'exige la loi ;
- un encadré intitulé « Fonctionnement de la Collectivité » qui rappelle les principales réalisations de la Métropole en faveur du développement durable dans son fonctionnement interne (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011).

---

<sup>1</sup> Ces finalités sont présentées au III de l'article L110-1 du Code de l'Environnement. La LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a modifié l'intitulé de deux finalités : la finalité 2 s'est vue adjoindre la partie « ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent », la finalité 4 anciennement intitulée « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables », devient désormais « Transition vers une économie circulaire ».

## LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les négociations de la conférence des parties (COP 21) qui s'est tenue à Paris à la fin de l'année 2015 ont vu naître le 1<sup>er</sup> accord universel sur le climat, l'accord de Paris, dont l'objectif fixe l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. C'est en 2019 que la France inscrit en droit national cet objectif ambitieux pour les territoires, de neutralité carbone en 2050, au travers de la loi du 8 novembre 2019 sur l'énergie et le climat. Des efforts supplémentaires en matière d'adaptation seront également nécessaires. Cette ambition nécessite des transitions systémiques rapides et de grandes envergures dans les systèmes énergétiques, urbains, industriels et liés à l'usage des sols, ainsi qu'une augmentation importante des investissements.

Montpellier Méditerranée Métropole, dans le cadre de la révision de son Plan Climat en Plan Climat Air Energie Territorial, en 2019, se saisit de cette ambition et identifie les orientations à donner à sa politique, en matière d'atténuation des effets du changement climatique (rénovation thermique du bâti, mobilités, développement des énergies renouvelables et de récupération...), mais également afin d'aider le territoire et ses habitants à s'adapter aux évolutions climatiques (préservation de la ressource en eau, évolution des risques, économie agricole, préservation de la biodiversité/rafraîchissement/séquestration carbone...).

La Métropole et la Ville de Montpellier ont par ailleurs été labellisées Cit'ergie en novembre 2019 pour la qualité de leurs politiques air-climat-énergie

### Dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales, la Collectivité répond à cette finalité à travers plusieurs objectifs :

1. relever le défi de la ville compacte et sobre en énergie ;
2. accélérer la transition vers de nouvelles mobilités en déployant une offre de transports multimodale à l'échelle du territoire ;
3. atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter dans un contexte méditerranéen.

#### Schémas et programmes structurants

**Montpellier Territoires, une Métropole productive** - Projet de territoire - adopté en 2017

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** - adopté en novembre 2019

**Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2013-2018** adopté en 2014 - **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en cours d'élaboration

**Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** adopté en 2014

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** en cours d'élaboration

**Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010-2020** adopté en 2012 – **Plan de Mobilité** (nouvelle dénomination issue de la Loi d'Orientation sur les Mobilités) **2020-2030** en cours d'élaboration

**Schéma directeur des mobilités actives** - adopté en décembre 2018

**Schéma directeur de la logistique** – adopté en janvier 2020

**Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024** adopté en novembre 2019

**Programme d'intérêt Général « Rénover pour un habitat durable et solidaire »** - en cours de réalisation

**Programme EcoCité - ville de Demain** en cours de réalisation - lauréat depuis 2009 (phases 1 puis 2)

# 1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

## 1/1 – Relever le défi du territoire compact et sobre en énergie

Montpellier Méditerranée Métropole compte aujourd'hui un peu plus de 457 000 habitants regroupés sur le territoire de 31 Communes. Cette population a plus que triplé au cours des 50 dernières années. La Métropole a dû trouver des solutions pour lutter contre le corolaire de cette croissance démographique qu'est l'étalement urbain.

L'ensemble des documents de planification de la Métropole (SCoT, PLUi, PDU, PLH, PCAET...) prennent appui sur un socle commun : le projet « Montpellier Territoires – Métropole productive ». Approuvé en janvier 2017, celui-ci constitue un projet d'aménagement durable, visant à apporter des réponses aux grands défis que doit être en mesure de relever la Métropole, en ayant le souci des générations futures.

Ce projet intègre, en particulier, les impacts liés au changement climatique ; la question des équilibres environnementaux et de l'écosystème montpellierain en général ; l'évolution des modes de vie, de travailler, d'habiter... Sur la base d'un large travail d'exploration des enjeux et des facteurs d'évolutions du territoire, de sa population, de ses usagers sur le moyen et long termes, le projet fixe ainsi les orientations fondamentales du développement de l'espace métropolitain.

### Une planification qui offre un cadre structurant

Dès 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a promu une ville dite « des proximités » ; c'est-à-dire une ville favorisant à la fois des mobilités des courtes distances à l'échelle de la proximité quotidienne et des mobilités moyenne et longue distances branchées sur une offre de transports publics développée et modernisée. Montpellier Méditerranée Métropole privilégie des logiques de renforcement des polarités existantes autour des villes et des villages accessibles à pied ou à vélo pour la localisation des espaces de développement urbain potentiels, et favorise des logiques d'articulation avec les réseaux de transports publics, donnant accès aux fonctions métropolitaines. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), fondé sur le principe de « construction de la ville des courtes distances », le Programme Local de l'Habitat (PLH) œuvrant à l'évitement de l'évasion résidentielle des actifs et à une répartition équilibrée des parcours résidentiels dans leur diversité sur le territoire, ainsi que le Plan Climat (PCAET), en constituent une déclinaison thématique et intégrée. Aujourd'hui, pour compléter ces avancées, l'écomobilité urbaine, et le développement du réinvestissement urbain, permettent d'entrevoir, dans le cadre de la transition écologique et énergétique, les bases d'un profil d'un territoire compact et sobre en énergie.

### ✓ *Révision du SCoT*

**Le SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) : sa révision a été approuvée par délibération du Conseil de la Métropole du 18 novembre 2019. Ce document de planification de l'aménagement et du développement durable du territoire définit les grands équilibres de l'aménagement de l'espace métropolitain. Aménager l'espace, c'est d'abord le ménager. Pour la révision de ce SCoT, la Métropole s'est fixée une feuille de route : limiter durablement l'urbanisation à un tiers du territoire, et dédier plus des deux tiers à l'agroécologie et à la biodiversité. Cela nécessite de reporter l'urbanisation à hauteur de 60 % dans les espaces urbains existants ou en cours d'aménagement. La maîtrise de l'étalement urbain, engagée avec le premier SCoT de 2006, se trouve ainsi largement amplifiée ce qui conduit à une enveloppe urbaine à l'échéance de 2040 réduite de 20 %, par rapport à l'enveloppe définie par le SCoT de 2006, alors même que son échéance est reportée au moins jusqu'en 2040.

L'urbanisation doit également être mise en relation avec le niveau de desserte en transports publics et d'équipements. Le développement équilibré de notre territoire vise quatre grands objectifs :

- préserver et reconquérir durablement les espaces naturels et agricoles,
- adapter le territoire au changement climatique,
- anticiper les évolutions démographiques et les besoins qu'elles génèrent (habitat, transports...),
- conforter l'attractivité et le dynamisme économique, en redoublant d'efforts pour soutenir l'activité économique, y compris l'agriculture.

Le projet de révision du SCoT a été arrêté par délibération du Conseil de la Métropole du 19 juillet 2018, en tirant le bilan d'une phase de concertation qui avait abouti notamment à un accord passé avec la chambre d'Agriculture de l'Hérault. Puis il a été soumis à l'avis des personnes publiques et à enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT, qui s'est achevée le 4 janvier 2019, les nombreuses observations ont donné lieu à un traitement méthodique de la part des services de la Métropole;

La Métropole a tenu à intégrer plusieurs des observations émises par le public, les associations et les personnes publiques associées, dont l'Etat. Ainsi, le projet de SCoT arrêté a été amendé pour tenir compte des observations issues de la phase de consultation administrative et du public, ce qui a conduit à enrichir la prise en compte de nombreuses thématiques : armature urbaine, Connexions Métropolitaines, dispositif des espaces agro-naturels et forestiers, trame verte et bleue, démarche Eviter-Réduire-compenser

#### ✓ **Élaboration du PLUi**

Après avoir débattu en Conseil de Métropole, en juillet 2018, des grandes orientations relatives aux différentes politiques publiques portées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé, mi-2019, une phase importante de la concertation associant habitants, associations locales et autres personnes concernées avec l'organisation de 6 réunions publiques et la mise à disposition des premiers documents du PLUi.

Le PLUi, qui intègre les orientations fondatrices du SCoT, doit répondre à trois défis majeurs :

- le défi d'une Métropole acclimatée visant à retrouver un fonctionnement harmonieux **ville-nature**, gage de qualité de vie pour les habitants et de résilience du territoire ;
- le défi d'une métropole **équilibrée et efficace** visant à promouvoir un urbanisme privilégiant l'investissement sur les tissus urbains existants ou en cours de formation et des extensions urbaines économes en espace ;
- Le défi d'une métropole **dynamique et attractive** visant à positionner la métropole dans son système territorial d'influences et d'interdépendances, l'arc et le bassin méditerranéen, les métropoles européennes et internationales, mais aussi de conforter les tenants d'une place économique diversifiée.

### Réaliser un urbanisme durable

#### ✓ **Une démarche de projet innovant autour de l'Ecocité de Montpellier à la Mer**

##### **Le Fonds « Ville de demain » : « EcoCité »**

L'aménagement des villes est un des chantiers prioritaires du programme d'investissements d'avenir. Il s'appuie sur la démonstration de nouvelles technologies pour créer des vitrines technologiques valorisant ces produits à l'export.

##### **Objectifs du Fonds « Ville de demain » : La métropole durable et de la transition écologique, pour amplifier la dynamique économique**

Ce programme a pour objet de soutenir l'investissement dans les villes, afin de faire émerger un nouveau modèle urbain. Il devra favoriser l'évolution des usages et des pratiques en ville et se développe autour de 4 axes de financement : « réseaux, connexions, énergie », « mobilité durable », « bâti démonstrateur », « espace public et environnement ».

Il s'adresse aux villes s'inscrivant dans la démarche Ecocité du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, dont Montpellier Méditerranée Métropole fait partie.

S'inscrivant dans un processus très sélectif, les opérations éligibles au fonds « Ville de demain » doivent répondre à un haut niveau de performance environnementale et d'innovation et avoir un fort caractère démonstrateur. Ce programme vise à compléter les outils de la politique publique en faveur du logement, de la rénovation urbaine des quartiers sensibles et du développement urbain durable.

##### **Périmètre Ecocité**

Le périmètre s'étend sur 2.500 hectares, sur le territoire de 4 communes : Castelnau-le-Lez, Lattes, Montpellier, Pérols. Il se développe sur les 8 kilomètres le long de l'ancienne RD 21 depuis les extensions sur le Castelnau-le-Lez à Pérols vers la mer.

##### **Partenaires**

La démarche est pilotée par Montpellier Méditerranée Métropole, en lien étroit avec les Villes de Montpellier, Castelnau-le-Lez, Lattes et Pérols. Elle associe de nombreux partenaires, dont le groupe SERM SA3M, Energies du Sud, EDF, KYOMED, TAM TRANSDEV, plusieurs copropriétés...



## **Soutien du Programme Investissement d'Avenir**

Récapitulatif des montants au 13/01/2017 : Total décisions Premier Ministre 29 269 664,00 €

Total actions contractualisées 29 044 654,00 €

Total versements 9 310 110,66 €

## **Description de la stratégie territoriale de l'Écocité**

La stratégie de Montpellier Méditerranée Métropole vise à développer un urbanisme qui favorise la mixité sociale et fonctionnelle sur la ville constituée et la ville émergente, dans un contexte de croissance démographique soutenue. Dans le cadre de la deuxième tranche du programme Ville de demain, la Métropole prolonge les actions transversales relatives à la gestion multimodale des déplacements. Dans le domaine de l'énergie, elle continue à innover, notamment sur le quartier Euréka avec le développement d'un smart grid thermique et électrique. L'Écocité de Montpellier Méditerranée Métropole poursuit également ses actions à l'échelle des quartiers, en accompagnant les usages des habitants des nouveaux îlots démonstrateurs réalisés lors de la première tranche du programme. L'Écocité renforce aussi la transition vers de nouvelles pratiques citoyennes pour préserver les espaces naturels et agricoles comme supports de cohésion sociale et de bien-être. Une stratégie en direction de la rénovation thermique des copropriétés des années 60-70 est engagée sur un programme de plus de 800 logements avec un niveau de performance inédit. Enfin, la stratégie de l'Écocité Montpellier Méditerranée Métropole est résolument numérique, en faveur de la résilience du territoire, du développement économique et de l'innovation dans les services et la maîtrise d'usages.

### **✓ Les nouveaux services urbains de la cité intelligente**

Le numérique, puissant ressort pour penser l'action publique dans une perspective de maîtrise d'usage, doit permettre de garantir au citoyen une meilleure qualité de vie tout en accélérant les transitions énergétiques, écologiques et démographiques, et en garantissant les libertés individuelles.

En inventant avec les acteurs du territoire son propre projet de Cité Intelligente, Montpellier Méditerranée Métropole anticipe et construit tous les jours la ville numérique et durable.

La Cité intelligente constitue ainsi la stratégie numérique globale multisectorielle qui traverse les 7 piliers de la Métropole ; c'est une approche globale et systémique qui vise non seulement à soutenir la transition écologique climatique et le développement économique, mais aussi à développer la ville inclusive et solidaire. Elle agit en faveur de la transition climatique et écologique et dans cet objectif, mobilise le potentiel des données, soutient l'innovation numérique, utilise le numérique pour mieux concevoir les politiques et tend à réduire l'empreinte écologique du numérique (technologie seulement si nécessaire / calcul Intelligence Artificielle dans les capteurs / mutualisation des équipements).

En partenariat avec les entreprises, les universités, les organismes de recherche, Montpellier Méditerranée Métropole développe dans ce cadre des solutions numériques pour améliorer les services et applications en direction de ses citoyens et usagers.

Quelques chiffres :

- + de 45 projets en cours de déploiement ou de développement
- 2 500 ha pour expérimenter la Cité Intelligente sur le territoire de l'Écocité
- 12 domaines d'application : habitat, santé, énergie, déchets, mobilité, logistique urbaine, tourisme, eau, culture, gestion des risques, participation citoyenne et cohésion sociale

Principes fondateurs de la Cité Intelligente :

- Politique publique structurée de la donnée urbaine,
- Construction partenariale et collaborative,
- Plateforme urbaine TIC non propriétaire, ouverte et interopérable,
- Mode participatif citoyen encouragé,
- Process organisationnel, transverse et agile.

La Cité intelligente, c'est :

### **1 - UN SOCLE NUMÉRIQUE SOLIDE**

Ce qui caractérise la démarche montpelliéraine de Smart City, c'est d'abord le choix d'une armature numérique à large capacité pour accueillir et restituer tout type de données de différents champs de gestion urbaine. C'est aussi un outil de supervision qui donne une vue globale sur la remontée des informations et leurs traitements et constitue un élément d'observatoire.

C'est une base de données big data et open data qui collecte, agrège et redistribue quotidiennement pour des usages urbains illimités : la mesure de la qualité de l'air, la gestion des déchets, l'anticipation et la prévention du risque

inondation, l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments, la détection des places de stationnement disponibles, la gestion du trafic routier et la géolocalisation des vélos en libre-service...

## **2 - LA DATA**

La Data, source de la Cité Intelligente : la Cité Intelligente s'appuie sur une politique publique structurée de la donnée urbaine, dans une volonté à la fois de levier économique, mais aussi de transparence et de modernisation de l'action publique.

1 015 jeux de données, dans 13 thématiques : Environnement, Santé, Économie, Tourisme et Patrimoine, Urbanisme, Équipements, Transports, Sports, Culture, Finance et Administration, Citoyenneté...

La data au service de l'observation territoriale

Pour le suivi des politiques publiques en lien avec l'aménagement territorial, la gestion urbaine, les transports, le climat, l'agriculture et la gestion des ressources, Montpellier Méditerranée Métropole collabore avec le CNES et INSPACE dans l'exploitation de solutions spatiales, alimentant en données géo-référencées nos Systèmes d'Information Géographiques. Couplé aux données historiques et cadastrales, le dispositif permet de visualiser l'urbanisation, les chantiers, l'application du droit des sols, la gestion des cultures, le respect de l'environnement et de détecter les évolutions importantes.

D'étonnants possibles, développés avec le soutien des centres de recherche et des startups associés au Booster NOVA et à l'ESA BIC Sud de France.

## **3 - L'ACTION PUBLIQUE MODERNISÉE**

L'avancée dans la ville connectée ouvre la voie à des progrès continus dans le service rendu aux citoyens. Via la plateforme communautaire de télé-services mutualisés, tout habitant bénéficie déjà d'un compte usager pour s'authentifier auprès de l'e-administration et accéder à des services dématérialisés, dont ceux des médiathèques et conservatoires. Ce compte permet aussi de payer ses factures en ligne, auprès de la régie des eaux notamment et bien plus demain. En articulation avec le dispositif d'identité numérique de l'État – France Connect, l'extension de cette fonctionnalité figure parmi les priorités de la feuille de route du projet de Cité Intelligente de Montpellier Méditerranée Métropole.

Piloté par le CCAS de Montpellier et disposant d'un lieu d'accueil adapté et convivial, le Centre d'expérimentation et d'innovation sociale favorise l'inclusion par le numérique avec le dispositif Vill@ges Connectés pour l'accompagnement des publics dans leurs démarches en ligne.

## **4 - L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE À TOUTE FORME D'INNOVATION**

Favorable à l'émergence de projets structurants touchant les principaux domaines de la vie urbaine, l'environnement dont bénéficie la démarche Smart City montpelliéraine intègre 5 composantes clés :

- de grands projets d'aménagements offrant un laboratoire à échelle réelle, dans le périmètre de l'ÉcoCité et sur des secteurs pilotes dont l'îlot Mantilla et le quartier Eurêka ;
- des services innovants pour l'usager et le citoyen, tels qu'Emma, Ville en alerte, et Fabre and the City ;
- des infrastructures IOT à haute capacité, dont le réseau LoRA et la plateforme WonderWare ;
- des dispositifs d'appui et d'envol pour des projets technologiques, comme le Challenge Numérique en association avec le Pôle de compétitivité Aerospace Valley et Toulouse Métropole en 2017/2018, l'appel à projet Cité intelligente en cours ;
- des projets de recherche : Montpellier Capital santé, HUT, Observatoire intelligent, etc.

## 1/2 - Accélérer la transition vers de nouvelles mobilités en déployant une offre de transports multimodale à l'échelle du territoire

La stratégie globale de la Métropole en matière de mobilité vise prioritairement à renforcer et développer le réseau de transports collectifs et les modes actifs, dans une vision à long terme de structuration durable du territoire, afin de répondre à l'évolution des besoins en déplacement des populations et des entreprises, tout en répondant aux enjeux climatiques, environnementaux et de cohésion sociale.

Elle est fondée sur une conception multimodale des mobilités à toutes les échelles, depuis la connexion de la Métropole aux niveaux international, national, régional et local, jusqu'aux courtes distances du quotidien, avec l'objectif de réduire la part de l'autosolisme.

Elle s'appuie sur la confortation du « réseau armature » train-TCSP structurant et performant, complété par un réseau de lignes de bus afin de desservir, avec un bon niveau de service, l'ensemble du territoire métropolitain et de réguler les échanges, notamment pendulaires, avec les territoires voisins.

Parallèlement, la stratégie mise en œuvre vise un meilleur partage de l'espace public, tout particulièrement en faveur des modes actifs - cycles, piétons, trottinettes...-, par un effort important sur le territoire qui lui permette de rattraper son retard et d'amplifier la réduction de l'autosolisme.

### Le développement et la modernisation de l'offre de transports publics et des services de mobilité

Concernant les bus, la Métropole, soucieuse de son environnement, s'est dotée en 2019 de 16 nouveaux bus fonctionnant au Gaz Naturel, conformes à la norme EURO 6, relative à la limitation des émissions polluantes des poids lourds. Ils sont moins bruyants et rejettent moins de particules fines, moins d'odeur et moins de CO<sub>2</sub> que les bus fonctionnant au diesel. Ce programme de modernisation et de renouvellement du parc « bus » se poursuivra sur les prochaines années.

Parallèlement aux évolutions du réseau bus et tramway, l'architecture du réseau bus a été réinterrogée dans le cadre du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public qui est mis en œuvre sur la période 2018-2024. Adopté lors du Conseil de mai 2018, ce nouveau réseau de transport, déployé progressivement sur l'année 2019, s'appuie sur l'architecture du Schéma Directeur des Mobilités, dont le réseau stratégique a été validé en juin 2016.

L'objectif, grâce à la mise en œuvre progressive d'aménagements de voirie plus ou moins conséquents (priorités aux feux, couloirs d'approche...), est de proposer une offre de transport « bus » compétitive et attractive, avec des niveaux de service comparables à ceux du tramway, avec notamment la mise en œuvre prévue de trois lignes à Haut Niveau de Service, desservant tout à la fois les zones d'activité (Eurêka/Millénaire, ZAC Euromédecine) et les différentes lignes de tramway via des liaisons transversales (permettant des liaisons sans imposer le passage par le nœud autour de la gare Saint-Roch).

À travers ce nouveau réseau de transport en commun, la Métropole de Montpellier ambitionne de proposer une offre de transport en commun compétitive par rapport à la voiture individuelle. Au final, à travers cette stratégie de développement des transports en commun, la Métropole souhaite que l'augmentation de la part des voyages réalisés en transport en commun se poursuive dans les prochaines années : + 36 % de voyages sur la durée du dernier contrat de DSP 2010-2017.

En 2019, les principales actualités ont porté sur les éléments suivants :

✓ **Le déploiement d'un nouveau réseau de bus**

Depuis septembre 2019, déploiement d'un nouveau réseau bus sur Montpellier et les 30 autres communes, afin d'offrir une alternative compétitive à l'autosolisme. Ce point est détaillé en action phare ci-dessous.

✓ **La poursuite des opérations de tramway :**

- Ligne 5 entre Clapiers et Lavérune :

Au nord, les études ont été finalisées ; les premiers travaux ont débuté (secteur Route de Mendes) et portent principalement sur le déplacement des réseaux structurants d'Eau Potable pour libérer la plateforme du tramway.

À l'ouest, les études se sont poursuivies pour obtenir en 2020 une DUP modificative sur la branche Ouest (secteur Rue des chasseurs – Rond Point Paul Fajon).

Par ailleurs, le concours pour l'habillage de la rame de tramway a été lancé.

- Extension de la ligne 1 de tramway vers la nouvelle gare TGV et la desserte du quartier Cambacérès

Les études pour l'extension de la ligne 1 vers la gare Montpellier Sud de France se sont poursuivies sur l'année 2019. Elles portent notamment sur la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, permettant le lancement des travaux en 2020

En février 2019, un avenant à la convention de franchissement de l'A9 a été conclu avec ASF pour le financement des études et des travaux de l'ouvrage de franchissement sur l'A709 ; cet ouvrage prend en compte l'ensemble des modes, y compris tramway et modes actifs.

✓ **Une offre de services écomobiles et multimodaux en développement**

Afin de réduire la part de la voiture à moins de 50 % des déplacements quotidiens et de diminuer de 23 % les émissions de gaz à effet de serre issues du transport, la Métropole mise sur le développement d'offres et de services écomobiles. La multimodalité est l'une de ses priorités, et consiste à permettre aux voyageurs, en correspondances notamment avec le réseau TaM, d'utiliser alternativement les différents modes de transport à leur disposition, en fonction de leurs contraintes de déplacements.

Dans cette optique, la Métropole a développé plusieurs actions pour favoriser cette complémentarité entre modes : l'aménagement de parking-relai (plus de 500 places de stationnement réparties sur 9 P+Tram), la mise à disposition de 14 véloparcs, la mise en œuvre de tarifs multimodaux et/ou intermodaux (par exemple : tarif P+Tram)...

En 2019, une nouvelle application nommée M'Ticket TaM est disponible. Multimodale, intuitive et pratique, elle permet de voyager en toute simplicité sur l'ensemble du réseau, d'acheter des titres de transport et de stationner sur la voirie de la ville de Montpellier grâce à l'achat des tickets de stationnement sur voirie.

Au-delà de ces actualités, l'offre multimodale de la Métropole reste disponible, avec par exemple le service VéloMag et ses 57 stations automatiques, mais aussi une réflexion sur l'élargissement de l'offre en matière de vélo libre-service (contrat moyenne ou longue durée pour des vélos à assistance électrique). Elle continue l'animation, par le biais de son entreprise délégataire des transports TaM, de Plans de Déplacements Entreprises et Interentreprises. Chaque année, ce sont environ une dizaine de nouvelles conventions qui sont ainsi adoptées.

La multimodalité est également toujours de mise avec le projet EMMA (Espace Multimodal) permettant de proposer des tarifications combinées multimodales liées à l'ensemble des services de mobilité proposés sur le territoire (tramway, bus, vélo, covoiturage, stationnement en ouvrage, auto-partage), en partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault.

Enfin, la Métropole et TaM continuent la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la signature de la charte « Objectif CO<sub>2</sub> », qui vise une réduction de 3 % des émissions de CO<sub>2</sub> sur 3 ans, correspondant à environ 150 tonnes de CO<sub>2</sub> et 50 000 litres de carburant, pour le réseau de transport public.

Sur le réseau global bus et tram de la métropole, les émissions de CO<sub>2</sub> émises par chaque voyageur qui effectue 1 km sont très basses : 7 g de CO<sub>2</sub> en moyenne.

## Le soutien et la promotion des mobilités alternatives à la voiture thermique individuelle

### ✓ **L'électromobilité**

En 2018, Montpellier Méditerranée Métropole s'est lancée dans un programme de déploiement de 66 bornes (pour 128 points de charge) sur le territoire, dans le cadre d'un groupement à l'échelle de la nouvelle région (9 départements, 2 Métropoles), pour un montant de travaux de 800 000 € financés par la Métropole et subventionné à hauteur de 321 000 € par l'Ademe.

Ce marché est arrivé à échéance au 31/12/2019 et un nouveau cahier des charges a été produit pour relancer le marché en 2020.

Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi mis en place un réseau public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques maillant systématiquement :

- Les pôles d'échange (gare Saint-Roch, PEM de Baillargues et de Villeneuve-lès-Maguelone)
- Les 16 parkings tramway et relais du territoire
- L'ensemble des zones d'activité

Pour inciter au changement de parc de véhicules, des mesures sont mises en place :

- une tarification incitative dans les parkings de la Métropole pour les véhicules électriques ;
- des véhicules électriques en autopartage (Modulauto) ;
- des partenariats avec des constructeurs automobiles et des industriels pour faire essayer des véhicules, mais aussi des vélos à assistance électrique, des trottinettes ;
- des restrictions d'accès pour les véhicules les plus polluants, et des facilités d'accès pour les véhicules électriques (notamment pour les véhicules de livraison dans le centre-ville de Montpellier). Dans les marchés publics, sont progressivement insérées des clauses environnementales notamment sur les types de motorisation des véhicules. L'objectif étant de favoriser l'utilisation de véhicules électriques ou GNV, normes CRIT'AIR 0 et 1 ;

### ✓ **Mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives (SDMA) « mobilités plurielles » :**

Approuvé fin décembre 2018, le Schéma directeur des mobilités actives (SDMA), intitulé « Mobilités plurielles », a pour principale ambition de proposer d'ici 10 ans, une trame cohérente, lisible, sécurisée et confortable, de continuités cyclables. Le SDMA définit le réseau suivant :

- Réseau magistral : « autoroutes » à vélos,
- Réseau de liaison : pour relier les quartiers et les pôles attracteurs,
- Réseau de proximité : pour favoriser les déplacements de très courtes distances en modes actifs
- Réseau touristique et de loisir, appuyé notamment sur les grands réseaux européens et nationaux qui traversent le territoire,
- Equipements et services : notamment parcs sécurisés.

Il s'agit de proposer autant de solutions alternatives au « réflexe » de la voiture utilisée individuellement (« l'autosolisme »), en particulier sur de courtes distances ; pratique dominante de l'automobile au quotidien, sachant, par exemple, que les vélos à assistance électriques, en plein développement, permettent d'effectuer aisément des trajets de plusieurs kilomètres correspondant à une large part des besoins journaliers.

Le schéma des mobilités plurielles de Montpellier Méditerranée Métropole est d'atteindre une part modale vélo d'au moins 10 % à l'horizon de la 1re phase de mise en œuvre du PDU 2020-2030. Sur le budget 2019, 3,8 millions d'euros sont engagés pour aménager des axes cyclables, sans compter l'aménagement de zones à vitesse apaisées (zones 30, zones de rencontres...). À cela, il faut ajouter le déploiement d'arceaux pour le stationnement et la construction du nouveau Véloparc de la gare Saint-Roch (en cours de conception).

Ses principaux objectifs consistent à :

- Offrir un réseau continu, sécurisé, confortable et visible,
- Inciter à l'usage des modes actifs, aussi bien pour les déplacements contraints (domicile-travail, études, écoles...), que pour la consommation, le loisir et le tourisme,
- Mettre en adéquation les équipements avec les usages et jouer sur le principe de complémentarité entre modes actifs et transports collectifs,

- Valoriser l'espace public, en préservant les perméabilités urbaines, en traitant les carrefours pour faciliter les traversées cycles et piétons, en franchissant les coupures, urbaines, en offrant des stationnements sécurisés,
- Inscrire la Métropole dans le réseau européen (EV8, EV17) et national (V80, V70).

Mettre en œuvre les préconisations de ce schéma nécessite de coordonner l'action des différentes Directions et Services concernés de la Métropole, d'adopter une organisation interne pour valider les projets prioritaires et déterminer un budget annuel. Par ailleurs, chaque projet cyclable doit désormais être présenté aux associations représentant les cyclistes afin de recueillir leur avis.

Prolongeant la démarche de concertation et de réflexion collective entamée dans le cadre de l'élaboration du SDMA, un chargé de mission « vélo » assure désormais, à plein temps, l'interface entre les associations d'usagers et les services de la Métropole. Il s'agit pour lui de recueillir l'avis de ces associations sur les différents projets cyclables avant que ces derniers ne soient retravaillés par les services techniques de la collectivité avant validation. Ces projets peuvent être des projets d'aménagements, de partage de l'espace public, d'apaisement des vitesses, de jalonnement, de création de places de stationnement... Ils peuvent également être des projets d'accompagnement de l'évolution des pratiques ou des projets de communication... Cette stratégie implique notamment d'intégrer les dernières évolutions du Code de la route favorable aux cyclistes et aux piétons (aménagement des carrefours, sas cyclistes, cédez-le passage cycliste aux feux, sens interdits sauf cyclistes).

Ainsi depuis le début de l'année 2019, 8 Comités Techniques et autant de Comités de Pilotage auront été réalisés et parallèlement, au moins autant de réunions de travail auront été organisées avec les représentants des usagers. Tout au long de l'année 2019, ces réunions auront permis d'identifier un programme d'aménagements prioritaires.

#### **Exemples d'aménagements d'axes cyclables initiés ou livrés en 2019 :**

- mise en service de l'aménagement de l'avenue Jean Brau : il s'agit d'une voie à 30 km/h avec l'aménagement d'un By-pass vélos ;
- mise en service sur les Rue Doria et Gerhardt ;
- réalisation de stationnements vélo autour des Halles Castellane et des halles Laissac.

#### **La structuration d'un réseau armature ferroviaire à l'échelle du territoire métropolitain**

Face à la saturation de la ligne ferrée historique qui irrigue le couloir languedocien, un « doublet de ligne » est mis en œuvre par étape. Celui-ci est constitué par la ligne ferrée historique et par la ligne nouvelle, le Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier (CNM), ligne mixte voyageurs et fret, destiné à être prolongé par la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), notamment sa 1<sup>re</sup> phase de Montpellier jusqu'à Béziers.

Le CNM et les gares nouvelles Montpellier Sud-de-France et Nîmes Pont-du-Gard font l'objet d'un programme d'ensemble d'un montant de près de 2 milliards d'euros lancé en 2012, auquel la Métropole participe à hauteur de 75 M€. Inauguré en décembre 2017, le CNM permet de libérer des sillons pour des trains du quotidien supplémentaires sur la ligne classique et d'accueillir sur la ligne nouvelle les trains de fret et de voyageurs, notamment en grande vitesse, mais également de rendre l'exploitation ferroviaire plus robuste face aux aléas et incidents.

Dès le 19 décembre 2019 (livraison de la gare de Nîmes-Pont du Gard), la montée en puissance de l'offre voyageurs s'organise comme suit :

- 12 A/R (24 trains grande vitesse) en gare Montpellier-Sud de France contre 2 avant le 15 décembre,
- A l'échelle des 2 gares, augmentation de 30 % de l'offre TGV/Ouigo pour le territoire de Montpellier - avec 4 A/R supplémentaires permettant de passer de 24,5 A/R à 28,5 A/R, le territoire étant donc largement gagnant en matière de desserte longue distance -, et 4 inter-cités en gare Montpellier-St Roch,
- Confortement de l'offre de trains du quotidien en gare Saint-Roch avec : + 24 TER/jour (14 TER vers Sète et 11 TER vers Lunel).

#### **✓ Optimisation des lieux d'échanges et des temps de correspondances**

Aux PEM de Montpellier-St Roch (reconfiguré ces dernières années), de Montpellier-Sud de France (qui monte en puissance) et de Nîmes-Pont du Gard (au financement duquel la Métropole a aussi participé dans le cadre du programme du CNM), s'ajoute le PEM de Baillargues pour lequel la Métropole est aussi un acteur actif (la gare de Villeneuve n'ayant pas encore fait l'objet d'investissements lourds dans l'attente de la LNMP — Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan).

En 2019, la Métropole s'est plus particulièrement investie sur les deux PEM suivants :

- située en plein cœur du quartier Cambacérès en cours d'aménagement, la gare Montpellier-Sud de France est desservie depuis l'été 2018 par une navette routière en connexion avec la ligne 1 de tramway, cette nouvelle gare TGV bénéficiera d'ici 2022 d'un prolongement de la ligne 1 de tramway. La réalisation de ce prolongement, qui créera une liaison performante avec le PEM de Montpellier-St Roch, grâce à un nouveau franchissement tous modes sur l'autoroute A709, qui est en cours de réalisation (phases d'études de maîtrise d'œuvre et administratives) et représentera un montant d'investissement évalué à ce jour à 40 M€ HT.
- la seconde phase du PEM de Baillargues, réalisée en 2018, dans un souci de développement de l'offre de Trains Régionaux. L'investissement total est de 19,82 M€, auquel la Collectivité participe à hauteur de 3,6 M€. La première phase du projet est opérationnelle depuis début 2014 avec plus de 30 trains régionaux qui desservent le PEM, et qui permettent de rejoindre par exemple la gare Saint-Roch en 8 minutes. En 2018, la partie Sud du PEM a été aménagée avec la dénivellation du passage à niveau et les travaux de voirie nécessaires.

A la suite de la réalisation du CNM et dans la perspective de la LNMP (Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan), l'État, la Région Occitanie, le Département du Gard, Montpellier Méditerranée Métropole, Nîmes Métropole et SNCF Réseau se sont associés pour mener des études, inscrites au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, visant à « **l'amélioration du fonctionnement du doublet de ligne entre les nœuds de Nîmes et Montpellier** ».

Il s'agit d'optimiser au sein des pôles métropolitains les déplacements ferroviaires nationaux, interurbains, urbains et en correspondance intermodale. Ainsi, pourront être développés, à moindre coût et avec un niveau de service optimisé pour les voyageurs et le transport de fret, de nouveaux services de transports collectifs inter modaux, urbain, interurbain et interrégionaux. Cette démarche est décomposée en 4 études, dont une qui concerne l'« Etoile montpelliéraine ».

#### ✓ **L'étude étoile montpelliéraine**

Démarrée en mai 2019, elle a comme finalité l'établissement d'un schéma directeur de services de transports destiné à constituer une « étoile montpelliéraine » en étudiant notamment le potentiel des anciennes voies ferrées vers Sommières et vers Paulhan. Cette étude est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Région Occitanie/Montpellier Méditerranée Métropole, la Métropole ayant le rôle de coordonnateur de la mission. Elle est co-pilotée avec l'Etat et SNCF-Réseau.

Le Schéma Directeur de l'étoile montpelliéraine identifiera les fonctionnalités et modes de déplacements associés à chaque tracé : type de transport en commun, modes actifs utilitaires ou touristiques, logistiques, et la combinaison des différents modes.

Les résultats de cette démarche permettront d'enrichir le futur Plan de Mobilité (ex-PDU) en cours d'élaboration. Les analyses prospectives sont menées à un horizon 2040, en cohérence avec l'horizon du SCoT révisé.

#### ✓ **La Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan**

La LNMP permet de poursuivre le CNM, et donc le doublet de lignes, vers l'Ouest de Montpellier et ainsi de renforcer les trains du quotidien sur la ligne classique. Il s'agit aussi d'une opportunité de renforcement de la halte de Villeneuve-lès-Maguelone et du fret ferroviaire jusqu'à Béziers.

En 2019, le PIG (Projet d'Intérêt Général) a été mis à jour par l'Etat. Les modalités de financement, du premier tronçon de la LNMP jusqu'à la gare de Béziers (1 800 Mds d'€) restent à définir suite à la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM promulguée le 24 décembre 2019).

### **L'écomobilité des marchandises**

#### ✓ **La mise en place d'un schéma de la logistique urbaine**

La Métropole a lancé une étude pour la mise en place d'un schéma directeur de la logistique. Véritable feuille de route métropolitaine, sur ce sujet très transversal, il s'agit d'ores et déjà de mieux intégrer la logistique dans les aménagements urbains. Il convient notamment de prévoir des aires de livraison, des espaces logistiques de proximité et la création d'un Centre de Distribution Urbain situé au Marché d'Intérêt National de Montpellier. L'emplacement du MIN est stratégique : à proximité du centre-ville, d'un échangeur autoroutier et embranché par le fer, il conforte l'intérêt de son développement pour les livraisons multi-filières, à destination du centre-ville.

Le schéma directeur de la logistique permettra d'appréhender les enjeux de la filière logistique dans son ensemble, des flux amont de transport à la logistique urbaine et de définir un plan d'action opérationnel.

Ce schéma va de pair avec des actions déjà engagées comme la mise en place d'un outil d'optimisation des tournées (l'Espace Logistique Urbain (ELU), inauguré en 2017), et des partenariats avec La Poste ou Système U.

#### **Montpellier Méditerranée Métropole, territoire d'« expérimentation du véhicule routier autonome »**

Montpellier Méditerranée Métropole fait partie des 13 territoires retenus par l'État dans le cadre du projet SAM (Sécurité et Acceptabilité de la conduite et de la mobilité autonome), et constitue le seul territoire d'expérimentation du transport de marchandises. Ainsi, durant 36 mois, des tests de livraison avec des petits véhicules électriques autonomes de livraison permettront d'évaluer l'intérêt et les impacts d'une logistique urbaine automatisée et de mesurer l'intérêt sociétal et économique ainsi que l'acceptabilité par les populations de l'utilisation de tels droïdes de logistique.

## **1/3 – Atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter dans un contexte méditerranéen**

Les compétences des collectivités locales constituent des leviers déterminants pour atténuer les impacts du changement climatique et s'y adapter. En ce sens, la Métropole, dans la continuité de son Agenda 21 adopté en 2011, a voté, en février 2014, son Plan Climat 2013-2018 dont la révision en Plan Climat Air Energie Territorial a été engagée fin 2018.

Dans le cadre de la prise de compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie au 1er janvier 2015, la Métropole a entrepris des partenariats avec ses concessionnaires d'énergie. Il est à noter une convention en avril 2016 avec le groupe EDF, la signature d'un accord-cadre avec Enedis en août 2017, ainsi que des conventions avec GRDF au cours de ces 2 dernières années.

#### **Le Plan Climat Air Energie Territorial**

Face aux défis du changement climatique, la Métropole poursuit l'élaboration de son second Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont la stratégie a été adoptée le 21 octobre 2019 en conférence des maires et le 19 novembre en Conseil Métropolitain.

La première phase de l'élaboration du PCAET a consisté à réaliser le diagnostic du territoire qui analyse, entre autres le profil de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, les vulnérabilités de la Métropole face aux changements climatiques, ainsi que les potentialités du territoire en matière de production d'énergies renouvelables. Ce diagnostic, partagé avec les acteurs du territoire et partenaires dans le cadre du Forum Climat du 27 mars 2019, fait apparaître l'évolution des risques : épisodes cévenols et méditerranéens, canicules, sécheresses... Le changement climatique est déjà perceptible et les prévisions des experts ne sont pas optimistes. À l'horizon 2100, ils estiment à 4 °C en moyenne la hausse de température, et prévoient plus de 90 jours de forte chaleur par an.

Face à ce constat, la Métropole a amorcé un travail de co-construction, d'une stratégie pour le territoire métropolitain, avec ses partenaires et les communes.

En cohérence avec les engagements nationaux et internationaux, notamment la loi Energie Climat de fin 2019 qui reprend les engagements de l'accord de Paris lors de la COP 21, la Métropole ambitionne un Territoire neutre en carbone à l'horizon 2050 et décline sa stratégie en 14 orientations pour y parvenir :

- Rénover massivement l'habitat et le tertiaire et lutter contre la précarité énergétique
- Atteindre 100 % d'énergie renouvelable dans la consommation du territoire dont 25 % produite localement en 2050
- Approvisionner 100 % du réseau de chaleur et de froid via des énergies renouvelables en 2050
- Développer les mobilités multimodales décarbonées et la « vélorution » pour les déplacements intra et inter métropolitains
- Viser le zéro déchet non valorisé ou recyclé en 2050 (80 % en 2030)
- Assurer la pérennité de la ressource en eau
- Contribuer à l'objectif national « zéro artificialisation nette » en 2050 et acclimater le territoire face aux risques
- Réaliser la neutralité carbone pour toute opération d'aménagement ou de rénovation urbaine
- Engager 100 % des parcelles agricoles en agroécologie, et reconquérir la totalité des friches en 2050 (100 % des parcelles publiques en 2030)
- Utiliser 100 % de produits bio et locaux dans les cantines scolaires à l'horizon 2030
- Engager les entreprises de notre territoire dans leur transition écologique
- Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone en plantant massivement



- Sensibiliser 100 % de la population aux changements climatiques
- Instaurer une gouvernance autour du Plan Climat qui participera à son évaluation en continu

Cette stratégie se déclinera dans un programme d'actions opérationnelles engageant la Métropole pour les six premières années, afin d'engager au plus tôt le territoire dans la trajectoire permettant l'atteinte des objectifs à 2050.

#### ✓ **Le schéma directeur des énergies**

Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité transformer l'obligation réglementaire de réalisation du PCAET en opportunités, en combinant son élaboration à celle d'un Schéma Directeur des Energies (SDE).

L'objectif est d'anticiper et de programmer les évolutions des réseaux, et de mieux piloter la mise en adéquation entre les besoins et la production disponible, d'une façon territorialisée en cohérence avec le projet de territoire et ses déclinaisons dans le SCoT et le PLUi.

La démarche couplée relève donc avant tout, d'une démarche partenariale, qui doit permettre de définir un scénario d'approvisionnement énergétique du territoire. Ce scénario devra proposer une évolution coordonnée des différents réseaux énergétiques, qui prenne en compte le développement et le renouvellement urbain, les objectifs air-énergie-climat de la collectivité et les contraintes technico-économiques des gestionnaires de réseaux.

#### **Cit'ergie, outil de suivi et d'évaluation du PCAET**

Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier s'engagent dans un processus de suivi et d'évaluation du PCAET, au travers de la labellisation Cit'ergie. Ce label récompense pour 4 ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique mise en place.

L'outil Cit'ergie, programme de management et de labellisation européen, est identifié comme l'outil de suivi et d'évaluation du PCAET.

Via son volet « Evaluation des politiques publiques », il a contribué à la réalisation du diagnostic du PCAET.

De la même manière, les indicateurs de ce dispositif européen seront utilisés pour suivre la mise en œuvre du PCAET, et le programme d'action de Cit'ergie, suivant les standards de la labellisation, en préfiguration du programme d'actions du PCAET.

L'intention de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Ville de Montpellier est double :

- faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière de climat, d'air et d'énergie au regard de ses compétences ;
- s'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et des directions mutualisés avec la Ville de Montpellier et des élus de l'EPCI.

Suite à l'audit de la commission nationale, la Métropole et la Ville ont reçu la labellisation fin 2019.

#### **La maîtrise de la demande énergétique et le renforcement de la performance des équipements publics et du parc de logement**

Les compétences de la Métropole lui confèrent un rôle majeur dans l'atteinte de l'objectif de réduction des consommations énergétiques, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le secteur du bâtiment constitue le plus gros consommateur d'énergie sur le territoire, avec 55 % de l'ensemble des consommations d'énergie réparties entre les bâtiments d'habitation et d'activités tertiaires.

En amont du projet de Plan Climat 2013-2018, dans lequel la rénovation de l'habitat existant apparaît comme un axe prioritaire, l'écoréférentiel des projets urbains de l'Agenda 21, proposait déjà des pistes pour définir les exigences d'un projet de construction, du point de vue énergétique, abordant ainsi par exemple la mutualisation des installations de production d'énergie et de chauffage.

#### ✓ **L'accompagnement des communes**

4 personnes de l'ALEC Montpellier Métropole ont en charge les démarches suivantes :

- Suivi et l'analyse des consommations d'énergie et d'eau des patrimoines communaux et métropolitains (factures, relevés de températures...)
- Information des agents lors de la détection d'une anomalie (fuite d'eau, compteur défectueux...)
- Mise en place d'actions pour économiser de l'énergie ou de l'eau (régulation du chauffage, mise en place d'un protocole pour rafraîchir les écoles la nuit...)
- Conseils techniques et financiers, veille réglementaires...

Depuis début 2019, ce service est cofinancé par les communes ayant adhéré à cet accompagnement proposé par l'ALEC Montpellier Métropole.

En parallèle, le pôle « collectivités » de l'ALEC Montpellier Métropole organise des :

- Séances d'information (une école sans clim', est-ce possible ?)
- Ateliers pratiques (comment régler les douches et les robinets de l'école et du gymnase pour économiser de l'eau ?)
- Visites pour approfondir une thématique (par exemple suivre le petit cycle de l'eau)

Enfin, pendant plus de 10 ans l'ALEC a collecté et analysé les données de consommations d'énergie et d'eau des communes de la Métropole de Montpellier.

Cette vaste étude a permis de cartographier précisément les dépenses de notre territoire dans une [enquête inédite](#) parue en 2018.

Il ressort de cette étude que chaque année, les communes dépensent en moyenne :

- 13,8 €/habitant pour les consommations d'énergie des bâtiments (écoles, des gymnases, des bureaux...)
- 4,3 €/habitant pour les consommations d'eau de ces mêmes bâtiments et des espaces verts (hors voirie)
- 11,6 €/habitant pour l'éclairage public

En 2019, ces chiffres clés sont en cours d'actualisation pour une parution courant 2020.

#### ✓ **La rénovation thermique du parc de logements privés**

Depuis décembre 2013, le Programme d'Intérêt Général (PIG) dénommé « Rénover pour un habitat durable et solidaire » pour la période 2013-2018 a permis de réhabiliter 1374 logements, se répartissant de la façon suivante :

- 101 logements locatifs privés à loyer maîtrisé, dont 3 traités spécifiquement sur la question thermique avec un gain énergétique supérieur à 35 % ;
- 1273 logements occupés par des propriétaires modestes, dont 847 bénéficiant de travaux de lutte contre la précarité énergétique, avec un gain énergétique au moins supérieur à 25 %.

Le gain énergétique par logement est en moyenne de 38 % pour un gain global de 104 836 Kwh sur l'ensemble du PIG 2013-2018.

Sur la seule question thermique, plus de 15 M€ de travaux ont ainsi été générés sur le territoire. Le concours de Montpellier Méditerranée Métropole par délégation de l'Anah, du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique et sur fonds propres, s'élève à plus de 10 M€.

Pour 1 € de fonds propres engagés par la Métropole, ce sont 4,9 € qui sont injectés dans l'économie locale notamment artisanale.

Suite à l'échéance du précédent dispositif en 2018, la Métropole a relancé en 2019 le Programme d'Intérêt Général qui a pour objectif de proposer un accompagnement aux travaux des ménages de la Métropole, sous condition de ressources (pour les Propriétaires Occupants) ou qui s'engagent à louer leur logement à un loyer inférieur à celui du marché (Propriétaires Bailleurs).

L'objectif est désormais de rénover 1350 logements sur 5 ans, dont 800 visant un gain énergétique supérieur ou égal à 25 %.

Montpellier Méditerranée Métropole agit également en prévention, en s'appuyant sur l'observatoire des copropriétés, avec la mise en place d'un dispositif POPAC (Programme Opération de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) qui a pour objectif d'accompagner les copropriétés dès les premiers signes de fragilité pour éviter des situations trop dégradées qui aboutissent à la dépréciation du bien immobilier. Sont notamment prévues dans ce dispositif, une sensibilisation à la gestion des ressources : eau et énergie, dans un objectif de diminution/optimisation des charges de copropriétés.

Le dispositif prévoit d'accompagner 10 copropriétés, soit environ 600 logements par an, sur 3 ans.

En 2019, un plan de sauvegarde et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée ont été mis en place sur la copropriété des Cévennes et celles du quartier Mosson. L'objectif est d'intervenir sur 3 125 logements dont près de la moitié pour une réhabilitation thermique.

L'OPAH Courreau Figuerolles Nord Écusson vise la rénovation des logements anciens du centre-ville. Depuis sa mise en place fin 2016, ce sont 45 logements qui ont été traités, pour un gain énergétique de l'ordre de 35 %. 63 sont prévus pour ce même gain énergétique sur les 3 prochaines années.

#### ✓ **Focus Renov'Energie**

Souhaitant amplifier les rénovations énergétiques sur son territoire, la Métropole a également mis en place le **dispositif Renov'Energie** le 5 juin 2018. Ce service s'adresse autant aux copropriétés qu'aux maisons individuelles, et bénéficie du soutien de l'ADEME.

Ce service vise à faciliter la démarche du particulier/de la copropriété qui souhaite se lancer dans des travaux d'amélioration de la performance énergétique de son habitat. L'accompagnement des particuliers et copropriétés dans le cadre de Renov'Energie est assuré par l'ALEC, partenaire privilégié de la Métropole sur ce projet. L'ADIL et le CAUE de l'Hérault participent également à hauteur de leurs compétences respectives pour apporter un conseil complet.

En complément de l'accompagnement renforcé proposé au grand public, il s'agit également de mobiliser les professionnels du bâtiment, ainsi que le secteur bancaire, afin de les accompagner dans leur montée en compétences sur le secteur de la rénovation et d'impulser ainsi une dynamique territoriale favorable à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Aussi, afin de répondre à ces différentes thématiques, un accord-cadre de partenariat a été signé à l'occasion du lancement de Renov'Energie et rassemble la Métropole, l'ADEME, les acteurs précédemment cités intervenant sur l'accompagnement du grand public (ALEC, ADIL 34, CAUE 34), la SERM, la FFB 34 ainsi que la CAPEB 34.

L'objectif visé est d'accompagner 1 300 logements jusqu'aux travaux sur les trois premières années de fonctionnement. Au cours de la première année, 426 logements sont entrés dans le parcours d'accompagnement et 326 ont réalisé des travaux ou ont voté leur réalisation en Assemblée Générale. 100 logements sont encore en cours d'accompagnement. En 2019, la Métropole a mobilisé un agent sur ce dossier et financé l'ALEC et l'ADIL, soit un montant total consenti de 203 000 €.

Fin 2018, une démarche de design de politique publique a été lancée pour améliorer les services et parcours usagers de Renov'Energie. Première étape du processus, l'immersion a été l'occasion de questionner une large palette d'acteurs et de copropriétaires sur les freins rencontrés, ainsi que les bonnes pratiques à partager. Suite à cela plusieurs sessions de créativité ont été organisées pour imaginer de nouvelles idées. Plusieurs de ces actions sont en cours de prototypage. Ces nouveaux services et outils seront testés en 2020. De même, le développement de nouveaux outils et services continuera, de manière à contribuer à la massification de la rénovation énergétique des logements privés.

#### ✓ **L'accompagnement des ménages**

Le dispositif MAGE (Mesurer et Accompagner pour Garantir les Économies) vise à accompagner des ménages pour réduire leurs consommations d'énergie en adoptant des éco-gestes. Il est réalisé sur Montpellier et ses alentours par l'ALEC Montpellier Métropole et l'association Gefosat.

Ce programme s'adresse aux locataires des bailleurs sociaux disposant d'un accès internet.

Le suivi est gratuit pour les foyers (MAGE est financé par un programme CEE).

L'accompagnement des foyers débute par l'installation d'une tablette et de capteurs pour suivre les consommations du foyer en temps réel.

Ensuite un conseiller se rendra au domicile du foyer pour élaborer un plan d'actions sur les éco-gestes.

Enfin un an après, le conseiller dressera un bilan des consommations avec les personnes ayant participées.

### **Le développement des énergies renouvelables**

#### ✓ **Montpellier Métropole Solaire**

Montpellier Métropole Solaire propose depuis 2018 une politique énergétique métropolitaine ambitieuse avec 3 grands objectifs :

- Augmenter la production d'énergie solaire sur le territoire,
- Être un territoire de l'expérimentation et de l'innovation solaire,
- Adapter nos modes de vie au climat méditerranéen et réduire nos consommations.

Plusieurs actions sont déjà engagées sur ce sujet :

- Dans le cadre de la labellisation de la Métropole « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), une installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation a été mise en place sur le toit de la pépinière d'entreprises Cap Omega à Montpellier. Depuis novembre 2018 elle a produit plus de 160 MWh soit 23 % des consommations électriques du bâtiment.

- Tous les nouveaux bâtiments sont construits avec des énergies renouvelables comme la piscine Héraclès à Saint Brès avec sa chaufferie bois, la médiathèque Césaire à Castelnau-le-Lez avec sa production photovoltaïque.
- Energies du Sud, filiale de la SERM une société d'économie mixte de la Métropole de Montpellier, a assuré le développement et l'installation du champ photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Cournonsec sur 6 hectares de surface pour une production annuelle de 5 500 MWh.
- Encore en phase d'expérimentation, la Métropole a choisi d'installer le premier Wattway Pack permettant d'alimenter une caméra de surveillance au moyen de 12 m<sup>2</sup> de dalles photovoltaïques posées sur une piste cyclable.

✓ **Expérimenter puis systématiser le recours à la récupération de chaleur**

Avec l'entrée en vigueur de la RT 2012, et la diminution nécessaire de la consommation énergétique, la récupération de l'énergie fatale (énergie de récupération des eaux usées...) devient intéressante pour passer du niveau BBC à des bâtiments passifs, voire à énergie positive. A titre expérimental, la chaleur issue des eaux grises de la piscine olympique d'Antigone est récupérée depuis septembre 2013. Un second exemple a été mis en œuvre en 2018 au sein de la nouvelle piscine Héraclès avec une récupération de la chaleur issue de l'eau des pédiluves.

La station d'épuration Maera, modernisée et mise en service en 2005, d'une capacité de 470 000 EH (Equivalents - Habitants), reçoit aujourd'hui et traite les eaux usées de 14 communes de la Métropole ainsi que 5 autres communes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. Pour répondre aux enjeux d'augmentation de la population, des périodes de fortes pluies et d'évolution réglementaire, la station d'épuration Maera est engagée dans un projet concerté d'extension et d'adaptation. Les objectifs sont d'améliorer la gestion des effluents en temps de pluie pour la protection du milieu naturel, de tendre vers le « zéro nuisances » pour l'environnement immédiat du site afin de préserver le cadre de vie des riverains ou encore d'améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement pour pérenniser et fiabiliser la filière de traitement des boues.

Ces travaux visent par ailleurs, la mise en œuvre d'une station à énergie positive, c'est-à-dire qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Les sources de production d'énergie sur la station seront multiples : en plus de la production de chaleur à partir du traitement ultime des boues, la production d'électricité sera optimisée et du biométhane à partir du biogaz issu de la digestion des boues.

✓ **Le réseau montpelliérain de chaleur et de froid**

Le 4 décembre 2019, la Métropole s'est vue décernée pour la seconde année consécutive, par l'association Amorce et l'ADEME, le label écoréseau de chaleur, qui atteste des performances environnementale, économique et sociale de son réseau de chaleur dont la SERM est le concessionnaire. Cela valorise notamment le programme d'investissement qui a été réalisé pour verdir le mix énergétique du réseau de chaleur, ce qui s'est traduit par une baisse significative de la TVA pour l'ensemble des abonnés du réseau. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid a dépassé le seuil de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique de la production de chaleur pour l'ensemble des quartiers desservis, ce taux est aujourd'hui de 65 %. Les énergies renouvelables sont principalement la biomasse mais également la géothermie ou plus ponctuellement une installation de climatisation solaire.

Le développement du réseau se poursuit dans de nouveaux quartiers qui seront raccordés tels que Cambacérès et dans des quartiers en rénovation urbaine tels que l'EAI, Saint Roch et Celleneuve, Beau Soleil avec des projets de biomasse, de récupération de chaleur et de géothermie.

De plus, la géothermie correspond également localement à un potentiel exploitable d'énergie renouvelable, non encore exploré dans le SDER, mais identifié au Plan Climat 2013-2018. Ainsi sur le futur quartier Cambacérès, l'arrêté d'exploitation de la ressource géothermale a été obtenu en 2017 par le département énergie de la SERM. Une centrale de pompage et une 1<sup>re</sup> boucle géothermique ont donc été livrées en 2018 pour alimenter la gare TGV Sud de France ainsi que le secteur Urban Park à Lattes. Ce réseau géothermique s'étendra au rythme du développement de ce quartier.

✓ **Structurer une filière biomasse locale**

Sur le territoire, la filière biomasse est représentée majoritairement par le bois individuel, puis par des opérations de valorisation de biogaz (site du Thôt, site d'Amethyst, station d'épuration MAERA). Les enjeux portent essentiellement sur l'exploitation du potentiel bois, déchets fermentescibles, eaux usées, avec une priorité sur la filière valorisation des déchets ménagers et assimilés, et l'objectif ainsi d'intégrer la valorisation des déchets dans le mix énergétique.

Suite à une démarche initiée en mars 2017, Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, concrétisent leur coopération par la signature du premier

contrat de réciprocité Ville-Montagne relatif à la forêt, avec le soutien des Collectivités forestières d'Occitanie. Ce partenariat privilégie le renforcement et la structuration d'une filière bois-énergie de proximité, le développement d'un écosystème local concernant la construction bois, l'émergence d'une filière locale bois-mobilier et aménagements extérieurs/mobiliers intérieurs (les informations sur le partenariat sont précisées au chapitre 6).

### Mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère et de la Feuille de Route pour la Qualité de l'Air

S'agissant de la qualité de l'air, depuis l'approbation, en octobre 2014 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) révisé, la Métropole s'appuie sur la mise en œuvre des actions dont elle a la responsabilité (essentiellement des actions relevant de la politique des déplacements). Conformément à la réglementation, 5 ans après son approbation, le PPA fait aujourd'hui l'objet d'une évaluation par les services de l'Etat.

Complémentaire au PPA, la Métropole, concernée par le contentieux entre la Commission européenne et la France pour des dépassements réguliers des normes de qualité de l'air sur son territoire, a élaboré sa « Feuille de route pour la qualité de l'air ». Adoptée à l'unanimité le 31 mai 2018, cette feuille de route identifie 18 actions à mettre en œuvre à l'horizon 2022. En février 2019, le Ministre de la Transition écologique et solidaire invite les collectivités à se mobiliser à nouveau pour bénéficier d'une enveloppe de 2 M€ destinée à accompagner, sur la période 2019-2022, la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur de la qualité de l'air. Renforçant les efforts déjà entrepris dans le PPA avec cette feuille de route complétée de nouvelles actions, la Métropole ambitionne d'aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour la première fois cette année, Montpellier Méditerranée Métropole a participé à la 5<sup>e</sup> Journée Nationale de la Qualité de l'Air. Un stand dédié à la qualité de l'air a donc été ajouté au dispositif prévu dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité Durable. Installé le samedi 21 septembre sur le parvis de l'Hôtel de Ville Place Georges Frêche et animé par le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) APIEU Territoires de Montpellier, le stand a proposé divers documents réunis par ATMO OCCITANIE, l'organisme régional dédié à la surveillance de la qualité de l'air, et les services de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le dispositif destiné à sensibiliser le grand public était le suivant :

- Présentation, notamment à l'aide de 5 panneaux issus de l'exposition « l'air, notre bien le plus précieux » des grands enjeux relatifs à la qualité de l'air,
- Présentation des solutions de mobilités alternatives autour de l'école, avec des panneaux illustrant la démarche « Carapattes » (autobus pédestres), et les plans de déplacements établissement scolaire,
- Démonstrations autour du jeu de rôle pour les scolaires « Roll'Air », créé par le CPIE APIEU Territoires de Montpellier afin de sensibiliser aux impacts sur l'environnement et la santé de la pollution de l'air,
- Enfin, le stand proposait divers documents montrant comment la question de la qualité de l'air est prise en compte au travers de projets d'aménagement et d'urbanisme.

Figurant parmi 126 événements enregistrés sur le site internet national dédié à cette 5<sup>e</sup> Journée Nationale de la Qualité de l'Air, cette journée a malheureusement pâti d'une météo très défavorable.

Toujours en septembre, sept ans après les premières Rencontres Internationales Air Climat Santé organisées à Toulouse en 2012, la Fédération Atmo France et Atmo Occitanie ont renouvelés cette manifestation le mardi 17 septembre 2019 avec pour ambition de faire le point sur l'avancée des connaissances sur le lien entre qualité de l'air et impact sanitaire. Montpellier Méditerranée Métropole s'est mobilisé pour suivre les échanges. L'ensemble de la journée témoignant du fait que la qualité de l'air est désormais reconnue comme enjeu majeur de santé publique, tout en étant devenue un sujet d'interrogations grandissantes de la société civile. Ces rencontres auront permis de :

- Dresser un état des lieux des connaissances sur les enjeux de santé publique associés à la pollution atmosphérique en lien avec le changement climatique,
- Présenter quelques-unes des actions mises en œuvre par différents acteurs notamment d'autres collectivités, pour réduire l'exposition des personnes à la pollution atmosphérique,
- Exposer les sujets de préoccupation grandissants et l'état des connaissances sur des polluants atmosphériques d'intérêt.

À travers 3 grandes thématiques (Pollution de l'air et changement climatique : quel impact sur la santé ?), ces retours d'expérience croisés des différents intervenants nous auront permis de mieux comprendre de quelle manière passer d'un constat sanitaire à une législation au service de l'action.

### S'adapter aux effets du changement climatique

Le PCAET vise deux objectifs : d'une part l'atténuation, afin de limiter l'impact du territoire sur le climat en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les polluants atmosphériques produits, et d'autre part, l'adaptation, dans le but de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Si l'atténuation vise à réduire les causes des impacts des changements climatiques, l'adaptation se concentre sur ses conséquences.

En complément des actions d'atténuation, il est donc essentiel d'apprendre à vivre avec et s'y adapter.

#### ✓ **Mieux connaître la vulnérabilité du territoire (diagnostic)**

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la Métropole a étudié la vulnérabilité du territoire, de ses habitants et des activités économiques aux évolutions climatiques.

Ce diagnostic fait apparaître des évolutions climatiques déjà perceptibles, notamment :

- une augmentation de la température moyenne de 0,3 °C par décennie depuis 1980 ;
- une augmentation du nombre de jours de vague de chaleur ;
- des phénomènes météorologiques violents plus nombreux et plus intenses ;
- une élévation du niveau de la mer de + 6 cm.

Ces constats sont corroborés par des perspectives d'évolutions climatiques amplifiées à 2100 :

- une augmentation du nombre de jours de forte chaleur chaque année (environ 90) ;
- une augmentation en nombre et en intensité des épisodes cévenols et des périodes de sécheresse ;
- une élévation plus marquée du niveau de la mer.

Ainsi, ce diagnostic met en lumière les enjeux du territoire, notamment en matière de risque incendie, inondation, sécheresse et îlots de chaleur urbaine.

Cette analyse constitue la clé de voûte de la construction d'une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique, constituant une des composantes stratégiques de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial.

#### ✓ **Les objectifs stratégiques d'adaptation au changement climatique**

La stratégie d'adaptation des comportements et des pratiques à l'échelle du territoire est structurée en 9 orientations stratégiques sur les 14 que propose la stratégie du PCAET :

- Assurer la pérennité de la ressource en eau
- Contribuer à l'objectif national « zéro artificialisation nette » en 2050 et acclimater le territoire face aux risques
- Réaliser la neutralité carbone pour toute opération d'aménagement ou de rénovation urbaine
- Engager 100 % des parcelles agricoles en agroécologie, et reconquérir la totalité des friches en 2050 (100 % des parcelles publiques en 2030)
- Utiliser 100 % de produits bio et locaux dans les cantines scolaires à l'horizon 2030
- Engager les entreprises de notre territoire dans leur transition écologique
- Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone en plantant massivement
- Sensibiliser 100 % de la population aux changements climatiques
- Instaurer une gouvernance autour du Plan Climat qui participera à son évaluation en continu

## 2/ ACTION PHARE : ÉLARGISSEMENT DU RESEAU DE BUS



*Contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) : En permettant à chacun de se déplacer sur le territoire (pour travailler, ses loisirs, etc.), l'action participe à réduire les inégalités sociales (objectif 10) et à l'émergence d'un territoire plus durable (objectif 11) tout en réduisant l'émission de gaz à effet de serre liés à la mobilité (objectif 13).*

Au troisième trimestre 2019, une nouvelle offre de transports en commun a été mise en service dans les communes de la Métropole. Ce nouveau réseau de bus amélioré, première étape dans la mise en place du réseau cible, va permettre de mieux répondre aux besoins des habitants.

Cette nouvelle offre de transports a été discutée avec les différentes communes et le dialogue engagé se poursuivra afin de continuer à adapter au mieux l'offre de transport à la demande des habitants et de travailler sur de nouvelles évolutions. Elle s'appuie sur un maillage de proximité, afin d'irriguer l'ensemble du territoire métropolitain et d'améliorer de façon significative les conditions de déplacements des habitants des 31 communes.

Ce nouveau réseau s'organise autour des principes suivants :

- des fréquences renforcées sur de nombreuses lignes,
- de nouveaux quartiers desservis,
- une amplitude horaire étendue (jusqu'à 22h et les dimanches et jours fériés),
- une augmentation des connexions avec le réseau ferroviaire et les zones d'activités,
- une meilleure lisibilité de l'offre pour l'utilisateur.

À titre d'illustration, les nouveautés suivantes peuvent être pointées :

- Secteur Cadoule et Bérange
  - o Restructuration des dessertes avec rabattement au Pôle d'échanges multimodal de Baillargues (réseau TER) permettant un gain de temps pour rejoindre Montpellier
  - o Une systématisation de l'offre Minibus du soir.
- Secteur Littoral
  - o Connexion des lignes 32 et 28 au tramway
- Secteur Piémonts et Garrigues
  - o À Grabels : 31 départs supplémentaires de la ligne 24, soit un bus tous les quarts d'heure en heure de pointe.
  - o À Juvignac : la ligne 25 dessert de nouveaux quartiers, notamment Courpouyeran et Constellations.
- Secteur Plaine Ouest
  - o À Saint Jean de Védas, Fabrègues et Cournonterral : des itinéraires améliorés et des fréquences augmentées pour mieux desservir les communes et les nouveaux quartiers, notamment sur la ligne 33 prolongée vers le centre-ville de Montpellier (Rondelet) depuis Fabrègues et en desservant le nouvel éco quartier et la ligne 20 qui desservira en ligne régulière le quartier du Terral et la maison de retraite ou encore le nouveau quartier Le Jardin d'Hélios à Cournonterral.
- Secteur Vallée du Lez
  - o À Prades-le-Lez, Montferrier-sur-Lez, Clapiers, Jacou et Castelnaud-le-Lez : des itinéraires améliorés et des fréquences augmentées des lignes 23, 26 et 36 pour mieux desservir les



nouveaux quartiers (Est et nord de Montferrier-sur-Lez, Le Castellet à Clapiers, nouveaux quartiers de Prades-le-Lez...) et se connecter à la ligne 2 du tramway.

- À Castelnau-le-Lez : amélioration de la desserte de la zone d'activités Eureka avec la nouvelle ligne 51 (qui préfigure la future ligne 1 du MétroNOME), qui circule toutes les 10 minutes en heures pleines. Mais aussi 50 départs supplémentaires de ligne 16 pour desservir le Mas de Rochet.

- Secteur Montpellier

- Restructuration totale et renforcement du réseau de bus sur l'est de la ville : Pompignane (nouvelle ligne 16 connectée aux 4 lignes de tramway), Millénaire (nouvelle ligne 51) et Grammont (nouvelle ligne 52).
- Une amplitude horaire étendue de 6h (au lieu de 6h30) jusqu'à 22h (contre 20h30 actuellement) pour les lignes 6, 7, 9, 15, 16 et 19.

○

Au total, plus de 1,2 million de kilomètres seront desservis par an par rapport à l'offre actuelle (7 millions de km par an).

### 3/ INDICATEURS TERRITORIAUX

✓ **Nombre de voyageurs par jour (Bus + Tram)**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
270 000	280 000	287 317	301 343	299 000	313 833	336 000	332 715	319 900

✓ **Nombre d'utilisations VéloMag'**

Nombre de locations effectuées

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
123 612	116 660	134 671	133 707	191 570	211 597	212 770	207 675	215 307	195 400

✓ **Données transports en commun 2018**

Fréquentation

Ligne	Voyages 2018	Kms 2018	V/ K 2018
TOTAL TRAMWAY	66 325 848	5 431 131	12,22
TOTAL BUS URBAIN	13 113 081	4 569 771	2,87
TOTAL BUS SUBURBAIN	2 452 077	2 494 346	0,98
TOTAL TaD	158 058	862 944	0,18

- Consommation des BUS : 2 332 690 kg de GNV
- Electrique (traction) = 29 144 395 kWh



## 4/ PERSPECTIVES

Au-delà des réalisations de l'année 2019 et afin d'améliorer encore sa situation, Montpellier Méditerranée Métropole adopte les orientations qui suivent.

### **Transports publics et développement du vélo**

#### **La poursuite des opérations de tramway :**

Ligne 5 entre Clapiers et Lavérune

Poursuite des travaux au Nord

Réalisation des 1ers travaux à l'ouest pour l'ouvrage de Gennevaux (dans le cadre du COM)

Désignation du lauréat pour l'habillage de la rame de tramway

Extension de la ligne 1 de tramway vers la nouvelle gare TGV et la desserte du quartier Cambacérès

Poursuite des études et réalisation des 1ers travaux

#### **Le déploiement d'un nouveau réseau bus**

Le déploiement du nouveau réseau bus a fait l'objet d'une première étape en septembre 2019. En septembre 2020, il est prévu de poursuivre le déploiement du nouveau réseau de bus voté par la Métropole dans le cadre de la DSP Transport 2018-2024.

Comme pour la 1re phase, le déploiement de cette phase 2 fera l'objet d'une concertation avec les communes.

#### **La poursuite de modernisation du parc roulant :**

Bus au GNV : acquisition de 9 bus au GNV

15 bus au bioéthanol, commandés en 2019 et livrés en mai 2020. Ces bus sont déployés sur les lignes de bus dans les communes du secteur Ouest de la Métropole

9 bus électriques déployés sur les Métronomes

#### **Les études en cours sur les Métronomes**

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau structurant « bus » compétitif et attractif, les services de la Métropole étudient le déploiement de 4 lignes Métronomes. Ces lignes à haut niveau de service, proches du tramway en termes de fréquence et de vitesse commerciale, portent notamment sur la desserte entre Place de l'Europe et Notre-Dame de Sablassou via Le Millénaire et Eureka, ainsi que sur la desserte de l'Ouest de la métropole depuis Cournonterral/Cournonsec vers Montpellier. La mise en œuvre de ces lignes de bus à haut niveau de service fait l'objet d'études qui se poursuivent en 2020.

#### **La mise au point d'un contrat de services vélos**

Le service de vélo en libre-service « Vélo magg » prendra fin en décembre 2020. L'année 2020 sera donc consacrée à la définition des nouveaux services « vélos » qui prendront la suite. Outre le vélo en libre-service, la Métropole mène également une réflexion sur un service location Moyenne/longue durée pour les vélos à assistance électrique.

#### **L'extension de la zone piétonne et la mise en œuvre des zones 30**

Des études de déplacement sont consacrées à la faisabilité de « zones 30 » est prévue en 2020, en cœur de ville puis dans un périmètre élargi.

De la même façon, il est prévu de réaliser en 2020 les études pour l'extension de l'aire piétonne.

#### **ZFE et logistique urbaine**

Il est prévu de lancer en 2020 les études visant la mise en place d'une ZFE. Cette démarche bénéficie d'une subvention de l'ADEME.

En parallèle, des études complémentaires, seront réalisées en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de logistique urbaine, visant à optimiser les flux des camions, en vue de réduire la pollution et l'encombrement sur l'espace public.

Dans ce cadre, des premières actions pourront être mises en œuvre afin de soutenir des laboratoires de recherche travaillant sur les véhicules autonomes.

## **Etudes opérationnelles d'aménagements d'axes cyclables prévus à court terme :**

### 1.1 Sur Montpellier :

- Avenue de la Pompignane ;
- Aménagement de la place Eugene Bataillon ;
- Aménagement d'un axe cyclable Av François Delmas ;
- Réaménagement de l'avenue de Toulouse dans le cadre de l'appel à projet national sur les discontinuités : aménagement temporaire ;
- Rue de l'Arnel ;
- Avenue du Pont Juvénal.

### 1.2 Hors Montpellier :

- L'axe cyclable manquant le long de la RM 986 dans la Continuité entre St-Gély-du Fesc (hors 3M) – et Montpellier ;
- RM17E11 Continuité Montferrier sur Lez - Prades le Lez ;
- La RD5 Continuité Cournonsec - Montbazin (hors 3M) ;
- La RM 132 - Rue FJ Gossec à Montpellier Continuité avec axe magistral ;
- La RD986 Lattes - Villeneuve-les-Maguelone - Passerelle Mosson.

## **Aménagements cyclables étudiés dans le cadre d'opérations structurantes :**

### 2.1 Sur Montpellier :

- Les projets cyclables entrant dans le cadre du Plan Campus ;
- Les aménagements prévus dans le cadre du prolongement de la ligne 1 de la Tramway Ligne dans le quartier Cambacérès / cours de la gare Mtp – Sud-de- France;
- Les aménagements prévus dans le cadre de la création de la ligne 5 de Tramway – Insertion nord,
- Rue de l'Arnel, Avenue du pont Juvenal. ;
- Av du Docteur Pezet, : réalisation TaM.

### 2.2 Hors Montpellier :

- Lattes, passerelle sur la Mosson en rive de la RD 986 ;
- Montferrier sur Lez, passage sur le Lez ;
- Saint Jean de Védas, cheminements cyclables en rive du RD132 rue François Joseph Gossec ;
- Saussan, la réalisation d'une piste cyclable dans le cadre du projet immobilier les Horts du Vernis : Travaux lotissement en cours ;
- Cournonsec, aménagement de la RM 5 ;
- Desserte du Pôle d'échange multimodal de Baillargues : travaux rue des Coustouliers, Voie verte Baillargues-Castries à l'étude – Mise en service 2023-2024 ;
- Piste cyclable Saint Gély du Fesc-Montpellier : Première tranche de travaux au droit du Mas de Piquet en 2020 jusqu'à la route de Montferrier – Travaux sur entrée nord de Mtp en 2021-2022 ;
- Vélo route 70 : Section Limite 3 M -> Saint Génies des Mourgues ; Section Saint Génies des Mourgues -> Castries ; Section Castries-> Le Crès ;
- Liaison Modes doux Le Crès - ZAC du Caylus : opération menée par le pôle vallée du Lez.

## **Montpellier Métropole Solaire**

- Le nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional dans le quartier des Beaux-Arts à Montpellier, ainsi que la Halle French dans le quartier Cambacères auront des toitures pourvues de production photovoltaïque.

## **Élaboration du Plan de Mobilité 2020-2030**

Dans la continuité du Plan de Déplacements Urbains (PDU) en vigueur, Montpellier Méditerranée Métropole entend poursuivre des objectifs volontaristes pour son prochain Plan de Mobilité (qui se substituera au PDU, suite à la loi d'Orientation sur les Mobilités promulguée le 24 décembre 2019), en prenant en compte l'accroissement et la diversification de la demande en déplacements, en s'appuyant sur le potentiel que constitue le doublet de ligne ferroviaire et sur l'efficacité de son réseau de tramway, afin de diminuer les trafics automobiles.

Le Plan de Mobilité 2020-2030 devra au moins répondre aux enjeux suivants :

- connecter la Métropole, porte de la Région Occitanie sur la Méditerranée, aux échelles internationales, nationales et régionales, en s'appuyant en priorité sur le développement du réseau ferré européen, national, intercités et régional, ainsi que sur l'Aéroport international Montpellier Méditerranée ;
  - protéger le territoire métropolitain des flux de transit, notamment par l'achèvement des contournements routiers de Montpellier et par la programmation des autres voies nouvelles qui lui font encore défaut ;
  - améliorer, en lien avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Mobilités concernées, la maîtrise des échanges entre la Métropole et les villes de la grande aire urbaine de Montpellier et les territoires voisins en plein développement, pour favoriser le report des populations « pendulaires », sur des modes de transports alternatifs à l'« autosolisme » ;
  - favoriser les intermodalités en s'appuyant en particulier sur des PEM situés notamment sur les « Connexion métropolitaines » et sur des lieux adaptés aux rabattements des flux périurbains, pour un meilleur accès aux pôles attracteurs de la Métropole et des territoires voisins ;
  - poursuivre la constitution d'un réseau de transports en commun attractif et efficace, pour mieux relier les communes de la Métropole, en connexion avec la desserte des territoires voisins et en cohérence avec le projet d'aménagement de territoire de la Métropole, en s'appuyant notamment sur la mise en place d'une tarification et d'une billettique intégrée et en poursuivant une politique maîtrisée du stationnement ;
  - promouvoir la ville des courtes distances et le développement des modes actifs, en développant un réseau doux continu, plus dense et sécurisé et mieux identifiable, et en misant sur l'émergence de modes innovants (vélos et trottinettes électriques, roller...), ainsi que sur un partage plus équitable de l'espace public intégrant les objectifs visés par le PDU ;
  - accompagner le développement de l'éco-distribution des marchandises en ville, en particulier par le développement de modes de transports décarbonés et mutualisés et par un réseau d'espaces logistiques urbains permettant d'optimiser le transport logistique, et de minimiser les nuisances qu'il génère. Il s'agira de s'appuyer notamment sur le MIN (dont le positionnement futur doit faire l'objet d'un schéma directeur à engager concomitamment à l'élaboration du PDU), notamment en lien avec le réseau ferré, le Port de Sète et le canal du Rhône à Sète ;
  - promouvoir les plans de mobilité des entreprises pour encourager à l'usage des transports collectifs
- En 2020, il s'agira pour la Métropole de poursuivre l'élaboration du nouveau Plan de Mobilité en définissant les orientations stratégiques, en collaboration avec les communes membres et territoires voisins et en concertation avec le public.

#### **PPA et engagement d'une Zone à Faibles Émissions**

Le PPA 2014-2019 de l'aire urbaine de Montpellier fait l'objet d'une évaluation depuis 2019. Cette évaluation pourrait entraîner sa révision dès 2020, révision à laquelle les services de la Métropole seront invités à participer par les services de l'Etat, comme elle l'avait fait lors de la précédente révision de ce document cadre en matière de la lutte contre la pollution de l'air.

En parallèle de l'évaluation et de la révision à venir du PPA, Montpellier Méditerranée Métropole va construire un programme d'actions, afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dans le cadre conjoint de l'élaboration du PCEAT et de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la LOM.

Enfin, souhaitant contribuer davantage encore aux efforts entrepris pour limiter le dépassement des seuils réglementaires, Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée à mettre en œuvre une Zone à Faibles Émissions (ZFE) sur le site de l'Écusson.

#### **SCoT**

L'adoption définitive du SCoT doit maintenant s'accompagner d'une formation des directions métiers pour sa parfaite application. De même, un suivi précis de plusieurs indicateurs est programmé.

## 5/ FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

### Intensifier l'éco mobilité et les nouveaux usages de la voiture dans les déplacements

#### ✓ **Mise en œuvre du PDME de 2018 faisant suite au PDE de 2011**

L'article 51 de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dispose que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site, doivent élaborer un Plan de Mobilité. Le plan de mobilité, devenu Plan de Mobilité Employeur depuis la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transport

Ainsi, la Ville et la Métropole ont élaboré en 2018 un Plan de Mobilité (PDM) harmonisé entre les deux collectivités. Ce dispositif ouvre de nouvelles possibilités aux agents pour favoriser l'alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.

Outre la prise en charge réglementaire de 50 % du montant de l'abonnement annuel TaM, le PDM propose par exemple la mise à disposition gratuite d'un vélo ou d'un vélo pliable, ou d'une location pour un vélo à assistance électrique..

#### **Un Parc Auto plus exemplaire**

L'objectif de la Collectivité vise à diminuer le niveau moyen des émissions de CO<sub>2</sub> par véhicule en deçà de 130 g par km. Pour ce faire, elle a choisi d'acheter des modèles de véhicules plus légers et économes en énergie. Elle a acquis 12 véhicules utilitaires électriques, et 11 véhicules électriques légers. Engagée dans l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole n'achète plus de véhicules légers diesel.

Durant l'année 2018 la Métropole de Montpellier a souscrit un marché en groupement de commandes piloté par Hérault Energie. Ce marché permet l'acquisition de véhicules électriques : Mini Citadines, Citadines, Utilitaires, mais il concerne aussi les vélos à assistance électrique (VAE). À ce jour selon les derniers chiffres, le parc dispose de 62 VAE. Néanmoins, dans le cadre de la prise en compte des problématiques de développement durable et notamment sur l'amélioration de la qualité de l'air, il est prévu de redimensionner l'offre de vélos à assistance électrique. L'objectif étant que les agents privilégient pour les trajets courts et notamment urbains le vélo et non la voiture

Par ailleurs, des travaux permettant de doubler la capacité de chargement de véhicules électriques au niveau du pool général notamment au niveau - 4 du parking de la Métropole, ont été réalisés en 2018. Ils permettent de poursuivre la politique d'acquisition de véhicules électriques de services en remplacement de véhicules thermiques.

Par ailleurs, le service Régie de Collecte a décidé de remplacer les BOM au gasoil par des BOM fonctionnant au gaz naturel véhicules (GNV) moins polluant. Les 5 premières BOM au GNV ont été livrées fin 2018, le montant de l'acquisition pour la Métropole est de l'ordre de 1 million d'Euros. En 2019, 1 nouvelle BMO au GNV a été mise en service.

## Poursuivre et amplifier la gestion énergétique et climatique du patrimoine

#### **Des bâtiments plus économes en énergie, producteurs et une énergie verte**

La Collectivité s'est engagée depuis 2006 dans un programme ambitieux de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments. L'objectif de réduire de 20 % l'énergie consommée dans les bâtiments existants avait été atteint en 2012.

*Moins 15 % d'électricité et une division par 2 des consommations de chauffage et de climatisation à l'Hôtel de Métropole.*

Grâce à des travaux de modernisation des installations de chauffage, de climatisation et d'éclairage et une mobilisation de l'ensemble des agents, la Collectivité constate une baisse régulière de la consommation et une bonne mise en pratique des éco-gestes au quotidien, et ce depuis 2007. En 2018 des travaux ont été

engagés sur les réseaux de distribution afin d'améliorer le confort des agents pour un montant de plus de 37 000 €.

#### *100 % d'électricité verte*

Depuis 2012, la Collectivité consomme 100 % d'électricité d'origine renouvelable, grâce notamment à l'électricité qu'elle produit sur ses propres équipements (photovoltaïque, biogaz). La part restante, achetée, l'est sous forme d'électricité verte. Il s'agit de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables (énergie hydraulique, biomasse, énergie éolienne, énergie photovoltaïque).

Désormais, la Collectivité s'équipe de matériel économe : éclairage basse consommation, installations informatiques dont les performances répondent à des labels d'efficacité énergétique, etc. Dès 2013, 100 % du parc d'ordinateurs (unités centrales, écrans et imprimantes) a eu des performances énergétiques équivalentes au label Energystar.

Un travail de maîtrise de l'énergie est effectué sur l'ensemble des bâtiments via des diagnostics énergétiques, des travaux d'isolation et l'amélioration des systèmes de chauffage et de climatisation. En 2019, de nombreux équipements et bâtiments sont concernés : remplacement de la chaudière gaz de l'Agora, remplacement des chaudières gaz de la piscine Spilliaert en deux temps, commencé en 2018, mais aussi rénovation des réseaux de chauffage sur le musée de Lattara (principalement au réfectoire), ou encore la rénovation totale de la régulation sur la médiathèque Campus. La centrale de traitement d'air de la piscine Spilliaert a également été remplacée pour améliorer le confort des usagers, éviter les dysfonctionnements et faire des économies d'énergie.

Le futur Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Montpellier Méditerranée Métropole aura vocation à être également un bâtiment à énergie positive grâce à des panneaux photovoltaïques, une isolation et un éclairage performants tout en prenant en compte l'intermittence d'occupation dans la gestion énergétique. L'éclairage naturel sera privilégié au maximum et l'utilisation d'une pompe à chaleur géothermique est envisagée pour répondre aux besoins de chauffage. Le conservatoire fera l'objet d'une démarche de labellisation « Bâtiments Durables Méditerranéens » (BDM). L'objectif de livraison est le premier trimestre 2020.

À noter également, la mise en œuvre des deux centrales photovoltaïques en autoconsommation. Celle de Cap Oméga, mise en service fin 2018, dispose de 408 modules photovoltaïques sur une surface d'environ 670 m<sup>2</sup> produisant près de 173 MWh/an. Cette production électrique est entièrement consommée par le site permettant d'économiser près de 18 k€/an à la collectivité. Cette opération a bénéficié de subventions dont TEPCV, pour un coût de la centrale photovoltaïque de 255 000 € TTC.

Celle de la piscine Poséidon à Courmonterral, livrée tout début 2020, d'une puissance de 145,6 kWc, produira près de 209 MWh/an permettant de couvrir environ 30 % de la consommation annuelle d'électricité. L'économie réalisée sera d'environ 23 k€/an. Le coût de l'opération s'élève à près de 318 000 € TTC partiellement financé par une subvention TEPCV.

### **L'éclairage public**

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole au 1er janvier 2015 a entraîné le transfert de la compétence voirie et espaces publics des 31 communes. Elle se décline pour l'essentiel entre la voirie, les espaces verts attenants, l'éclairage public et le nettoyage. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est la compétence voirie du Département qui a été transférée à la Métropole. Ainsi, l'éclairage public devient un véritable axe de travail pour la Métropole.

La collectivité mène des actions d'efficacité énergétique sur son éclairage public. La suppression totale des lampes à vapeur de mercure, depuis plus de 20 ans en a été le point de départ sur le territoire de la Ville de Montpellier, la Métropole poursuit l'optimisation de ses sources lumineuses engagée par la Ville de Montpellier, par l'abaissement des puissances. Ainsi, elle ajuste ses contrats énergétiques en permanence.

### **Rénovation de l'éclairage public**

Dans le cadre des projets d'aménagements locaux, la Métropole souhaite rénover les réseaux d'éclairage public ou les enfouir, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de rationaliser l'action et la dépense publique.

Pour l'aider à financer ces travaux, la Métropole sollicite des subventions auprès du Syndicat Hérault Énergies, ainsi que du programme Territoire à Énergie pour la Croissance Verte.

### ✓ **L'extinction de l'éclairage public la nuit**

Prades-le-Lez en 2015 ainsi que Sussargues et Castries en 2018, ont voté une mesure d'extinction de l'éclairage public à partir de minuit ou 1h jusqu'à 5h du matin. En 2019, Clapiers s'est également engagée dans cette démarche, qui est accompagnée par le pôle collectivités de l'ALEC Montpellier Métropole ainsi que les services de la Métropole. De plus, Grabels a voté le lancement d'une étude de faisabilité pour l'extinction, sous forme d'expérimentation de 6 mois, qui va s'accompagner de quelques aménagements (installation de panneaux routiers réfléchissant notamment).

En complément, l'ALEC et les services de la Métropole organisent chaque année le « Jour de la Nuit » visant à sensibiliser les particuliers aux impacts de la pollution lumineuse : les communes éteignent une partie de leurs éclairages pour permettre à leurs habitants de découvrir la ville sous un nouvel angle et d'évaluer l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, notre santé, le ciel étoilé et le budget de nos communes.

Cet événement est national et ouvert à tous. En 2019, les conseillers de l'ALEC l'ont décliné sur Lavérune et le quartier des Grisettes à Montpellier. Plus de 150 personnes ont participé à une marche aux lampions, à la découverte de la faune nocturne avec des spécialistes, à une balade contée...

Par ailleurs, l'électricité pour l'éclairage public sur le territoire des 31 communes de la métropole de Montpellier est garantie d'origine renouvelable.

### **Suivre les émissions de gaz à effet de serre de la Collectivité**

Réalisé une 1<sup>ère</sup> fois en 2010, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), a été réévalué en 2014 (sur la base des données 2013), puis en 2018 (sur la base des données 2017) de manière à répondre au cadre méthodologique réglementaire du Bilan GES Organisation prévu par l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Le dernier exercice a permis d'adapter le périmètre de quantification à l'échelle des compétences et activités de la Métropole, créée en 2015.

En 2017, les émissions de l'ensemble des activités considérées dans le bilan GES patrimoine et compétences de la Métropole de Montpellier sont estimées à près 48 128 tonnes équivalent CO2 (tCO2e). Il s'agit uniquement d'émissions de GES directes, et énergétiques indirectes.

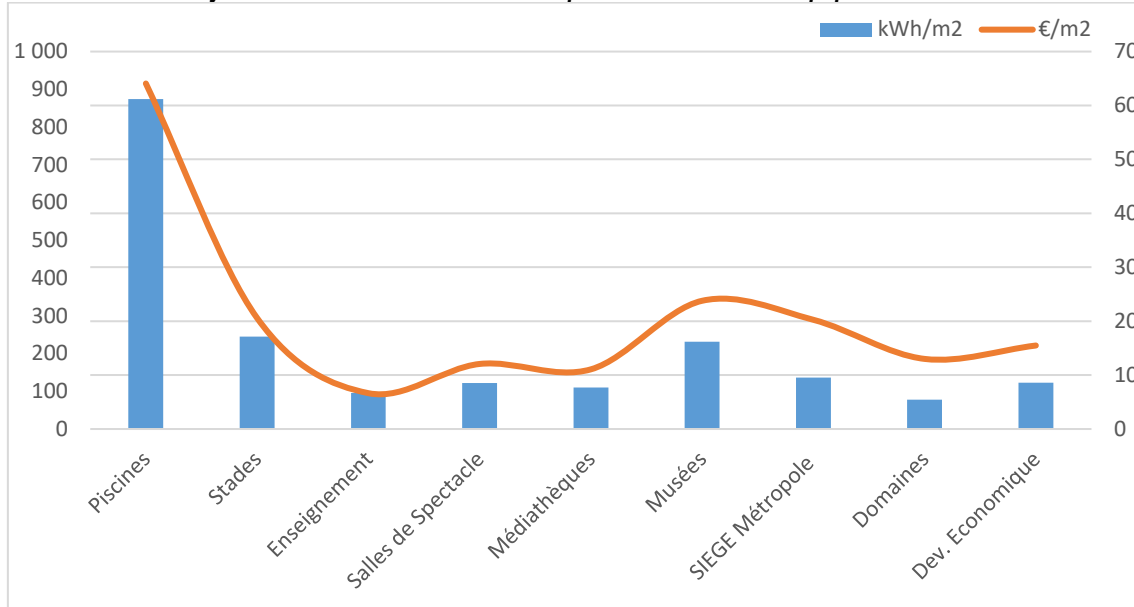
Ainsi, l'analyse des émissions de GES montre que la compétence de gestion du réseau de chaleur est le premier poste d'émissions de la métropole (37 %). Cependant, bien que la présence de réseaux de chaleur augmente le bilan de la Métropole, leur présence sur le territoire permet de proposer une alternative aux énergies fossiles ou carbonées en proposant une offre de fourniture d'énergie moins carbonée. Alimentés en partie par des énergies renouvelables ou de récupération, les réseaux participent donc à réduire les émissions de GES du territoire.

Les consommations d'énergie liées aux transports publics et aux parkings représentent 35 % des émissions de GES, dont 80 % sont liées aux consommations de carburant ou de gaz naturel des véhicules. Les 4 lignes de tramway ne représentent que 7 % des émissions du poste. De même que pour les réseaux de chaleur, l'offre de transport collectif public permet de proposer aux habitants une alternative à la voiture. Ainsi, un développement pertinent des équipements de transports collectifs, par un report de modes de transport, permet de réduire les émissions de GES territoriales.

## 6/ INDICATEURS INTERNES

En 2018, les dépenses d'énergie des bâtiments métropolitains (hors eau) représentent un montant de 3,56 M€ TTC soit près de 2,8 % de diminution par rapport à 2017.

### ✓ Ratios moyens de consommation et de cout par m<sup>2</sup> des différents équipements



## CHAPITRE 2

# LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. L'eau fait partie de la biodiversité en tant que patrimoine commun de l'humanité. La conservation des écosystèmes est essentielle pour un développement durable. Elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts. Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources. Ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles.

Ayant conscience de ces enjeux fondamentaux et des leviers d'actions dont elle dispose, la Collectivité a mis en place et poursuit des politiques territoriales (Projet de territoire « Montpellier Territoires », SCoT, Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement, politique agroécologique et alimentaire), pour repenser l'aménagement de son territoire en valorisant son capital nature et préserver ses ressources face au développement urbain.

### La Collectivité s'est fixée pour objectifs de :

- 1/ préserver le capital nature en contenant l'étalement urbain et en assurant le respect de la biodiversité ;
- 2/ protéger la ressource en eau et limiter les impacts des activités en assurant une gestion rationnelle du cycle de l'eau ;
- 3/ sensibiliser à la préservation des ressources naturelles.

### Schémas/programmes/équipements structurants :

- **Montpellier Territoires, une métropole productive** – Projet de territoire – approuvé en 2017
- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** - adopté en 2019
- **Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2013-2018** adopté en 2014 - **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en cours d'élaboration
- **Programme EcoCité – Ville de Demain** – en cours de réalisation – lauréat depuis 2009 (phase 1 puis 2)
- **Politique agroécologique et alimentaire** – cadre de référence adopté en juin 2015 – en cours de déploiement
- **Schéma directeur d'alimentation en eau potable** – adopté en 2013
- **Schéma directeur d'assainissement** – adopté en 2004
- **Schéma de desserte en eau brute à usage agricole** – lancement élaboration en 2019
- **Réseau des équipements de la Métropole** – EcoLothèque, Planet Océan



# 1/ OBJECTIFS ET ACTIONS

## 1/1 – Préserver et accroître le capital agro-naturel en contenant l'étalement urbain et en assurant le respect de la biodiversité

### Les espaces agro naturels, l'évolution de la prise en compte de la biodiversité et l'enjeu de la transition agroécologique et alimentaire

Dans le cadre du projet de territoire « Montpellier Territoires – Métropole productive », la Métropole a affirmé l'objectif de préserver durablement 2/3 d'espaces naturels et agricoles et de limiter l'urbanisation au 1/3 du territoire, en priorisant le réinvestissement de l'existant. À ce titre, l'un des axes de construction du projet consiste à révéler le paysage de la Métropole comme bien commun, où les espaces agro-naturels ont vocation à être mobilisés en tant que supports de ressources écologiques, de projets et d'usages intégrés. La reconnaissance de ces fonctions doit permettre de garantir la mise en valeur du territoire agro-naturel, par sa pleine appropriation et la maîtrise de ses usages. C'est avec cette exigence première que la Métropole a appuyé la démarche de révision de son Schéma de Cohérence Territoriale.

L'un des principaux enjeux de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Montpellier Méditerranée Métropole a concerné la préservation et la reconquête de l'exceptionnelle richesse environnementale, afin de mieux la valoriser.

La définition de la trame verte et bleue du SCoT, a nécessité la prise en compte de la préservation des zones à enjeux de biodiversité, et la restauration des continuités écologiques. La connaissance de ces espaces s'est affinée au fur et à mesure de la mise en œuvre du SCoT de 2006, au travers notamment des études menées par la Métropole dans le cadre de la révision du SCoT et au travers de son implication au sein du réseau Natura 2000. Le SCoT révisé classe ainsi **3 700 hectares supplémentaires de réservoirs** de biodiversité par rapport au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), adopté en 2015, portant ainsi à plus de 13 000 hectares la surface de réservoirs sur le territoire de la Métropole. Un travail spécifique sur le littoral a également été conduit, conduisant à intégrer les Réservoirs de biodiversité et les Espaces Remarquables du Littoral sur un même périmètre.

Montpellier Méditerranée Métropole est impliquée depuis 2011 au sein du réseau Natura 2000, en particulier en sa qualité d'opérateur et de gestionnaire du site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan ». Ce rôle d'opérateur a été renouvelé, lors du Comité de pilotage de mars 2019.

Enfin, la Métropole est partenaire, depuis quatre ans, du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, pour la gestion de la zone humide des Salines de Villeneuve, intégrée au réseau Natura 2000.

Ces partenariats ont été renforcés en 2019, notamment au travers des actions suivantes :

- la signature d'une convention de coopération avec le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie (CEN Occitanie), dans le cadre de l'élaboration de la stratégie biodiversité sur le territoire ;
- la signature d'une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des oiseaux (LPO 34), dans le cadre du volet adaptation du PCAET, afin d'anticiper les effets des évolutions climatiques sur la petite faune sauvage ;
- la co-construction, durant l'année 2019, d'un protocole d'accord partenarial entre la Métropole, la Ville de Montpellier et le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) sous le thème générique « Dynamique de la biodiversité urbaine et péri-urbaine face aux changements planétaires : quelles conséquences, quelles synergies, quels enjeux et quelles pistes pour y répondre ? ».

## De la préservation à la valorisation des espaces naturels et agricoles

En avril 2018, un accord avec la chambre d'agriculture a permis de confirmer le rôle du projet de SCoT révisé comme socle du déploiement de la politique agroécologique et alimentaire. Celui-ci réaffirme l'objectif ambitieux, à horizon 2040, de préserver durablement au moins 2/3 du territoire métropolitain en espaces naturels et agricoles et de limiter l'urbanisation au 1/3 du territoire, en priorisant le réinvestissement urbain et un urbanisme économe de l'espace. L'ambition est ainsi de construire pour le territoire métropolitain, un véritable projet agricole et d'alimentation durable, répondant aux enjeux de la transition agroécologique et alimentaire et qui consolide le potentiel productif de la « ferme métropolitaine ».

*3 axes majeurs de coopération ont été affirmés :*

### ● La préservation durable des espaces agronaturels dans le projet de SCoT

Le projet de SCoT définit durablement les limites au développement urbain sur le territoire de la métropole pour préserver à long terme les espaces agricoles et naturels comme richesse du territoire

Tenant compte des spécificités du contexte métropolitain, une attention spécifique est portée au traitement des interfaces entre zones urbaines et espaces naturels et agricoles. Il s'agit d'une part d'éviter les conflits d'usages, en tenant compte de leur pluralité et de leurs besoins et d'autre part de donner à voir, par une conception d'ensemble, les limites durables entre espaces urbains et espaces agronaturels.

La localisation retenue pour les extensions urbaines résulte d'une analyse multicritères permettant d'optimiser les choix au regard de critères d'aménagement durable (risques, biodiversité, agriculture, paysages, réponses aux besoins économiques et démographiques, développement des transports en commun, et intensification de l'urbanisation autour des Pôles d'échanges multimodaux...). L'analyse des impacts sur l'agriculture a eu pour objet de déterminer les secteurs les plus marqués par l'agriculture, en cas d'extension urbaine, et ceux pour lesquels l'impact sur les potentialités agricoles et les organismes économiques serait le plus fort, en priorisant la préservation à long terme des ressources alimentaires, les filières durables (perspective agroécologique) et celles ancrées dans le territoire (structures économiques). Elle tient compte ainsi non seulement de l'activité existante, mais entend préserver les potentialités agricoles.

Des secteurs d'extension urbains intègrent, dès le projet de SCoT des espaces de valorisation agricole ; par ailleurs, de manière temporaire, les réserves foncières dédiées aux extensions urbaines seront prioritairement affectées, lorsque cela est possible, à une activité agricole.

Cette limitation du développement urbain et la localisation des extensions urbaines permet d'éviter, par rapport au potentiel d'extension urbaine non consommé du SCoT de 2006, la consommation de près de 200 ha de terres à usage agricole et autant de terres irrigables. Elle conduit à réduire l'enveloppe des extensions urbaines de 22 % par rapport aux capacités résiduelles de celles du SCoT précédent, bien que l'échéance du SCoT soit reportée à 2040.

### ● Le redéploiement de l'agriculture par la reconquête foncière

L'objectif est de reconquérir les nombreuses terres aujourd'hui non exploitées, publiques et privées, afin d'y installer de nouveaux agriculteurs ou conforter les entreprises agricoles existantes tout en accompagnant la transition agroécologique et alimentaire du territoire (cultures nourricières pérennes et locales, haute valeur qualitative et environnementale, protection de la ressource en eau, installations expérimentales...).

Dans la lignée de 2018, les trois orientations majeures ont ainsi été poursuivies en 2019 pour accompagner la mobilisation du foncier :

#### ● *La poursuite de la mobilisation du foncier public*

Il s'agit de mobiliser le foncier public disponible, soit de la Métropole, soit des communes de la Métropole dans une logique d'impulsion et d'expérimentation.

À l'automne 2015, pour accompagner sa nouvelle politique agroécologique et alimentaire, la Métropole a souhaité engager une démarche expérimentale d'appel à projets visant à consolider le tissu des fermes nourricières en agroécologie sur 14 ha de foncier public (Domaine de Viviers et Domaine de la Condamine). Deux projets ont été sélectionnés en 2016 et ont commencé leur installation progressive, dans le cadre de contrats temporaires, qui tiennent compte d'une phase de construction préalable à la signature de baux agricoles pérennes. En 2018, la définition précise des besoins et investissements nécessaires aux porteurs de projets a été réalisée et a permis, sur 2019, l'engagement au domaine de la Condamine des travaux nécessaires pour consolider l'outil de production et doit permettre d'envisager prochainement la conclusion de baux agricoles à clauses environnementales.

Egalement, dans le cadre de la coopération pour la préservation de la biodiversité avec le CEN Occitanie (voir action phare ci-dessous sur la convention avec le CEN), une convention opérationnelle de gestion agroécologique et environnementale de l'espace agronaturel du domaine de Viviers a été signée. Il s'agira notamment en 2020 d'élaborer, à partir d'un état des lieux partagé, le plan de gestion agroécologique et environnementale de ce domaine de Viviers, en associant les partenaires et acteurs du territoire.

- *La mobilisation des terres irrigables*

Il s'agit de déployer l'agriculture prioritairement dans les secteurs irrigables, en soulignant le rôle de l'agroécologie en faveur de la préservation de la biodiversité (la mosaïque agricole de la plaine ouest constitue le socle du réservoir Natura 2000), du maintien des fonctionnalités et continuités écologiques, de la préservation de la ressource en eau ou encore dans la gestion des risques.

À cet effet, en 2018, une étude de faisabilité a été engagée pour identifier précisément les potentialités de réactivation agricole des secteurs en friche dans les secteurs irrigables, définir le ou les outils d'animation foncière appropriés et définir les travaux de remise en état des terres nécessaires pour y parvenir. Cette étude a mis en évidence le potentiel de réactivation agricole sur la plaine ouest, les modalités d'intervention restent encore à définir.

Cette étude est également étroitement liée au schéma de desserte en eau brute à usage agricole initié en 2019 (voir partie 2 « Protéger la ressource en eau » ci-dessous).

- *Le projet de création de deux vastes Associations Foncières Agricoles Autorisées*

L'AFA est un outil de gestion mutualisée du foncier entre plusieurs propriétaires, permettant la définition et la mise en œuvre d'actions de mise en valeur agricole, pastorale ou forestière, ou contribuant au développement rural, ou à la préservation, ou à la remise en bon état des continuités écologiques dans leur périmètre. Elle prend la forme d'un Établissement Public Administratif, créé par arrêté préfectoral après enquête publique régi par une assemblée des propriétaires et administré par un syndic (conseil d'administration). Sa gouvernance est partenariale, en lien avec la composition du syndicat des propriétaires (métropole, commune et privés).

Une étude d'opportunité, menée en 2016 sur un large quadrant nord-ouest du territoire, a permis d'identifier un vaste potentiel à partir du foncier public et privé, favorable au déploiement de l'activité pastorale et agricole dans le cadre de la politique Agroécologique et Alimentaire.

Il a été proposé en 2017, d'approfondir le dispositif des AFA - Associations Foncières Autorisées - pour répondre à cette problématique sur deux secteurs des arcs nord et nord-ouest du territoire :

- AFA 1 : Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Laverune, Saint Georges d'Orques, Grabels, Juvignac, et Saint-Jean-de-Védas
- AFA 2 : Prades-le-Lez, Clapiers, Jacou, Montferrier-sur-Lez

Le projet de création d'AFA a pour objectif d'accompagner la transition agroécologique et alimentaire durable du territoire, notamment : mobiliser des friches agricoles pour réactiver le foncier ; créer une couronne agricole diversifiée et nourricière sur la Métropole ; restaurer la biodiversité ; limiter les risques (inondations, feux de forêt) et préserver les ressources ; contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone du territoire.

Afin de garantir les règles de transparence qui lui sont liées, il a été proposé que ces deux AFA soient instaurées sous forme « autorisée » par arrêté préfectoral après enquête publique, en privilégiant une démarche basée sur le volontariat des propriétaires potentiels, et en veillant à une représentation équilibrée dans la gouvernance des projets. En 2019, après une première phase de travail avec les communes et les partenaires, de premiers périmètres ont pu être consolidés et présentés lors de réunions de concertation sur plusieurs des communes concernées. Cette phase a fait apparaître le besoin d'approfondir et d'élargir la concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment à travers un comité de pilotage et d'expertise. L'intérêt du projet d'AFA a été réaffirmé par délibération du Conseil Métropolitain la création du comité de pilotage, et la poursuite de la concertation sur 2020 ont également été approuvées par le Conseil.

✓ **Les outils d'observation au service du développement durable du territoire.**

### L'exemple de l'Observatoire de l'Occupation du sol

Bien plus qu'un outil de connaissance, l'analyse de l'évolution de l'occupation du sol permet d'interpréter et d'anticiper les mutations du territoire pour une meilleure maîtrise de la consommation du foncier et de la préservation des espaces naturels et agricoles.

Dans le cadre de l'évaluation du SCoT, Montpellier Méditerranée Métropole a défini une méthode d'analyse de l'occupation du sol à différentes dates : 1994 et 2004 (© SPOT Thema) 2008, 2010, 2012, 2015, 2017 et 2019 (propriété 3M).

Les outils développés ont permis à la fois d'approfondir des analyses statistiques à des échelles multiples d'observation et de concevoir des cartes de synthèse à l'échelle du grand territoire. Ce dernier s'appuie sur un travail d'interprétation d'images satellitaires et de photographies aériennes correspondant aux années 1994, 2004, 2008, 2010, 2012, 2015, 2017 et 2019 (date de l'image satellite ou photo aérienne la plus récente disponible sur un tel territoire au moment de l'analyse).

Les bases de données résultat de ce travail sont ouvertes aux citoyens et sont disponibles sur l'OPENDATA de la Métropole : <http://data.montpellier3m.fr/>

Il identifie des entités spatiales homogènes correspondant à différents types d'occupation du sol suivant une nomenclature européenne. En comparant les mêmes lieux à des dates successives, l'analyse a permis, à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal, de mettre en évidence les espaces ayant connu une évolution dans leur usage, laquelle évolution peut être cartographiée et appréciée d'un point de vue statistique.

Ainsi il est possible de suivre, par exemple, le phénomène d'artificialisation des sols qui se caractérise par la transformation d'un milieu naturel modifiant, de manière quasiment irréversible, sa physionomie et son fonctionnement. Artificialisés, les sols perdent leurs fonctions de ressources naturelles et agricoles. Il en résulte, le plus souvent, une imperméabilisation de ces surfaces. Ainsi, il est important de souligner que la notion de milieu artificialisé ne se limite pas aux seuls espaces urbanisés, elle prend en compte également d'autres formes de consommation d'espaces (équipements, infrastructures, carrières, décharges, chantiers et extraction de matériaux).

### L'exemple de partenariat avec le CNES

Un partenariat avec le CNES (Centre National d'Études Spatiales) vient renforcer cette démarche d'observation en permettant de disposer d'images satellites (PLEIADE) à haute résolution et à haute fréquence sur notre territoire afin de détecter les changements.

Dans ce cadre, la Métropole et le CNES ont lancé en 2019 un appel à projets sur des Preuves de Concept (POC) autour de l'usage de l'imagerie satellitaire au service du développement durable du territoire de la Métropole. L'objectif de ces POC est de démontrer dans le cadre d'une **démarche innovante, la pertinence et la faisabilité de la détection et caractérisation du changement et de l'évolution dans différents espaces** (ex. : zone d'étude, quartier, zonage PLU, « secteurs » du SCOT, ZAC, ZNIEFF, parcelles...) entre différentes dates et sur différentes thématiques intéressant la Métropole telles que :

- **Aménagement/Urbanisme** - exemples : suivi de l'artificialisation et la densification urbaine, espace libre, construction illégale...
- **Environnement** – exemples : suivi de la végétation arborée, arbustive et herbacée - suivi des trames vertes et bleues, suivi des îlots de chaleur urbain – couloir de biodiversité, zone Natura 2000, potentiel photovoltaïque...
- **Agriculture** – exemples : suivi saisonnier et pluriannuel des cultures, connaissance des jachères...
- **Risques** – exemples : Suivi de l'imperméabilisation, de la désimperméabilisation, suivi des pluies critiques, des écoulements...

### L'exemple de la thermographie aérienne pour amorcer la caractérisation de l'effet « Îlot de Chaleur Urbain »

Dans le contexte du changement climatique, les villes doivent faire face à l'augmentation du nombre de vagues de chaleur, de leur durée et de leur intensité. Lors de ces vagues de chaleur, le phénomène d'îlot de chaleur urbain devient sensible et se traduit par une diminution plus lente de la température en ville la nuit par rapport à la campagne. Cela constitue un facteur aggravant pour l'inconfort et la santé des citoyens.

Dans ce cadre la Métropole a entrepris en 2019 le traitement et l'analyse des images satellites thermiques prises l'été (jour et nuit) permettant une première approche pour l'observation des disparités thermiques au sein de la métropole montpelliéraine. Ces premiers résultats font l'objet d'une diffusion Internet pour le citoyen sur l'opendata de la Métropole : <http://data.montpellier3m.fr/>

Ce premier projet a initié une démarche plus globale d'identification et de suivi de l'effet « ilot de chaleur urbain », qui sera poursuivie en 2020.

### **Exemple d'outil participatif : un outil 3D ludique et pédagogique autour du développement durable**

La Métropole a conçu et mis en œuvre une application numérique pédagogique et innovante autour du développement urbain dans le cadre de la Ville intelligente à l'occasion du festival Métropolisme.

À cette occasion, les citoyens ont pu contribuer dans un environnement numérique 3D décrivant la géographie de la Ville d'aujourd'hui à dessiner la Ville de demain. Les principaux enjeux climatiques essentiels sont figurés spatialement et apportent un enseignement pédagogique. Les contributions des citoyens s'ajoutent les unes aux autres sur la carte en 3D et représentent au final un patchwork de contributions spontanées, créatives et/ou réfléchies couvrant le territoire. Chacun a pu redessiner son habitat, son quartier, sa commune en intégrant ces enjeux.

### **Suivi et évaluation du projet agro-naturel du territoire métropolitain**

Les échanges ont mis en évidence la nécessité de créer une instance partenariale pour assurer la coordination et l'évaluation des actions sur les espaces agronaturels de la métropole, à partir du socle que constitue le SCoT. Elle fédèrera l'ensemble des acteurs de la politique agroécologique et alimentaire et de la valorisation de l'environnement (institutionnels, représentants professionnels, universitaires, acteurs opérationnels...).

Il s'agira de suivre l'avancée des actions engagées par les partenaires de la politique agroécologique et alimentaire du territoire métropolitain, notamment celles inscrites dans la présente feuille de route, partager et identifier les nouvelles actions, en évaluer leur mise en œuvre.

#### **✓ Améliorer la connaissance pour mieux prendre en compte de la multifonctionnalité des sols**

La Métropole a souhaité accompagner le projet COFERTI, lauréat fin 2018 d'un appel à projets de l'ADEME sur les sciences participatives et le soutien de la recherche à la transition agroécologique. Associant le Centre d'Écologie Fonctionnelle et évolutive (CEFE) avec un consortium de chercheurs en écologie (CEFE-CNRS), géographie et ethnologie (UMR Innovation-INRA), et l'association Oasis Citadine, fondatrice et animatrice d'une ferme urbaine collaborative installée depuis avril 2018 à Flaugergues (Montpellier), ce projet vise à mieux connaître les sols des jardins collectifs urbains avec trois axes principaux :

- mobiliser des connaissances complémentaires sur les sols en co-expérimentant autour des pratiques agroécologiques en buttes ;
- analyser les sols suivant une grille pluridisciplinaire couplant biodiversité, physico-chimie et certains SE (régulation climatique et provision) et de la perception des sols par les utilisateurs ;
- valoriser et diffuser auprès du grand public et des acteurs publics.

En 2019, le travail a consisté à tester des modes cultureux de type permaculture, par constitution de buttes de terres enrichies sous différentes formes pour assurer des mesures de la qualité biologique des sols et leurs différentes propriétés en découlant dans le contexte particulier des sols méditerranéens (sols pauvres en matière organique). Plusieurs paramètres ont été mesurés : fertilité des sols, propriétés hydriques (quantité, perméabilité) stockage du carbone, ainsi que mesure de la biodiversité ou encore perception des sols par les utilisateurs. Le projet a notamment dû s'adapter aux conditions climatiques extrêmes rencontrées (sécheresse et épisode caniculaire fin juin). Les principaux enseignements de ce projet devraient être disponible courant 2020.

#### **✓ Développer les connaissances afin de définir et de mettre en œuvre une « stratégie biodiversité »**

L'étape « Éviter » de la Séquence « Éviter-Réduire-Compenser » constitue le socle fondateur du projet de territoire, assumé en grande partie par le SCoT.

À l'échelle de la planification, l'anticipation de la compensation doit venir renforcer la trame verte et bleue du territoire et apporter une plus-value écologique, en ciblant par exemple des espaces qui feront l'objet d'une gestion favorable à

la biodiversité ainsi que des espaces dégradés dont le milieu doit être restauré ou consolidé (identification de réservoirs de biodiversité complémentaires ou supplémentaires...). Ainsi, un gain écologique global est recherché.

En phase opérationnelle, la prise en compte de la biodiversité à une échelle de connaissance plus précise, notamment dans le cadre de la programmation, de la mise en œuvre et de la gestion de projets d'aménagement, d'infrastructure et d'équipements, peut nécessiter le recours à des mesures compensatoires lorsque leurs effets ne peuvent être complètement évités ou réduits.

Dans ce cadre, des dispositions pour la compensation résiduelle des opérations futures sont édifiées en principes, afin que les mesures compensatoires, éventuellement nécessaires, participent effectivement et le plus activement possible à la restauration et au maintien sur le long terme de la biodiversité sur le territoire, conformément aux dispositions réglementaires (loi biodiversité) fondées sur l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire de gain de biodiversité. Ainsi, des principes, notamment de localisation potentielle ou préférentielle de mesures compensatoires sont énoncés.

À l'échelle des projets, afin de rendre plus efficace la compensation écologique, la Métropole apparaît comme étant l'échelon à privilégier pour assurer l'animation et la coordination de la gestion des compensations sur son territoire, lui permettant ainsi de jouer un rôle d'impulsion, de mise en cohérence et d'animation sur la base des objectifs du SCoT, avec l'ensemble des acteurs concernés, et de s'assurer de la maîtrise du marché foncier des « compensations ».

Ainsi, l'objectif est d'activer la trame verte et bleue notamment en promouvant la restauration des espaces dégradés, des réservoirs et des corridors. La promotion de cette restauration écologique est ainsi un enjeu important sur le territoire en lien avec l'objectif fort de préservation et de réactivation de l'armature agronaturelle (respect des grands équilibres 2/3 d'espaces naturels et agricoles et 1/3 d'espaces urbains/à urbaniser). Cet objectif vise également la définition des modalités d'accompagnement d'une politique agroécologique et alimentaire, dans le but de réactiver efficacement la diversité des fonctionnalités (écologiques, productives, récréatives...) de ces espaces. En effet, compte tenu des spécificités méditerranéennes, les pratiques agroécologiques contribuent pleinement à la préservation de la biodiversité sur le territoire. Montpellier Méditerranée Métropole a engagé dès sa création, une véritable démarche collaborative d'élaboration d'une politique agroécologique et alimentaire ambitieuse, en s'appuyant sur un réseau de partenaires de plus en plus étoffé.

Le redéploiement agricole peut jouer un rôle essentiel en matière de résilience du territoire face aux risques climatiques, notamment afin de mieux respecter le grand cycle de l'eau, principalement par ses effets sur la diminution des ruissellements en amont. De même, les actions de verdissement des milieux urbains, conduisant à désimperméabiliser les sols, permettent d'atténuer à la fois les risques liés aux inondations et les effets « îlot de chaleur urbain ». Le pastoralisme, par son action de réouverture de milieux ou de maintien de ces ouvertures, joue un rôle essentiel, sur ce territoire, de préservation d'habitats naturels et de maintien de fonctionnalités écologiques.

Enfin, le Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration par la Métropole, montre dans sa phase de diagnostic que les effets du changement climatique seront particulièrement impactant pour la biodiversité, montrant ainsi une grande vulnérabilité du territoire. La stratégie que portera le PCAET permettra d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, notamment en préservant la biodiversité, les milieux et les ressources.

En 2018, un travail d'opérationnalisation des « *corridors écologiques de principe* » de la trame verte a été conduit à travers un stage de fin d'études. Cette étude a permis d'évaluer et de qualifier la continuité des corridors selon une approche dite « *structurelle* ». Cette dernière repose sur une analyse approfondie des éléments physiques du paysage, permettant d'évaluer le passage hypothétique des espèces. Cette démarche expérimentale, construite à partir de la littérature scientifique, de dires d'experts et d'un travail de terrain, a permis de justifier et de préciser à l'assise parcellaire (PLUi) les corridors écologiques d'ores et déjà cartographiés à l'échelle du SCoT révisé. À cette fin, un travail de recherche bibliographique a été mené afin d'identifier des leviers d'actions potentiels pour préserver ou restaurer la continuité des corridors écologiques (mesures compensatoires, outils contractuels, etc.).

En 2019, un travail d'élaboration d'un catalogue de mesures a été initié avec les partenaires, pour assurer la cohérence du dispositif avec la politique agroécologique et alimentaire.

### Développement de la biodiversité et de la nature en ville

#### ✓ **Intégrer l'environnement au cœur du projet urbain - territoire de l'EcoCité : Ode et Extension Eureka**

En 2011, la Collectivité initiait dans son Agenda 21, l'Eco-référentiel des projets urbains, dans le but de promouvoir et de faciliter la prise en compte du développement durable dans le cadre des projets urbains (valorisation paysagère, biodiversité, agriculture de proximité, hydraulique, économie des ressources...). La démarche EcoCité est l'exemple emblématique de la mise en œuvre de ces objectifs en matière de développement durable.

Le projet Ode à la Mer répond pleinement à ces objectifs portés dans le cadre de la démarche EcoCité, à savoir l'organisation du transfert des activités commerciales existantes sur ce territoire (environ 70 %), prioritairement celles

situées en zones inondables rouges du Plan de Prévention des risques d'inondation. Et, certaines, une fois déplacées, permettront des opérations de mutations urbaines intégrant une mixité fonctionnelle et des zones d'habitat (dont 30 % de logements aidés).

Du point de vue des qualités environnementales du projet, celui-ci s'inscrit d'une part dans une action de renouvellement urbain majeure, visant à économiser l'espace et à intensifier son usage, d'autre part, dans la libération de foncier (secteur Fenouillet), destiné à organiser des compensations hydrauliques, en réparation des imperméabilisations antérieures des sols, et à décanter les effluents de ruissellement urbain, en amont des étangs palavasiens. L'espace ainsi libéré permettra un aménagement paysager favorable à la biodiversité, qui s'inscrit ainsi dans une trame verte et bleue Ouest-Est.

De même, l'aménagement du secteur Extension Eureka à Castelnau-Le-Lez intègre, dans la conception même du projet, les enjeux environnementaux, notamment par la création d'un espace naturel de plus de 11 hectares (plus de 25 % de la surface de l'opération) destiné, par des bassins paysagers, à la gestion des eaux pluviales du quartier et à la réduction du risque de débordement de la Lironde sur les quartiers aval de Port Marianne. Cet espace vert sera aussi un lieu d'agrément, grâce à des cheminements doux, et un espace de préservation de la biodiversité (gestion différenciée des tontes, installation de nichoirs...). Enfin, cet espace est le moyen d'expérimenter le développement d'une agriculture de proximité par l'installation d'un verger, qui sera exploité par un agriculteur.

## 1/2 - Protéger la ressource en eau et limiter les impacts des activités en assurant une gestion rationnelle du cycle de l'eau

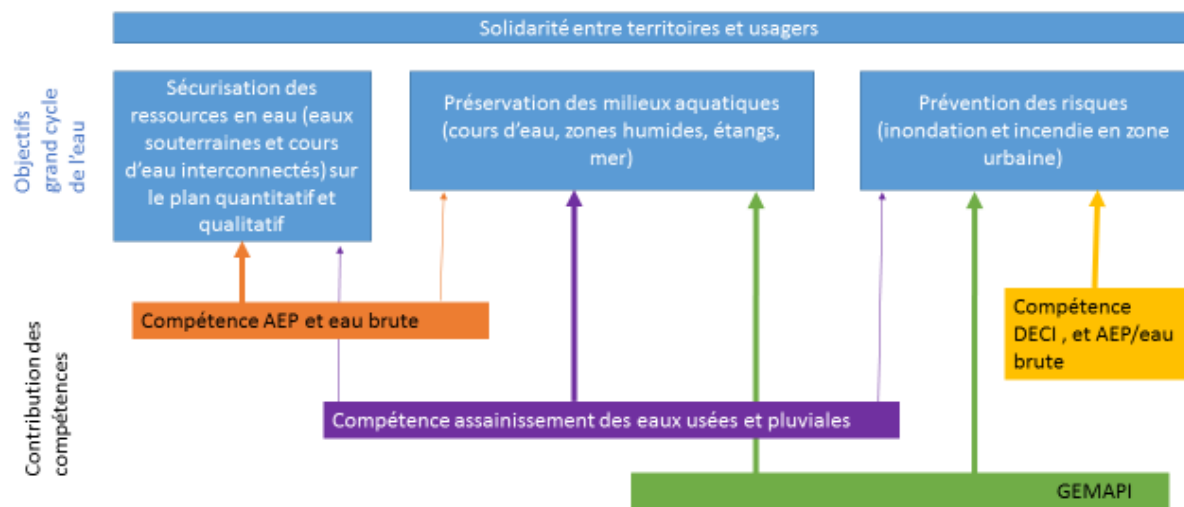
Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole traduit sa volonté de devenir l'acteur essentiel dans la définition et la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau à l'échelle de son territoire, en exerçant les différentes compétences liées au cycle de l'eau : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, la lutte contre les inondations, le développement des réseaux d'eau brute et depuis 2018 la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence GEMAPI créée par le législateur).

Les objectifs retenus par la Métropole visent :

- la sécurisation de l'alimentation en eau en quantité et en qualité,
- la préservation des ressources et des milieux,
- la prévention des risques inondation (et incendie)
- mais également la solidarité entre les territoires et les usagers.

Les différentes compétences dans le domaine de l'eau exercées par la Métropole contribuent à ces objectifs (cf. Schéma ci-dessous) sachant que la Métropole s'appuie également sur ses partenaires que sont notamment les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) : SYBLE et le SYMBO.





### La sécurisation de l'alimentation en eau

La sécurisation de l'approvisionnement du territoire en eau repose sur des démarches consistant à préserver la qualité et la quantité des ressources en eaux souterraines utilisées pour l'eau potable (démarches de protection des aires de captages), l'application du Plan de gestion de la ressource en eau du Karst du Lez et de la masse d'eau Castries Sommières, ainsi que sur des actions permettant de réduire ou maîtriser la demande en eau (économies d'eau). L'atteinte de cet objectif est également très liée aux choix d'urbanisme/d'aménagement du territoire réalisés par la Métropole : l'artificialisation des sols dans les périmètres de captages peut provoquer une baisse de recharge en eau des nappes souterraines, tandis que la démographie et le choix des formes d'habitat conditionnent la demande en eau. Enfin, 3M cherche à sécuriser les besoins en eau agricoles, en lien avec la politique agricole et alimentaire.

#### ✓ **Lancement d'un schéma directeur d'eaux brutes à usage agricole**

Montpellier Méditerranée Métropole exerce, en tant qu'autorité organisatrice, la compétence eau brute depuis le 1er janvier 2010. Elle en a confié la gestion à la Régie des Eaux sur l'ensemble du périmètre métropolitain, depuis sa création le 1er janvier 2016. Dans ce cadre, la Régie prend en charge le développement et la gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute de BRL sur le territoire de la Métropole.

Un premier schéma directeur a été réalisé en 2010 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Pour des raisons techniques et budgétaires, certains projets n'ont pas abouti, le plus important étant le maillon Nord et Ouest (MANOM). Le réseau d'eau brute n'en demeure pas moins bien implanté sur le territoire :

- Réseau hydraulique Régional concédé à BRL
- Programme Aquadomia : seconde phase de réalisation du maillon Nord Gardiole en cours
- Reprise et gestion des infrastructures de l'ex-SITVS repris par le Conseil Départemental de l'Hérault suite à sa dissolution
- Réseau sous maîtrise d'ouvrage de la Régie 3M
- Réseau développé sous maîtrise d'ouvrage privée ou collective (ex. : ASA)

Ces infrastructures, aussi importantes soient-elles, ne couvrent pas totalement l'espace métropolitain.

L'accès à la ressource en eau brute représente actuellement un enjeu majeur pour l'agriculture dans un contexte où de nombreux défis s'imposent à elle : maintien de l'activité face à la pression du développement urbain, adaptation au changement climatique, conciliation des pratiques avec la protection des ressources en eau et des milieux naturels, etc. L'année 2017 a par exemple été marquée par un déficit hydrique record et des rendements viticoles historiquement bas.



Dans ce contexte, la Métropole a lancé en 2019 un nouveau schéma de desserte en eau brute pour explorer et expertiser toutes les solutions de sécurisation et de diversification agricole compatibles avec une gestion durable et économe des ressources en eau.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du pacte Etat-Métropole signé en 2016. La coopération de la Métropole avec les territoires voisins est une composante essentielle du projet, une attention particulière sera ainsi portée sur la coordination du schéma avec les projets stratégiques développés par les EPCI limitrophes : Communauté de Communes Grand Pic St Loup (CCGPSL), Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et Pays de l'Or Agglomération (POA). Ces derniers seront étroitement associés à la gouvernance de la démarche.

### La préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques

#### ✓ **Le projet partenarial OMONLEZ**

La source du Lez, dont la résurgence se situe sur la commune de St Clément de Rivière, constitue une ressource majeure pour le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le projet de recherche « Gestion multi-usages de l'hydrosystème karstique du Lez » (GMU-Lez) finalisé en 2015 a permis de parfaire la connaissance du milieu karstique de l'hydrosystème du Lez et ainsi mieux définir la structure et le fonctionnement de ce système complexe.

La vulnérabilité face aux pollutions diffuses de l'aquifère karstique de l'hydrosystème du Lez a été évaluée dans un projet de recherche finalisé en 2015 : elle est élevée à très élevée sur 304 km<sup>2</sup> et 47 % de ces surfaces sont à vocation agricole dont une très forte majorité à vocation viticole.

Bien que cette ressource ne présente pas de contamination chronique en pesticides, il est possible que certaines molécules dépassent la norme de potabilité en période de crues.

Compte tenu de l'importance vitale de cette ressource pour la Métropole et pour la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, la réalisation d'un diagnostic des pratiques et dynamiques agricoles est l'occasion de mieux connaître les acteurs, leurs pratiques et les enjeux associés pour ainsi mieux appréhender les risques de contamination de la ressource, et envisager ainsi le lancement d'une animation autour d'actions de préservation de la ressource.

L'objectif de cette étude, subventionnée par l'Agence Rhône Méditerranée Corse (RMC), est de caractériser les pratiques agricoles ainsi que les systèmes de production associés présents sur l'Aire Alimentation des Captages (AAC) par rapport aux enjeux agricoles, économiques, sociologiques, environnementaux et réglementaires du secteur, puis de croiser les pratiques agricoles et les zones de vulnérabilité présentant un risque pour la ressource pour enfin proposer une stratégie d'action adaptée aux caractéristiques du territoire et ainsi lancer une vraie dynamique sociale portant le projet. Cette étude laisse autant de place à l'expertise technique qu'à l'expression des acteurs, afin d'aboutir à un plan d'action efficace qui sera mis en œuvre et porté par tous les acteurs locaux.

#### ✓ **Démarrage du projet FIBANI, à la croisée de la politique de l'eau et de la politique agricole et alimentaire**

Par délibération du 27 juillet 2018, le conseil Métropolitain de Montpellier a adopté à l'unanimité l'extension de ses compétences, lui permettant d'exercer les missions de « lutte contre la pollution » et de « protection et conservation des eaux superficielles ou souterraines », telles que visées à l'article L.211-7 du code de l'environnement. La Métropole est compétente pour agir à la restauration de la qualité des ressources en eaux douces superficielles et souterraines, ainsi que les eaux saumâtres des lagunes sur l'ensemble de son territoire, au-delà des aires de captages prioritaires où elle met en œuvre des plans d'action depuis mars 2015.

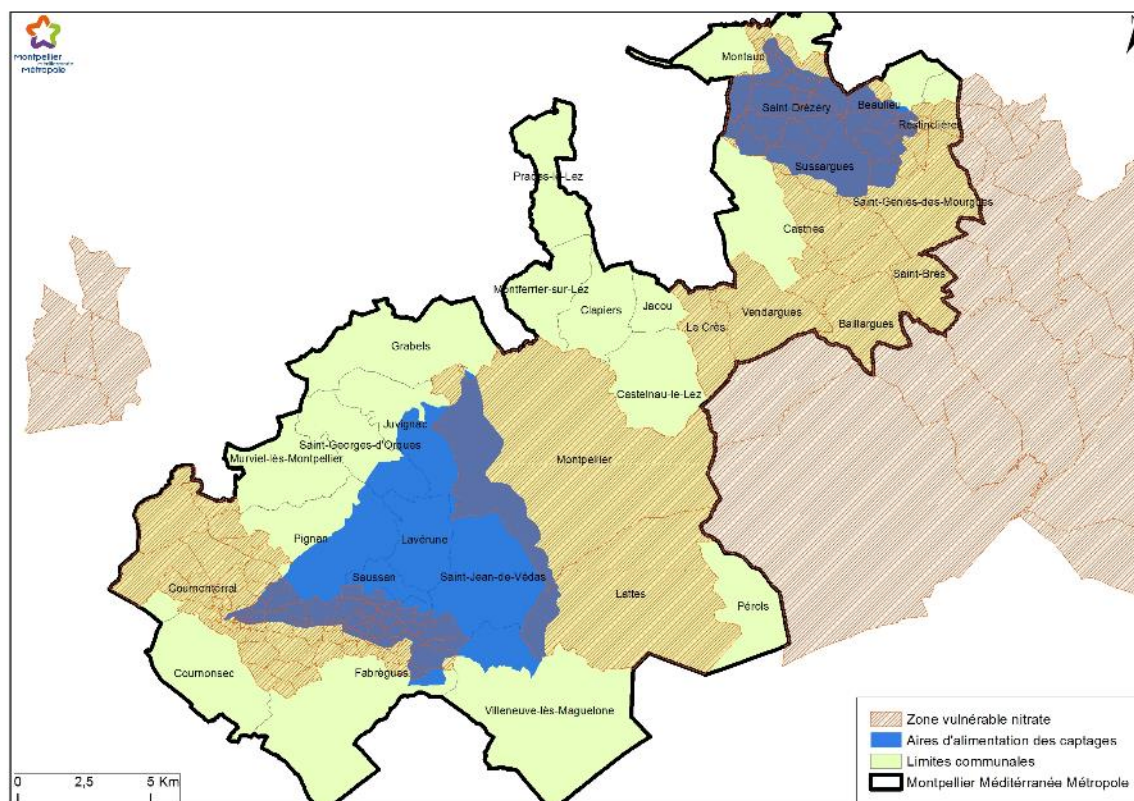
Le territoire de la Métropole compte **deux captages prioritaires** :

- **Le captage de Garrigues Basse et de Bérange ;**
- **Le captage du Flès ;**

Classés pour leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions par les pesticides. Ces captages prioritaires bénéficient de plans d'actions menés sur les territoires des aires d'alimentation par deux chargées de mission. La pierre angulaire de ces actions est l'accompagnement des agriculteurs (majoritairement viticulteurs) vers des itinéraires culturels moins consommateurs d'intrants chimiques et économes en eau.

Les viticulteurs de ces secteurs ont fait évoluer leurs pratiques au cours des 10 dernières années, notamment en contractualisant des mesures agro-environnementales ou en investissement dans du matériel permettant de maîtriser l'enherbement.

Carte des deux aires d'alimentation de captages prioritaires avec la zone Nitrates sur la Métropole de Montpellier Méditerranée



Inscrit en cohérence avec la une politique stratégique agroécologique et alimentaire de la Métropole, le projet FIBANI – subventionné par l’Agence Rhône Méditerranée Corse (RMC) – a pour objet principal d’évaluer les opportunités **d’émergence de nouvelles filières agricoles** capables de répondre à de multiples enjeux, en produisant un document d’appui préalable à la mise en place d’une politique de filière agricole à bas niveau d’impact.

Les enjeux autour de cette étude sont multiples :

- **Reconquérir et préserver la qualité de l’eau ;**
- **Accompagner le développement agricole et alimentaire en cohérence avec la stratégie de la politique agroécologique et alimentaire ;**
- **Le maintien et l’adaptation de l’activité agricole face aux changements climatiques**

✓ **La Métropole continue d’investir dans la réutilisation des eaux usées traitées**

La Métropole porte un programme ambitieux d’innovations, de recherche et développement mobilisant la réutilisation des eaux usées traitées, qui peut à la fois constituer une opportunité d’amélioration des systèmes épuratoires et une solution dans un contexte de réduction de la ressource. Le recyclage de ces eaux propose à l’avenir une ressource à de multiples usages.

Les 12 stations d’épuration implantées sur le territoire extrêmement varié de la Métropole, au milieu de plaines agricoles ou à proximité de garrigues, offrent un potentiel de près de 3 millions de mètres cubes par an d’eaux usées traitées et rejetées au milieu naturel. Il s’agit aujourd’hui d’une ressource potentielle inexploitée. Plus que d’étudier la possibilité et les conditions pour réutiliser ces eaux traitées, le projet porte sur un véritable pilotage de cette ressource : une gestion active des eaux usées traitées multi-usages.

Les débouchés que la démarche se propose de mettre en œuvre y compris du point de vue de leur commercialisation sont :

- les usages agricoles, les usages pour la biodiversité, les usages pour le bois énergie production de biomasse ;

- l'arrosage des espaces verts ;
- le cercle vertueux de l'assainissement, avec la fourniture de l'eau nécessaire aux opérations de curages des réseaux d'assainissement ;
- la défense incendie, avec des points de puisage définis en coordination avec les services de secours ;
- le nettoyage de la voirie et des bennes à ordures ménagères (BOM) ;

En 2019, les dossiers d'autorisation pour le volet agricole et biodiversité ont été établis et déposés auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Un travail a été mené avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur les protocoles d'utilisation des eaux traitées pour leurs camions. Enfin, la mise en place des parcelles pour la biodiversité et la biomasse a été organisée.

### La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

#### ✓ **Élaboration d'une stratégie de restauration de lagunes Palavasiennes**

Les données acquises sur les lagunes palavasiennes (4 000 ha de lagunes permanentes) illustrent une forte dégradation à la fois de la qualité des eaux et sédiments ainsi que de l'hydro-morphologie générale des lagunes et de leur périphérie. Une dynamique de restauration y est observée depuis une décennie, mais compte tenu de la persistance de certaines pressions, la résilience des milieux lagunaires reste lente et non garantie. Les contaminations en nutriments sont moins critiques, mais toujours importantes et chroniques, avec des pics par temps de pluie, associés à des problématiques bactériologiques. Les contaminations en micropolluants sont importantes et persistantes avec des phénomènes de stockage-relargage.

Les causes et menaces sont multifactorielles et variables selon les secteurs compte tenu de l'hétérogénéité du complexe palavasien, ce qui nécessite une approche sectorielle des diagnostics et des actions à proposer.

La Métropole a donc souhaité élaborer une stratégie de restauration fonctionnelle globale et à long terme des lagunes palavasiennes.

13 tributaires (cours d'eau et canaux) sont également très anthropisés, en mauvais état de conservation (contamination, morphologie contrainte, mauvais état des habitats...) et pas ou peu intégrés/prioritaires dans les dispositifs de gestion actuels (DCE, SAGE, DOCOB, plans de gestion).

Enfin, les 1 800 ha d'habitats péri-lagunaires, reliquat d'une couverture historiquement plus grande (moins de 50 %), ont un état et un fonctionnement globalement altérés et/ou fragmentés (drainés, fragmentés, cabanisés, surpâturés...).

Au vu des enjeux, de leur complexité et dans un souci pragmatique (valorisation de l'expérience locale, adaptation des outils et finalité opérationnelle), il a été choisi d'élaborer la stratégie de restauration en régie. Ce travail en régie favorisera une prise en main étape par étape de l'élaboration par les parties prenantes.

À cette fin, une convention de gestion de service a été conclue fin octobre 2018 entre les EPCI concernés – Sète Agglopolé Méditerranée, Pays de l'Or Agglomération et Montpellier Méditerranée Métropole – pour le recrutement d'un chargé de mission.

Le poste est hébergé à la Métropole de Montpellier et son coût est partagé entre les EPCI après déduction du financement apporté par l'Agence de l'eau RMC et la région Occitanie.

Une gouvernance est mise en place avec un comité de coordination associant les EPCI et un comité de suivi élargi aux EPTB, aux partenaires financiers, au Département et au Conservatoire du Littoral.

La stratégie de restauration des lagunes palavasiennes porte sur 2 masses d'eau de transition, les étangs palavasiens (FRDT 11b et 11 c) et la masse d'eau du canal du Rhône à Sète (FRDR3108b).



L'élaboration de la stratégie portera sur 3 ans, découpée en 3 étapes clés :

- Dresser et partager un état des connaissances : 2019 – T1 2020
- Proposer des scénarios de restauration : 2020
- Proposer une feuille de route d'actions hiérarchisées et sectorisées : 2021

La feuille de route stratégique précisera les étapes nécessaires et sera constituée de préconisations d'action (études et travaux) et d'un argumentaire technique (enjeux, pertinence, dimensionnement...), afin de faciliter le portage, le financement et la mise en œuvre des actions.

La feuille de route matérialisera la (ou les) perspective(s) commune(s) à retranscrire dans les documents de planification, participera à donner de la cohérence aux programmes d'action et à accroître l'efficacité globale des acteurs sur le territoire

✓ **Gestion intégrée du Golfe d'Aigues-Mortes : étude de préfiguration d'un outil de gestion et de coordination pour gérer les pressions multiples sur le milieu marin et les eaux côtières**

Le secteur côtier du Golfe d'Aigues-Mortes (GAM), qui s'étend du grau du port de Frontignan à la pointe de l'Espiguette sur la commune du Grau du Roi, se caractérise par **une mosaïque d'habitats marins et la présence d'espèces patrimoniales** constituant un écosystème côtier important, mais les **problèmes d'érosion côtière et les risques de submersion marine**, induisent une action continue de gestion du trait de côte, passant par des travaux de rechargement massifs en sable provenant de la flèche de l'Espiguette, la réfection de cordons dunaires ou la réhabilitation d'épis de protection. Des aménagements ont également été réalisés en mer, avec l'immersion successive de **récif artificiels**, ayant pour but de favoriser la pêche artisanale en luttant contre le chalutage illégal.

Mais face à la multitude d'acteurs concernés par les enjeux du GAM (4 intercommunalités de Sète au Grau du Roi, syndicats de gestion des bassins versants, Agence Française de la Biodiversité gestionnaire de sites Natura 2000, réserve marine de la côte palavasienne, communes...), l'enjeu est aujourd'hui, porté par une structure et/ou un outil, de faire émerger **une stratégie de gestion intégrée et une animation dédiée**, ayant une légitimité à considérer ce territoire dans sa globalité et à coordonner les projets en mer et sur le littoral (gestion des usages, préservation de l'écosystème, érosion côtière...). Ce dispositif apporterait aussi davantage de **lisibilité, de cohérence et d'économie d'échelle pour les financeurs potentiels** (dispositif de contractualisation de type contrat de baie évoqué).



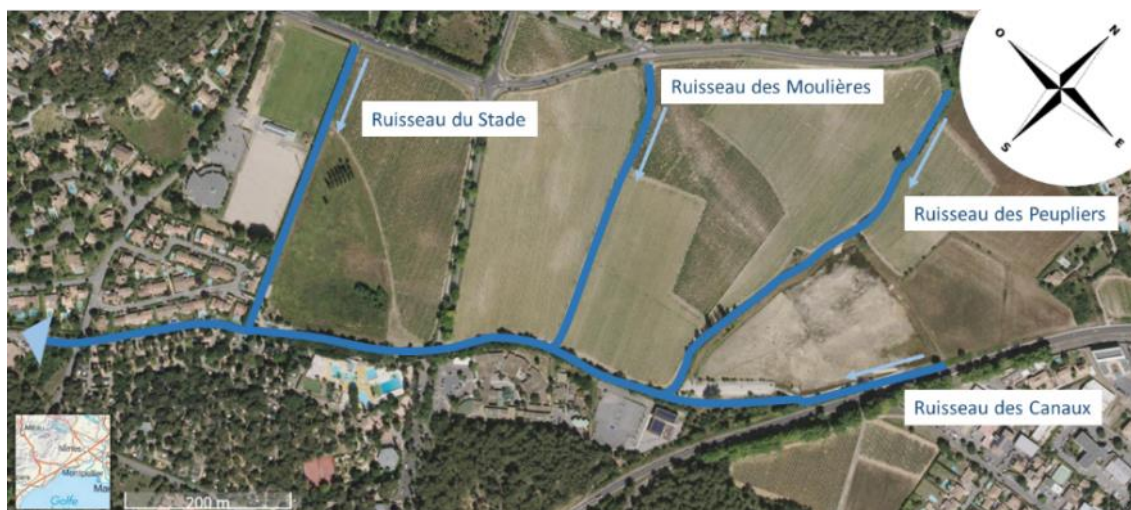
Cette démarche s'inscrit en lien direct avec les enjeux fléchés dans le SCoT (préservation du patrimoine littoral et adaptation du territoire aux changements climatiques, atténuation des effets, en cohérence avec les territoires voisins) et le SDAGE.

Une étude va être réalisée visant à faire émerger une gouvernance littorale à l'échelle du golfe d'Aigues-Mortes, concertée avec les acteurs du territoire, qui réponde aux enjeux présents sur le milieu marin et les eaux côtières, en portage conjoint de la maîtrise d'ouvrage entre les 4 EPCI concernés : Sète Agglopôle Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or, Terres de Camargue

Le périmètre concerné est celui de la cellule hydro-sédimentaire du golfe d'Aigues-Mortes du grau du port de Frontignan à la pointe de l'Espiguette au grau du Roi. La partie concernée par la métropole correspond à la frange littorale de Villeneuve-lès-Maguelone (dont 9,6 km de lido, propriétés du Conservatoire du littoral et DPM associé), 2 lagunes (Pierre-blanche et Vic) attenantes sur plus de 1 400 ha, propriétés du Conservatoire du littoral (CdL), en gestion conjointe CEN Occitanie/Sète Agglopôle et M3M et le canal du Rhône à Sète, et 3, 2 km de plage en gestion M3M en lien avec la commune de Villeneuve (plages du Pilou et du Prévost).

✓ **Des aménagements de protection contre les inondations intégrant des mesures environnementales : les ouvrages de protection réalisés au niveau du ruisseau des canaux à Clapiers**

Sur le secteur du lieu-dit les Moulières à Clapiers, la commune a engagé depuis 2004 des projets d'aménagements de lutte contre les inondations du ruisseau des Canaux, afin de permettre à terme la protection du lotissement des chênes et du collège F. Mitterrand pour des crues de période de retour centennale.



Lors des événements de septembre et décembre 2003, le lotissement des chênes a été particulièrement touché. Suite à ces deux épisodes significatifs, la commune de Clapiers a engagé des études hydrauliques en 2006, afin de définir la nature des aménagements hydrauliques de protection contre les inondations nécessaires.

Ces études ont défini les aménagements suivants :

- La construction de 3 bassins d'écrêtement de crue dimensionnés pour une crue de période de retour 100 ans. Ces bassins ont été nommés BR1, BR2 et BR3.
- Le recalibrage du ruisseau des Canaux le long du BR3.

Compte tenu du montant des investissements à réaliser et de la nécessité de protéger le collège François Mitterrand, le département de l'Hérault a porté la maîtrise d'ouvrage de la construction du BR1 (57 000 m<sup>3</sup>) en 2012. De son côté, la commune a réalisé la construction du BR3 (30 700 m<sup>3</sup>) en 2013 et le recalibrage du ruisseau des canaux le long du BR3.

La commune ne pouvant assurer la réalisation du BR2 et Montpellier Méditerranée Métropole ayant récupéré la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, la Métropole a relancé le programme de travaux.

Un nombre important d'enjeux écologiques étant présent sur le secteur des travaux, la Métropole a souhaité mettre en œuvre des mesures environnementales pour protéger les espèces et préserver les milieux naturels.

L'expertise écologique réalisée par un bureau d'études a ainsi proposé plusieurs mesures écologiques afin d'éviter, de réduire et de compenser les impacts du projet sur l'environnement.

- Éviter

Abattre les grands arbres avec un enjeu faunistique fort. Le projet a donc été adapté pour conserver ces arbres, notamment des chênes vert et pubescent.

- Réduire :

Les travaux ont été adaptés pour réduire le nombre d'arbres à abattre.

- Compenser :

Des mesures compensatoires liées aux enjeux faunistiques sont mises en œuvre :

- 4 mares à amphibiens
- Des nichoirs à oiseaux
- Des gîtes à chiroptères
- Des gîtes à petite faune

Pour 1 arbre abattu, 4 arbres seront replantés.

- Accompagner

Une gestion différenciée pour l'entretien du bassin de rétention 3 est mise en place depuis des années pour favoriser le développement d'une zone humide et d'une peupleraie.

Des panneaux d'information sur la faune et la flore seront également posés, afin de sensibiliser le public à ces enjeux écologiques.

Les travaux ont démarré en mars 2019 et ont duré 7 mois (réception en octobre 2019).

## 1/3 - Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles

La Collectivité sensibilise les publics de son territoire à la préservation des ressources naturelles au travers des actions menées en régie, notamment à l'Écolothèque, ou encore avec ses partenaires.

### Sensibiliser les publics à la préservation des ressources naturelles

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources sont des impératifs des politiques publiques et elles dépendent aussi des comportements éco-citoyens des individus. C'est pourquoi la collectivité confie la sensibilisation dès le plus jeune âge aux établissements de culture scientifique du pôle métropolitain « biodiversité et de culture scientifique ». Ce pôle comprend l'Écolothèque, d'une part, et Planet Océan Montpellier, d'autre part.

#### ✓ **L'Écolothèque, outil essentiel de l'éducation à l'environnement sur le territoire**

L'Écolothèque, Centre d'éducation à l'environnement sensibilise les enfants de quatre à douze ans aux sciences de la vie et aux enjeux environnementaux. Dans un cadre ludique, les enfants vont à la rencontre des écosystèmes, appréhendent la faune et la flore et sont sensibilisés aux enjeux du développement durable (déchets, énergie, alimentation...). Par leurs découvertes et leur implication, ils apprennent à établir des relations, respectueuses et de coopération, avec la nature et leurs semblables.

Les partenariats de l'Écolothèque contribuent à sa dynamique :

- Partenariat institutionnel avec le rectorat de l'académie de Montpellier ; DRJSCS Occitanie, de la Caisse d'allocations familiales (Caf)
- partenariats privés avec Botanic, avec les apiculteurs ;

- Partenariat associatif avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Partenariat scientifique avec le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE) du CNRS
- Partenariats récents parmi lesquels nous pouvons citer celui de l'Unicef, la collaboration avec les partenaires du mois de l'agroécologie, la direction de l'environnement, le Zoo de Lunaret, la direction de la biodiversité et des paysages de la ville enrichissent l'animation offerte aux enfants.

L'accueil des publics propose des parcours variés :

- L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 4 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ses animateurs sont eux-mêmes formés pour proposer une animation de qualité dans le domaine de l'enfance et l'éducation à l'environnement.
- Le Centre de ressources initie les enfants aux activités liées à la nature et à l'environnement, dans le cadre des programmes scolaires d'éveil scientifique. Des parcours partenariaux d'accès à la connaissance sont offerts aux écoles : un « Dia Verde » et un « Green Day », en partenariat avec le Point Langues de l'académie de Montpellier ; la science par 4 chemins, avec les établissements culturels de la Métropole.

Sur l'année 2018, l'Écolothèque a ainsi accueilli 37 621 visites pédagogiques.

La transmission de la connaissance en sensibilisation à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est également dématérialisée pour une plus large diffusion :

La Pédagothèque met à disposition des outils pédagogiques « libres » pour l'éducation à l'environnement. Depuis 10 ans, l'Écolothèque poursuit une politique de création d'outils pédagogiques pour la sensibilisation à l'environnement. Les premiers outils pédagogiques de l'éducation à l'environnement créés par d'autres établissements sur la Métropole le Parc zoologique de Montpellier et Planet Ocean Montpellier peuvent dorénavant être téléchargés. L'internaute a aujourd'hui accès à 90 outils pédagogiques libres.

#### ✓ **Planet Ocean Montpellier, un formidable outil de sensibilisation des publics**

Issu de la fusion du Planétarium Galilée et de l'Aquarium Mare Nostrum, Planet Ocean Montpellier la nouvelle marque crée par M3M en avril 2018 est un établissement qui s'intègre parfaitement dans le pôle biodiversité et culture scientifique. Il est géré depuis le 2 janvier 2017 dans le cadre d'une délégation de service public par la société PLANETOCEANWORLD, filiale du groupe Aspro Park.

La gestion de Planet Ocean Montpellier intègre d'une manière générale une démarche de sensibilisation de tous publics (familles, enfants, adultes, groupes scolaires, etc..) à travers une stratégie d'animation événementielle, culturelle, de partenariats et de mise en réseau.

La pédagogie en matière de culture scientifique et technique, de biodiversité, de conservation et de développement durable s'exprime déjà dans le parcours de visite et de découverte, et a été renforcée en 2019.

Plus de 20 événements ponctuels liés à l'actualité de l'océan ou l'espace sont organisés tout au long de l'année tels que : la journée des zones humides, la journée mondiale des océans, la journée mondiale du soleil, les équinoxes etc., ainsi que des manifestations liées à la biodiversité ou l'astronomie comme :

- la fête de la Science/Village des sciences : 1 journée d'ateliers Océan/Astronomie/Écolothèque pour les scolaires au Village des Sciences de Montpellier (Faculté d'Éducation)
- la science par 4 chemins : 5 sites de la Métropole/Ville et 6 ateliers différents pour 20 classes/an sur une thématique commune.

#### ✓ **La maîtrise de l'énergie et les économies d'eau**

Par le biais de ses relais associatifs sur le territoire, la Métropole développe depuis quelques années des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et plus largement aux écogestes. Ainsi, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, espace info énergie, développe et met à disposition des enseignants, des modules de formation aux économies d'énergie et d'eau, organise des séances de sensibilisation du grand public, des cafés climat...

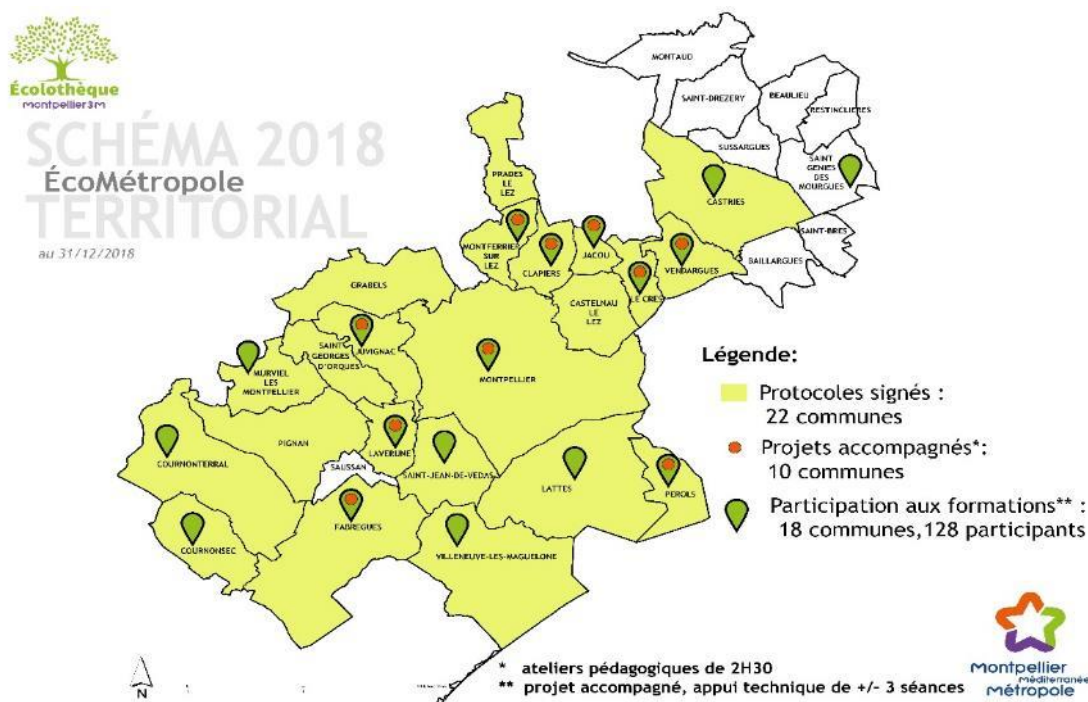
### ✓ **Le programme EcoMétropole**

En 2017, dans la dynamique de la coopérative de services portée par le schéma de mutualisation de la Métropole, l'Écolothèque a lancé le programme *EcoMétropole*. Il apporte aux communes de la Métropole un socle de compétences et d'outils pour développer une action commune d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), et ainsi faire monter en qualité et en impact, la sensibilisation à l'environnement dans toutes les communes.

Quelques chiffres illustrent le bilan 2018/2019 :

- 22 communes signataires du protocole
- 14 ateliers pédagogiques
- 10 actions dans les communes
- 237 agents éducatifs des communes formés.

La carte ci-dessous représente la participation des communes à l'action ÉcoMétropole du schéma de mutualisation :



### Accompagner les habitants dans l'adoption d'éco-gestes : la communication engageante

Dans le cadre du Défi Eco Responsable engagé sur le périmètre Antigone / Port Marianne / Richter / La Lironde / Pompignane, plus de 6 700 foyers (60 % de la population du périmètre) sont accompagnés jusqu'à mi 2020 dans le choix et la mise en œuvre d'éco gestes. Il s'agit d'un dispositif expérimental global initié en 2015 sur 2 îlots urbains du quartier Port Marianne (Mantilla, Avenue du Mondial 98) et étendu en 2017 par voie d'avenant à un périmètre plus large afin de pouvoir en évaluer correctement les impacts. La régie des Eaux, la SERM et la SA3M participent, au côté de 3M et de la société E3D - Environnement, à ce protocole subventionné par l'ADEME à hauteur de 50 000 €.

Le principe de cette opération de communication engageante est de « proposer le bon geste au bon moment à la bonne personne ». À cette fin, et pour maintenir l'engagement, le protocole s'appuie sur les dispositions suivantes :

- un premier entretien au cours duquel l'habitant·e choisit 3 gestes qu'il ou elle s'engage à essayer de réaliser dans les semaines à venir,
- un accompagnement personnalisé toutes les 5 semaines environ, par téléphone, par mail ou par le biais d'un objet connecté, afin de faire le point sur les gestes réussis et en proposer de nouveaux,
- la transmission d'informations et d'astuces à l'occasion de cet accompagnement,
- l'organisation de défis collectifs thématiques par quartier,



- la mobilisation des agents des partenaires du projet : Ville, Métropole, CCAS, Régie des Eaux, SA3M/SERM
- la mobilisation d'acteurs locaux du territoire comme les commerces,
- l'organisation d'un évènement festif dédié.

En parallèle, afin d'évaluer l'impact de la démarche, le protocole prévoit un travail de recherche réalisé par comparaison de différents indicateurs thématiques, entre 2 groupes d'habitant·e·s ou 2 secteurs géographiques :

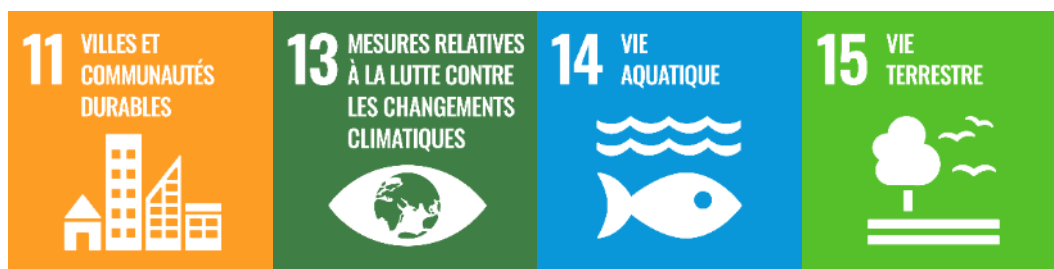
- Eau : suivi de l'évolution des consommations et questionnaire sur la perception des services
- Propreté : suivi de l'évolution du niveau de propreté en certains points de l'espace public
- Déchets : suivi de l'évolution des tonnages de verre, tri sélectif et ordures ménagères résiduelles.

En complément, des réflexions sont en cours pour obtenir des éléments de retour sur les thèmes suivants : mobilité, économie d'électricité, acceptation de la densité urbaine.

Les statistiques issues de l'accompagnement sont encourageantes à ce stade, puisqu'en juillet 2019, 21 783 nouveaux gestes avaient été acceptés par les 6 764 foyers participants.

De plus, en 2019, l'inscription à ce dispositif s'est également ouverte aux agents des partenaires du projet, dont la Ville, le CCAS et la Métropole de Montpellier, pour les accompagner ensuite jusqu'à mi-2020.

## 2/ ACTION PHARE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CEN OCCITANIE



*Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'O.N.U : Partenariat fort en faveur de la protection de la biodiversité locale, la convention et les actions qui en découlent contribuent directement à la résilience et la qualité de cadre de vie dans la Métropole (objectif 11), à lutter contre les changements climatiques et leurs impacts (objectif 13), et évidemment à protéger et développer la faune et la flore (objectifs 14 et 15).*

La Métropole de Montpellier et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc - Roussillon signent en 2019 une convention de coopération afin d'établir une stratégie territoriale de préservation de la biodiversité et de coopérer sur différentes thématiques.

En effet, du fait de son appartenance au bassin méditerranéen, le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole fait partie des 35 « hot spots » mondiaux de biodiversité. La très grande diversité d'écosystèmes rencontrés, du littoral aux causses, en passant par les étangs, les garrigues et la mosaïque d'espaces agricoles, accueille une diversité biologique exceptionnelle : près de deux tiers des espèces connues en France et plus de 50 % des effectifs ou de l'aire de répartition européenne ou nationale de certaines espèces. Le territoire présente une responsabilité dans la préservation de certains habitats naturels ou certaines espèces remarquables.

La Métropole et le CEN L-R ont constaté la convergence et la complémentarité de leurs intérêts et de leurs objectifs en matière de préservation du patrimoine naturel, de la biodiversité et des paysages. Ils souhaitent ainsi poursuivre et structurer leur collaboration et la réciprocité de leurs actions dans le cadre d'une convention qui identifie deux axes de coopérations :

- l'élaboration d'une stratégie territoriale de préservation de la biodiversité.

Il s'agira par exemple de co-réaliser et diffuser une méthodologie type d'application de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser), de co-organiser le schéma de gouvernance autour de la stratégie de biodiversité territoriale, de mettre en perspective d'une stratégie foncière adaptée aux enjeux de biodiversité, ou encore d'améliorer et diffuser la connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité

- la coopération sur des thématiques particulières comme la protection et la gestion des espèces remarquables et de leurs habitats ou le développement de l'agroécologie.

Une première action de coopération a d'ores et déjà été envisagée dans le cadre de la gestion agroécologique et environnementale du Domaine de Viviers, propriété de la Métropole.

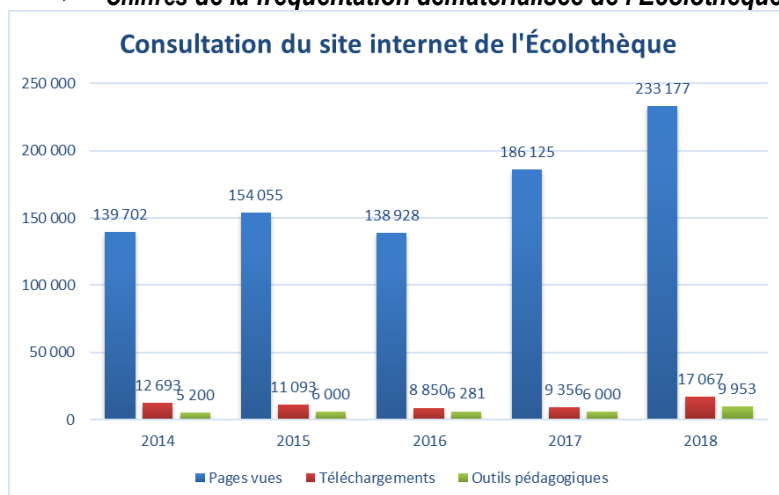
Cette convention d'une durée de 5 ans se déclinera en conventions opérationnelles thématiques. Il est prévu que Montpellier Méditerranée Métropole contribue au remboursement des frais engagés par le CEN-LR selon une répartition établie pour chacune des thématiques.

### 3/ INDICATEURS TERRITORIAUX

- ✓ **Chiffres de la fréquentation de l'Écolothèque (Centre de loisirs + Centre de ressources + Centre médico-sociaux et crèches + Stagiaires + Matinées Parents)**

2013	2014	2015	2016	2017	2018
27 248	27 920	30 081	30 332	35 359	37 621

- ✓ **Chiffres de la fréquentation dématérialisée de l'Écolothèque**



### 4/ PERSPECTIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie biodiversité, relativement à la coopération avec le CEN Occitanie, certaines pistes identifiées et explorées sont à renforcer en 2020 :

- co-réalisation et diffusion d'une méthodologie-type d'application de la séquence ERC ;
- co-organisation du schéma de gouvernance autour de la stratégie biodiversité territoriale ;
- mise en perspective d'une stratégie foncière adaptée aux enjeux de biodiversité ;
- organisation de la gouvernance de la connaissance dans un objectif commun de développement ;
- amélioration, mutualisation et diffusion de la connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité.

En complément, la coopération portera également sur la protection et la gestion des espèces remarquables et de leurs habitats, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales (dans le cadre de conventions opérationnelles d'application de la présente convention, la Métropole et le CEN Occitanie réaliseront des plans de gestion d'espaces et les mettront en œuvre dans le cadre d'une coopération publique-publique).

### Propositions pour poursuivre la mobilisation progressive du foncier agricole

- Élaboration de plans de gestion agro-écologiques et mise en œuvre du plan du Domaine de Viviers en lien avec le CEN
- Poursuite de la concertation et animation du comité de pilotage et d'expertise dans le cadre des projets d'associations foncières agricoles (AFA)
- Poursuite et consolidation des projets engagés sur le foncier public (métropole et communes) pour installer des agriculteurs, dans une perspective agroécologique et alimentaire avec notamment la contractualisation pérenne dans le cadre de baux ruraux à clause environnementale sur les domaines de Viviers et de la Condamine, et l'accompagnement du projet d'excellence agroécologique et sociale sur le domaine de Mirabeau, porté par la commune de Fabrègues ;
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie d'intervention foncière sur les secteurs à enjeux, notamment secteurs irrigables ;

### Écolothèque

Les années à venir seront centrées sur la qualité et la diffusion des savoirs :

- L'évolution qualitative de la gestion Agroécologique du domaine, de l'accueil des publics en développant les partenariats initiés et en s'appuyant sur les évaluations des enseignants, des groupes et des familles.
- L'Écolothèque « hors Murs » avec le développement de la diffusion et la transmission des savoirs, le rayonnement territorial du réseau constitué par les communes et les acteurs de la biodiversité de la Métropole.

Il s'agit de répondre avec toujours plus de passion et pertinence aux 2 enjeux de l'Écolothèque et du pôle biodiversité et culture scientifique :

- offrir aux enfants de la Métropole une expérience éducative et ludique, sensible et active de l'environnement dans le domaine agricole et fermier de l'Écolothèque pour découvrir, s'émouvoir, comprendre, mais aussi dans les autres sites d'accueil de la Métropole
- Diffuser les contenus éducatifs liés à l'environnement aux communes et le plus largement possible, pour amplifier l'intérêt croissant des internautes (+66 % de pages vues en 5 ans sur le site Internet) :

## 5/ FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

### Utiliser des produits non polluants au quotidien

#### La gestion des espaces verts

L'entretien des espaces verts, des Zones d'Activité Économique notamment, relève de la compétence de la Métropole. Il est réalisé sans pesticides et en ayant recours à des essences végétales adaptées au climat méditerranéen, à la taille raisonnée des arbres et à l'interdiction de faucher aux périodes défavorables à la biodiversité. La Métropole souhaite généraliser les exemples vertueux de gestion durable des espaces, notamment les bonnes pratiques et exemples vertueux de gestion durable des espaces verts auprès des usagers de ces espaces verts, mais également auprès des entreprises de paysage intervenant sur le territoire.

La ville de Montpellier ayant engagé cette démarche, le territoire des 30 communes hors périmètre ville de Montpellier, entre dans une logique d'harmonisation des pratiques.

2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réglementation visant à la fin de l'utilisation de tout produit phytosanitaire sur le domaine public. Au-delà, en lien avec la logique de préservation de la ressource en eau, une étude visant à élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Adaptation des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) a été instruite, et le plan a été adopté sur un premier pôle territorial, afin d'optimiser la gestion des espaces verts, notamment sur le volet ressource en eau, et d'aller vers une anticipation des besoins futurs (identification des pratiques adaptées localement, préparation d'une démarche coordonnée d'achat de matériels, formation des agents).

2019 s'est concentré sur l'élargissement de cette pratique pour mettre en œuvre un second périmètre de PAPPH.

### Acquisition de produits écologiques

Dans le cadre du marché 'Acquisition et Livraison de Fournitures d'Hygiène', un travail est mis en place autour de la définition de produits dits écologiques, afin que les produits d'entretien utilisés génèrent le moins d'impacts possible sur l'air, les sols, etc., et par conséquent également sur la santé des agents.

Au fil des années une véritable relation partenariale 'gagnant-gagnant' en termes d'écologie s'instaure car le fournisseur s'engage à nous proposer systématiquement les nouveautés en termes de produits écologiques.

## Économiser l'eau et le papier en interne

### La consommation d'eau

Contrairement à la consommation d'énergie, il n'existe pas de centralisation des consommations d'eau pour l'intégralité des structures dépendant de la Métropole. Chaque exploitant des 60 bâtiments ou équipements de la Métropole dispose de sa propre démarche d'économie d'eau.

Ainsi, la Direction des sports a engagé en 2012, une démarche visant à optimiser la consommation en eau des piscines tous usages confondus. Cette démarche s'est concrétisée par le recrutement d'un technicien dédié en 2014 et par la mise en place d'actions sur les pertes en eaux liées aux fuites, de contrôles et relevés de compteurs journaliers, hebdomadaires et mensuels renforcés, de modifications partielles sur les installations existantes, de modifications relatives au traitement de l'eau et par une sensibilisation des acteurs au fonctionnement de chaque établissement.

Les résultats cumulés de ces démarches sont les suivants :

- en 2012, la consommation d'eau de 11 piscines s'élevait à 229 040 m<sup>3</sup>, soit un coût de 702 047 € ;
- en 2015, la consommation d'eau de 13 piscines s'élève à 177 596 m<sup>3</sup>, soit un coût de 506 327 €.
- en 2016, 161 488 m<sup>3</sup> soit 432 968 €
- en 2017, 169 165 m<sup>3</sup> soit 471 607 €
- en 2018 154 055 m<sup>3</sup> soit 428 526,96 € (Héraclès en fonction pendant 6 mois)

**En 2019**, l'année n'étant pas encore terminée, **avec une piscine de plus** sur une année complète (Héraclès à Saint Brès), la consommation d'eau (projection réalisée sur 12 mois) est de **168 971 m<sup>3</sup> soit 469 294,46 €**.

Les efforts de gestion de l'eau des piscines de la métropole engagés par la direction des sports sont donc opérants.

### La consommation de papier

La Métropole est, en raison de ses fonctions, très consommatrice de papier. En 2012, elle a adopté un plan d'action visant à réduire les volumes de papier consommés de 10 % en 2012 et en 2013. Depuis 2010, elle n'achète plus que du papier recyclé. La totalité des papiers de bureau est collectée par une entreprise, en vue de leur recyclage. Dans le courant de l'année 2011, le processus de dématérialisation des actes administratifs a été lancé (délibérations, arrêtés et décisions), ce qui a permis une baisse importante de la consommation de papier. Depuis 2012, le nombre d'imprimantes individuelles diminue au profit de la mise en réseau de photocopieurs multifonctions, paramétrés par défaut pour des impressions et photocopies recto-verso.

En 2018, 39 435 kg de papier ont été achetés, pour 2 268 agents en position d'activité à la Métropole, soit 17,38 kg de papier par agent, indicateur relativement stable (17 kg en 2016 et 16 kg en 2017).

## 6/ INDICATEURS INTERNES

### ✓ **Consommation de papier (kg) par agent (Effectif global par an), Ratio kg/agent**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
24	26	22	22	19	16	17	16	17

Retour à la stabilisation de la consommation papier en 2017

## CHAPITRE 3

# LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Selon le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable<sup>2</sup>, 'la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni des générations futures, ni enfin, des territoires voisins ou lointains.

Dans un contexte de tension des prix de l'immobilier, et de fort accroissement démographique, la Collectivité fait face à des enjeux majeurs d'accès au logement et de stabilisation des prix du foncier et de qualité du cadre de vie.

Elle agit aussi directement envers les publics en difficulté et l'égalité entre territoires, en particulier en tant que pilote et coordinatrice de la politique de la Ville, dans le cadre de son Contrat de Ville 2015-2020.

Enfin, la Ville de demain sera la Ville des multifonctionnalités. C'est ainsi que la Métropole fait du maillage de son territoire un pilier de sa politique d'aménagement durable. Pour cela, elle s'appuie sur le sport, la culture et les loisirs pour renforcer les liens sociaux.

### La politique de la Collectivité s'articule, dans ce domaine, autour de trois objectifs :

- **œuvrer pour une mixité sociale et fonctionnelle en rapprochant habitat, emploi et services ;**
- **mobiliser les outils de la politique de la ville pour l'égalité des quartiers ;**
- **assurer l'équilibre territorial et la cohésion sociale par l'accès à l'emploi, aux services et à la solidarité.**

### Schémas / programmes / équipements structurants :

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** - adopté le 18 novembre 2019

**Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024** adopté le 18 novembre 2019

**Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2013-2018** adopté en 2014 - **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en cours d'élaboration

**Programme EcoCité - ville de Demain** en cours de réalisation - lauréat depuis 2009 (phases 1 puis 2)

**Programme d'intérêt Général « Rénover pour un habitat durable et solidaire »** - en cours de réalisation

**Conférence Intercommunale du Logement** - document cadre approuvé le 22 mars 2019

**Convention Intercommunale d'Attribution 2019-2024** – approuvée le 23 juillet 2019

**Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des demandeurs 2020-2025** – approuvé le 18 novembre 2019

**Observatoire des copropriétés** – en cours

**Contrat de Ville 2015-2020** – signé en 2015 - avenant opérationnel et financier signé en 2016

**Réseau des équipements culturels et sportifs de la Métropole** – piscines, médiathèques, EcoLothèque, Aquarium, Planétarium, Musées

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Août 2013

# 1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

## 1/1 - Œuvrer pour une mixité sociale et fonctionnelle en rapprochant habitat, emploi et services

### Un dynamisme démographique qui génère des besoins en logements

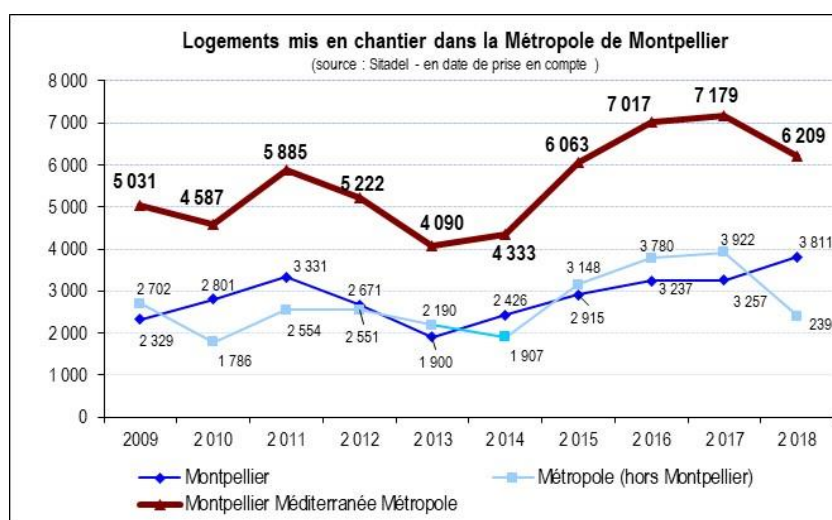
De 2011 à 2016, la population de la Métropole est passée de 427 541 à 465 070 habitants soit un taux de croissance annuel de +1,7 % correspondant à un apport démographique de +7 500 habitants/an. Cette croissance, supérieure à celle des intercommunalités comparables, génère de forts besoins en logements.

### Un nouveau PLH 2019-2024

L'année 2019 aura été marquée par l'approbation définitive du nouveau Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Montpellier Méditerranée Métropole en Conseil de Métropole le 18 novembre 2019. Ce point est détaillé ci-dessous en action phare.

### Une croissance de l'offre de logements qui répond aux objectifs du PLH

Plus de 65 000 logements ont été construits depuis 2007, soit 5 440 logements mis en chantier en moyenne chaque année, pour un objectif de production de 5 000 logements par an fixé par le Programme Local de l'Habitat.



Le bilan 2013-2018 des mises en chantier témoigne également d'une répartition équilibrée de l'offre produite à hauteur de 50 % à Montpellier et 50 % dans la Métropole (hors Montpellier).

11 216 logements locatifs sociaux ont été financés dans la Métropole de Montpellier de 2013 à 2018, soit une moyenne annuelle de près de 1 870 logements pour un objectif fixé par le PLH d'au moins 1 500 logements, équivalant à 27 % de l'ensemble des logements autorisés sur la période.

Avec le PLH 2019-2024, il s'agit d'aller plus loin et de répartir de manière équilibrée sur le territoire métropolitain les différents types d'offres, du locatif social aux offres de logements adaptés en passant par l'accès à la propriété.

### Un parc de logements sociaux à renforcer et à équilibrer sur le territoire

Répondre à la croissance démographique ne suffit pas. Montpellier Méditerranée Métropole doit aussi satisfaire une demande croissante de logements sociaux sur son territoire.

En 2018, cette demande avait encore progressé de 1 % par rapport à l'année précédente, elle concerne 24 322 ménages enregistrés au 31/12/2018. Depuis 2010, le nombre de demandeurs de logements sociaux a augmenté de 35 % correspondant à un nombre de demandeurs supplémentaires de plus de 900 ménages par an dans la Métropole.

Pour répondre à cette demande, 1 688 logements locatifs sociaux ont été financés en 2018, et une moyenne sur 2013-2018 de 1869 logements sociaux chaque année.

Si ces résultats témoignent d'une politique volontariste de développement de l'offre de logements sociaux, il n'en demeure pas moins que le nombre de logements sociaux manquant pour satisfaire aux obligations SRU reste important avec un déficit de 10 693 logements recensés en 2018 dans les 20 communes de la Métropole de Montpellier soumises à l'obligation de disposer 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

Afin de favoriser la réalisation de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, Montpellier Méditerranée Métropole envisage de généraliser dans le PLUi en cours d'élaboration en accord avec les communes du territoire, une prescription de mixité sociale compatible avec les objectifs du PLH, qui permette d'imposer une part minimale de logements locatifs sociaux dans les programmes de logements de taille significative. En 2018, vingt-quatre PLU communaux intègrent déjà une prescription de mixité sociale dans leur PLU.

Enfin, en 2018 la Métropole a soutenu la réhabilitation de 87 résidences de logements sociaux, dont la résidence Cap Dou Mail sur le Grand Mail de la Mosson (pour les 87 résidences, délibération de garantie d'emprunt au conseil de janvier 2018).

### **Des outils pour l'équilibre territorial du parc locatif social**

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR ») a initié une réforme importante sur la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux, confortée par la loi Egalité et Citoyenneté du 29 janvier 2017 et loi ELAN du 23 novembre 2018. L'enjeu de cette réforme est d'assurer un meilleur équilibre territorial de l'occupation du parc locatif social à travers une politique d'attribution des logements sociaux.

Dans ce cadre, une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a été installée par Montpellier Méditerranée Métropole. Instance partenariale, co-pilotée par la Métropole et l'Etat, la Conférence Intercommunale du Logement réunit :

- les maires des communes de la Métropole, et le président du Conseil Département,
- les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux du territoire,
- les associations de locataires et les organismes d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

La Conférence Intercommunale du Logement de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réunie deux fois en 2019 :

- 29 janvier 2019 : adoption du Document Cadre les orientations concernant les attributions de logements dans le parc locatif social du territoire de la Métropole ;
- 4 juillet 2019 : avis favorable sur la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui définit les modalités de mise en œuvre des orientations de la CIL, et avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Informations des Demandeurs (PPGDID).

#### **✓ Document Cadre de Montpellier Méditerranée Métropole (approuvé au Conseil Métropolitain du 22 mars 2019)**

Il fixe les orientations concernant les attributions de logements dans le parc locatif social du territoire de la Métropole, et précise les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs qui la composent, ainsi que les objectifs de relogement des personnes reconnues prioritaires, et celles relevant des opérations de renouvellement urbain.

*Orientation 1 – Organiser un accueil plus équilibré des populations à l'échelle métropolitaine de manière concertée avec tous les partenaires*

- Objectif chiffré n° 1 : 25 % des baux signés hors quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en faveur des ménages du 1er quartile et/ou des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain
- Objectif chiffré n° 2 : 50 % des attributions prononcées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en faveur des ménages des quartiles 2, 3 et 4



*Orientation 2 – Faciliter les parcours résidentiels des ménages prioritaires, des ménages relogés dans le cadre du Renouvellement Urbain et des ménages en situation de mutation*

- Objectif chiffré n°3 : Les réservataires et les bailleurs sociaux réservent aux ménages prioritaires au moins 25 % des attributions réalisées sur leurs contingents propres.

*Orientation 3 – Accompagner la politique d'attribution en travaillant sur l'attractivité du parc et le cadre de vie*

✓ **Convention Intercommunale d'Attribution 2019-2024 (CIA) (approuvée au Conseil Métropolitain du 23 juillet 2019)**

Elle fixe les engagements quantifiés et territorialisés d'attributions aux bailleurs dans un objectif d'équilibre de peuplement, ainsi que les contributions des réservataires et les mesures favorisant l'atteinte des objectifs

La Convention Intercommunale d'Attribution de Montpellier Méditerranée Métropole a été conçue comme une feuille de route partenariale, permettant d'affiner les stratégies de peuplement au fur et à mesure que les acteurs acquièrent et partagent une meilleure connaissance de la situation actuelle et des leviers possibles conformément à l'ambition partagée d'une « montée en compétence collective ».

✓ **Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Informations des Demandeurs 2020-2025 (PPGDID) (approuvé au Conseil Métropolitain du 18 novembre 2019)**

Il fixe les orientations pour assurer la gestion partagée des demandes entre les acteurs des attributions de logements sociaux, et prévoit la structuration d'un service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) à travers la mise en réseau des différents lieux d'accueil du territoire et l'harmonisation de l'information délivrée aux demandeurs de logements sociaux.

### Mieux connaître le parc privé de logements

Poursuivant la nécessité d'accroître la connaissance des copropriétés sur son territoire, notamment les plus fragiles, Montpellier Méditerranée Métropole a mis en place, depuis 2015, un observatoire des copropriétés qui reprend et développe celui que la Ville de Montpellier avait créé. Son objectif est de repérer les ensembles les plus fragiles dans la perspective d'actions de prévention et d'études pré-opérationnelles. Dans un premier temps, l'observatoire porte sur les 274 copropriétés de plus de 50 logements construites avant 1982. Cette observation, d'une durée initiale de 3 ans, a vocation à être pérennisée. Le 2<sup>e</sup> COPIL de l'observatoire des copropriétés s'est tenu le 5 oct. 2018.

Tout en intégrant le socle d'indicateurs minimal de veille et d'observation retenu par l'Anah, un indicateur spécifique, dit de « rénovation thermique », est en cours de définition.

✓ **Permettre à tous de se loger : « Logement d'abord » et « logement abordable »**

• **Logements abordables**

Lancé en 2018, le projet « Logements abordables » vise à produire 1 000 logements par an dont le prix est compris entre 2 400 et 2 900 € TTC/m<sup>2</sup> parking compris, contre un prix moyen de 4 159 €/m<sup>2</sup> parking compris sur le territoire métropolitain (4 386 €/m<sup>2</sup> sur Montpellier).

Le projet est rendu possible par la vente du foncier, par la collectivité et la SERM, à prix réduit pour que le prix de vente des logements le soit également.

En 2019, cette opération concerne la Zac Ovalie (résidence Nove'LA de BPD Marignan pour 62 logements) et la Zac Grisette (résidence Chrysalide, pour 40 logements).

L'opération Agriflor, à Castelnau-le-Lez qui comprend 34 logements abordables doit démarrer sa construction début 2020 pour une livraison 2021.

Au total, cette première phase devrait concerner 150 logements.

• **Logement d'abord**

Signé fin 2018, le plan Logement d'Abord qui propose de renverser la logique d'accès au logement pour les personnes sans abri en leur faisant bénéficier d'un logement comme préalable à toute démarche a été officiellement lancé avec le premier comité de pilotage en février 2019. Pour permettre son déploiement, 11 conventions ont déjà été signées avec des opérateurs locaux, essentiellement associatifs, pour faciliter la mise en œuvre du plan selon plusieurs axes de travail :

- Connaissance des publics concernés par la production et la mutualisation d'études et la création d'un observatoire
- Production et mobilisation de nouveaux logements accessibles financièrement avec, entre autres, la création de pensions de famille ou la mise à disposition de logements par les bailleurs sociaux impliqués dans la démarche,



- Prévention des expulsions locatives avec le soutien apporté à la plateforme d'accompagnement aux droits liés à l'habitat (A.D.L.H.), mais aussi le financement d'une action de prévention dans le parc public avec l'association GestaRe,
- Accompagnement des publics avec la création d'une plateforme d'accompagnement pour coordonner les interventions auprès des ménages et la rédaction d'une charte de l'accompagnement pour définir le contenu de ces interventions,
- mise à l'abri et veille sociale avec le financement d'un poste de médecin coordinateur à mi-temps auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) et la création d'un sleep in (structure d'hébergement d'urgence pour des usagers de drogues en situation de grande précarité.),
- Implication des publics dans la mise en œuvre et l'évaluation du dispositif par leur intégration autant que possible aux instances de travail.

### Assurer la mixité fonctionnelle au travers du projet EcoCité, épine dorsale d'un nouvel urbanisme

En 2018, les opérations *Ode et Enréka-Extension* ont été poursuivies par la Métropole, avec une part significative de la mixité sociale et fonctionnelle.

La mixité fonctionnelle développée à travers les différents projets portés par les communes et la Métropole, tout en permettant de rapprocher les lieux de travail des lieux d'habitat des lieux de commerces, améliore la qualité de vie des habitants. Elle vise également à trouver des logiques de consolidation des modèles économiques urbains, tout en assurant une gestion plus efficace des villes. La gestion des différentes temporalités urbaines et d'usage permet d'intensifier l'emploi du sol (par rapport à une logique de zoning urbain fonctionnel), d'optimiser les politiques de déplacements (« rentabiliser » les investissements lourds du type tramway), de foisonner l'offre de stationnement et de mobilité (entre les différents usages, bureau, commerce, habitat), comme la production et la consommation d'énergie renouvelable (boucles de températures alimentées par différentes sources d'énergie). Elle constitue une réponse appropriée aux formes urbaines de la ville contemporaine.

### La prévention du bruit dans l'environnement pour une meilleure qualité du cadre de vie

Compétente en matière de « lutte contre les nuisances sonores », la collectivité a approuvé ses cartes stratégiques de bruit de 1<sup>re</sup> échéance le 15 janvier 2009. Sur cette base diagnostic, a ensuite été élaboré le PPBE, approuvé par un vote des élus le 1er avril 2010. La réglementation prévoyant de réviser ces documents tous les 5 ans, la Métropole a donc engagé un marché pour réviser ces documents réglementaires ; marché attribué à la société Impédance par décision D2016-281 du 7 janvier 2016.

Toutefois, plusieurs facteurs sont venus perturber le calendrier initialement fixé, empêchant l'adoption de ces cartes de bruit stratégiques et du PPBE révisés dans les délais prévus, notamment la livraison anticipée de certaines infrastructures majeures qui bouleversent les données à prendre en compte, tels la nouvelle autoroute A9, le Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier ou encore le transfert à la Métropole des voiries communales et départementales.... Par conséquent, la durée prévue pour le marché étant aujourd'hui caduque, Montpellier Méditerranée Métropole se voit contrainte de lancer un nouveau marché afin de pouvoir rapidement finaliser la production de ces documents qui permettront en outre de contribuer à l'élaboration, déjà en cours, de son Plan de de Mobilité 2020-2030. Les données récoltées et les productions déjà réalisées par le prestataire initial seront bien versées au titulaire du marché.

## 1/2 - Mobiliser les outils de la politique de la ville pour l'égalité des quartiers

La politique de la ville, telle qu'elle est définie dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Il s'agit de donner une meilleure lisibilité à la politique de la ville (simplification), de concentrer les moyens et en particulier ceux de droit commun vers les quartiers les plus en difficulté afin d'optimiser les leviers d'action publique dans le cadre d'une démarche intégrée (efficacité et cohérence) et de favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent (co-construction).

Les douze quartiers prioritaires concernés par cette politique sont : Mosson, Celleneuve, Petit-Bard/Pergola, Cévennes, Pas-du-Loup/Val de Croze, Gély, Figuerolles, Vert-Bois, Aiguelongue, Pompignane, Près d'Arènes, Lemasson. Leur population totale représente plus de 50 000 habitants soit 20 % de la population montpelliéraine.

Dans cette perspective, le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole signé le 10 juillet 2015, contrat dit de nouvelle génération, s'organise autour des trois piliers de la loi Lamy :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Et il s'organise autour des 3 principes intégrateurs de la nouvelle politique de la ville de Montpellier Méditerranée Métropole :

- une métropole qui intègre,
- une métropole citoyenne
- des quartiers attractifs.

***Les éléments présentés sur la politique de la ville dans ce rapport de développement durable 2019 portent sur l'année 2018, année complète permettant un réel retour et bilan sur l'action menée.***

Les enjeux qui s'organisent autour de ces piliers et principes peuvent être résumés par le schéma suivant, qui rappelle également que la mise en œuvre de cette stratégie passe par une articulation étroite avec les autres politiques structurantes qui sont engagées et qui ont un impact sur les quartiers de la politique de la ville (PLH, les projets de développement économique, les actions de cohésion sociale...)

PRINCIPES INTEGRATEURS			
PILIER	Une métropole qui intègre	Une métropole citoyenne	Des quartiers attractifs
<b>Développement économique et emploi</b>	<p><b>ENJEU 1 :</b> Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante</p> <p><b>ENJEU 4 :</b> Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base</p>		<p><b>ENJEU 8 :</b> Soutenir le développement économique dans les quartiers</p>
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<p><b>ENJEU 5 :</b> Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</p>		<p><b>ENJEU 7 :</b> Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville</p> <p><b>ENJEU 9 :</b> Rénover les démarches de gestion urbaine de proximité</p>
<b>Cohésion sociale</b>	<p><b>ENJEU 2 :</b> Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p><b>ENJEU 3 :</b> Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p><b>ENJEU 6 :</b> Renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p><b>ENJEU 10 :</b> Placer la médiation comme levier de cohésion sociale</p> <p><b>ENJEU 11 :</b> Prévention de la délinquance et sécurité</p>

### La Dotation Politique de la ville

Montpellier Méditerranée Métropole bénéficie en 2018, comme en 2017, de la Dotation de Politique de la Ville (DPV) pour un montant maximal de 4 546 875 € répartis entre 4 420 968 € de crédits immédiatement disponibles et d'une réserve de 125 907 €.

La dotation porte sur des projets d'investissement et de fonctionnement qui répondent aux enjeux prioritaires et aux objectifs du contrat de ville inscrits dans sa programmation.

Les territoires concernés sont les 12 quartiers prioritaires du contrat de ville élargis au « quartier vécu » pour les équipements et actions qui bénéficient aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV).

Le taux de subvention a été défini dossier par dossier, au regard de la contribution des projets aux objectifs du contrat de ville.

La programmation 2018 a permis le financement de 4 projets portés par la Métropole, pour un coût de travaux HT de 3 055 000 € et 1 140 271 € de subventions et de 11 projets sous maîtrise d'ouvrage Ville, pour un coût de travaux HT de 8 326 378 € et 3 406 604 € de subventions

Parmi ces projets,

- 3 concernent le sport et bénéficient de 1 861 888 € de subvention
- 3 concernent la culture : 620 000 € de subvention
- 3 concernent la cohésion sociale : 793 700 €
- 3 concernent l'éducation et portent sur le réaménagement d'équipements scolaires : 699 600 € de subvention
- 1 projet porte sur le développement de locaux associatifs dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Petit Bard : 520 000 €
- 1 sur l'équipement vidéo et scénique de la Maison pour Tous Louis Feuillade : 36 687 €

### **Approche Territoriale Intégrée (ATI) et Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**

Le service gère la mise en œuvre du programme ATI, contractualisé fin 2016 avec la Région (autorité de gestion), la Métropole étant organisme intermédiaire. D'un montant de 2,053 M€, il comprend 6 opérations dans le domaine de la réduction de la précarité énergétique, des mobilités durables, du développement économique, de l'aménagement et de l'équipement. Deux opérations ont fait l'objet d'une demande de solde au cours de l'année 2018 : aménagement de la salle Louis Feuillade et réhabilitation de la résidence St Guilhem pour un coût total de 3,4 M€ et une participation financière au titre du FEDER à hauteur de plus de 1,03 M€.

Par ailleurs, un dossier de demande de subvention a été déposé pour l'opération de l'extension de la crèche Thérèse Sentis pour un coût total de 1,14 M€ et une contribution du FEDER attendue à hauteur de 135.000 €.

Deux dialogues de gestion ont été organisés entre la Région et la Métropole les 27 février et 19 octobre 2018 afin de faire un état des lieux sur les objectifs de consommation et de déterminer le programme d'actions 2018-2019.

Enfin, l'avancement du programme ATI a fait l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage des financeurs du 13 avril 2018.

### **L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville**

La politique de la ville a pour ambition de réduire les écarts territoriaux observés depuis plusieurs décennies au sein des villes en s'appuyant sur une mobilisation territorialisée des politiques publiques. L'objectif de l'évaluation est donc d'identifier dans quelle mesure la mise en œuvre du contrat de ville contribue à la transformation des territoires et à la réduction des écarts, en particulier en mesurant l'implication des politiques de droit commun, au regard des enjeux identifiés au sein du contrat de ville.

Réalisée au second semestre 2018, elle a donné lieu à deux restitutions (comité technique et comité de pilotage) au premier trimestre 2019. Elle a permis d'identifier des recommandations sur 4 volets :

- Le volet Emploi-développement économique
- Le volet Accès aux droits
- Le volet Jeunesse
- Le volet Fonctionnement et pilotage du contrat de ville.

Ces 19 recommandations vont être intégrées dans la seconde moitié de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

### **Les appels à projets 2018**

Tous les ans, le service politique de la ville assure la gestion de l'appel à projets pour le compte de l'ensemble des partenaires ainsi que le fonctionnement du site sur lequel les dossiers sont saisis. Au total, 287 projets ont été déposés et donc instruits selon une approche partenariale territoriale et thématique. 271 dossiers ont été financés par au moins un financeur, signataire du contrat de ville, soit quasiment l'ensemble des projets puisqu'il s'agissait de reconductions.

Montpellier Méditerranée Métropole a apporté son soutien à 91 projets proposés par 63 associations et ce pour un total de 278 500 euros dont :

- 123 500 € pour l'axe développement économique - emploi – insertion,
- 50 000 € pour l'axe culture,
- 105 000 € pour les autres axes du contrat de ville.

Ces projets ont été financés sur les crédits de la politique de la ville, mais aussi par la Direction du Développement Economique et de l'Emploi qui consacre depuis déjà 2 ans une enveloppe de son budget pour le financement d'actions spécifiques sur les quartiers et par la Direction de la culture qui a également mobilisé une enveloppe spécifique sur son propre budget.

Pour 6 dossiers relatifs au domaine plus large de la cohésion sociale, après instruction, Montpellier Méditerranée Métropole a accordé un financement total de 7 300 €.

Au cours du second semestre, c'est la campagne 2019 pour l'attribution des subventions qui a été préparée. Tenant compte des premiers résultats de l'évaluation à mi-parcours et des nouvelles orientations gouvernementales pour les habitants des quartiers, un appel à projets ouvert, favorisant l'émergence de projets innovants, adaptés aux attentes des partenaires et répondant aux problématiques des habitants a été lancé au dernier trimestre 2018. Au 18 décembre 2018, 350 projets ont été reçus. Ils ont été instruits durant le 1er trimestre 2019.

### La préparation des projets pour les 40 ans de la politique de la ville

En 2018, l'État a décidé de marquer l'anniversaire des 40 ans de la politique de la ville en labellisant des actions innovantes et remarquables mises en œuvre sur les territoires. Le service politique de la ville a ainsi repéré des projets, au regard d'un guide de labellisation précis. 12 projets ont été validés par le comité des financeurs.

Préalablement à cette démarche, la Métropole a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation d'un des 4 événements nationaux, particulièrement sur le thème : les quartiers ne sont pas des déserts culturels.

### Des projets de renouvellement urbain pour redynamiser les territoires en difficulté

Les quartiers de la Mosson et des Cévennes figurent parmi les douze quartiers de la politique de la ville identifiés à Montpellier, au titre de la nouvelle géographie prioritaire. Dans la mesure où ils concentrent à la fois des problèmes spatiaux et des difficultés sociales, ces deux quartiers ont été retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour faire partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- le quartier de la Mosson reconnu d'intérêt national (PNRU)
- le quartier des Cévennes reconnu d'intérêt régional (PRIR).

À ce titre, Montpellier Méditerranée Métropole, a signé le 16 décembre 2016, avec l'ANRU, un protocole de préfiguration permettant d'engager les études nécessaires à l'élaboration des deux projets urbains.

Le travail mené avec les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine retenues pour chacun des deux quartiers ainsi que les différentes étapes de concertation avec la population en 2018 et 2019, ont permis à la Métropole d'aboutir à la formalisation de projets de renouvellement urbain ambitieux pour répondre aux enjeux urbains, économiques, environnementaux et sociaux de ces quartiers.

Aussi, l'année 2019 a été marquée par deux étapes importantes de négociation avec l'ANRU et les membres du comité d'engagement national, dans la perspective d'une signature de la convention de renouvellement urbain Mosson/Cévennes en 2020.

#### ✓ Les 4 principes fondateurs du projet de renouvellement urbain Mosson

- Ouvrir le quartier et l'espace public en créant des nouveaux quartiers, avec l'aménagement de cours paysagers, autour desquels des centralités se dessinent (commerces, services et équipements publics).
- Activer l'économie et l'offre de loisirs en développant l'activité économique à la fois pour les entrepreneurs et artisans du quartier, que ceux de l'extérieur ; en réhabilitant les équipements sportifs et en reconfigurant l'offre scolaire, avec la création de véritables pôles éducatifs ouverts sur le quartier.
- Améliorer la qualité de vie au quotidien en remettant la nature et le paysage au cœur du quartier.
- Connecter la Mosson-Paillade par les transports, l'innovation.

Pour répondre à ces objectifs, le projet vise :

- L'aménagement de cours paysagers comme leviers de transformation du quartier pour organiser la mixité fonctionnelle et sociale
- La création d'un pôle économique sur la Paillade en lien avec le schéma d'accueil des entreprises pour faire de la Mosson un quartier actif intégré à la dynamique métropolitaine
- La reconstruction de pôles éducatifs ouverts sur le quartier pour agir en faveur de la réussite scolaire et éducative de tous
- La poursuite des opérations de réhabilitation du parc social

- La mise en œuvre du Plan initiative copropriétés
- La diversification de l'offre de logements pour davantage de mixité sociale
- ✓ **Les 4 principes fondateurs du projet de renouvellement urbain Cévennes**
  - Désenclaver la copropriété pour l'ouvrir sur son environnement en favorisant son désenclavement par l'aménagement de nouveaux espaces publics, en facilitant l'intervention des services urbains, tout en conservant la qualité paysagère.
  - Dynamiser l'attractivité résidentielle et commerciale en valorisant les locaux en rez-de-chaussée, en redynamisant le commerce et en ancrant davantage les équipements publics dans le quartier.
  - Faire des unités résidentielles à taille humaine pour en assurer l'appropriation et une meilleure gestion par une scission de la copropriété qui permette notamment d'améliorer les conditions de stationnement.
  - Requalifier le bâti et réduire la précarité énergétique pour améliorer les conditions de vie.

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire :

- De procéder à la scission de la copropriété
- De repenser les équipements publics en interfaces avec le quartier
- D'ouvrir le quartier par l'aménagement de voie de desserte locale
- De réussir les accroches urbaines avec la création d'espaces publics majeurs

## 1/3 – Assurer l'équilibre territorial et la cohésion sociale par l'accès à l'emploi, aux services et à la solidarité

### Travailler à l'accès à l'emploi pour le plus grand nombre

#### ✓ **Projet pour le développement de l'emploi métropolitain**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, il a été décidé par la Métropole et l'État de mettre en œuvre un Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (Podem), un dispositif innovant et expérimental de coordination et d'animation de politiques locales d'emploi et d'insertion.

Le PODEM, co-animé par la Métropole et l'État, a vocation à associer étroitement les acteurs, pilotes et/ou partenaires des politiques publiques territorialisées de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation.

Le 26 mars 2019 s'est déroulé à la médiathèque Émile Zola le Forum PODEM visant à établir le bilan 2018. Celui-ci s'est avéré très positif avec le retour sur plus d'une soixantaine d'actions. L'édition 2019 a permis de présenter 24 actions sous forme originale de speed-labs avec 11 îlots positionnés dans le café des lettres de la médiathèque. Ce fût le moment pour les partenaires (entreprises, institutionnels, associatifs, citoyens) de se rencontrer et d'échanger autour de la même volonté : tisser des liens entre les habitants et les partenaires du territoire.

Cette rencontre a également permis la découverte d'initiatives innovantes et de nouer de nouveaux partenariats en vue de réduire les inégalités qui existent entre les 12 quartiers prioritaires de Montpellier et le reste du territoire.

#### ✓ **Charte Entreprises & Quartiers**

En 2015, la Métropole était la première collectivité à signer la déclinaison territoriale de la charte Entreprises et Quartiers pour co-construire des actions concrètes pour développer l'emploi et l'économie dans les quartiers prioritaires. 160 entreprises avaient signé la charte avec la Métropole. En 2019, 64 nouveaux signataires sont recensés.

#### ✓ **Le soutien de la Métropole au forum HandiJob**

Aux côtés des acteurs qui œuvrent pour l'emploi sur son territoire, dans le cadre de sa politique d'insertion par l'emploi, la Collectivité soutient, en 2019, comme chaque année, la 10<sup>e</sup> édition du forum HandiJob. Organisée par Cap Emploi, cette manifestation, qui a lieu cette année le 26 novembre au Corum, est destinée à favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

130 exposants et 360 offres d'emploi dans des domaines variés y sont au rendez-vous, ainsi que des offres de formation, des fournisseurs de matériel ergonomique des ateliers (l'accès à l'emploi, le codage ou encore la simulation d'entretien...)

Au-delà de cette manifestation, la Collectivité a également créé un partenariat, depuis 2006, avec le Comité de Liaison de Coordination des Personnes Handicapées qui regroupe une soixantaine d'associations représentant tous les types de handicap. Cette association est en outre soutenue financièrement par Montpellier Méditerranée Métropole.

### **La solidarité auprès des séniors, des publics fragiles, empêchés ou stigmatisés**

#### **✓ Le Soutien de la Métropole à Faciligo**

La démarche Cité intelligente, menée par la Métropole, vise à imaginer de nouveaux services urbains et des dispositifs numériques contribuant à améliorer la participation citoyenne et à stimuler l'économie par l'innovation. La start up FACILIGO, incubée au BIC Cap Omega, propose une plateforme collaborative et solidaire sur Internet (faciligo.fr) qui permet la mise en relation de populations à mobilité réduite avec les populations autonomes pour aider les premières dans leurs déplacements de proximité (tramway ou bus) ou des voyages.

L'intérêt de cette mise en relation est double :

- Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite pour avoir le même droit aux déplacements et voyages que les personnes autonomes.
- Favoriser la mobilité des personnes autonomes dans un contexte d'augmentation du coût des déplacements et de baisse du pouvoir d'achat.

Ce projet s'inscrit dans la politique sociale de mobilité de la Métropole. En effet, les accompagnants bénéficient de la gratuité dans les transports de la Métropole lorsque la personne handicapée est munie d'une carte d'invalidité portant la mention « besoin d'une tierce personne » (la personne handicapée paie son voyage).

Il s'agit d'une innovation d'usage favorisant la mobilité pour tous, l'économie, l'écologie par un acte citoyen solidaire. Ce dernier peut être ponctuel, fréquent, en train ou autres transports en commun (métro, tramway, bus) ou encore en voiture.

#### **✓ Téléalarme, une sécurité renforcée dans les foyers**

Depuis 1980, la collectivité accompagne les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap par la mise à disposition du service « Téléalarme ». Constitué d'un médaillon directement relié au centre de traitement d'alertes des pompiers de Montpellier, ce service permet une intervention plus rapide en cas de déclenchement du signal.

Ce dispositif compte plus de 1 500 abonnés en 2018 et connaît une augmentation de 2 à 3 % chaque année. Il est gratuit pour près d'un quart tiers d'entre eux, mais génère des recettes d'environ 250 000 euros en 2018 (abonnement). Les chiffres 2019 figureront au rapport 2020.

#### **✓ L'accueil des Gens du voyage**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. À ce titre, elle se doit de répondre aux obligations définies par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

La révision du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2018-2024 a été validée lors d'un comité de pilotage (co-présidé État/Département) organisé le 20 mars 2018. Le Conseil de Métropole du 20 septembre 2018 a donné un avis favorable sur ce projet de schéma présenté par l'État, sous réserve de la prise en compte des observations formulées sur le confortement de la médiation départementale actuellement en place dans l'Hérault.

Ce schéma a été définitivement arrêté par le Préfet et le Président du Conseil départemental en Janvier 2019.

Au regard des conclusions du diagnostic, le futur schéma 2018-2024 a été proposé en fonction de 5 lignes directrices :

- le maintien de la volumétrie globale en termes d'aires d'accueil et d'aires de grand passage par rapport au précédent schéma ;
- le remplacement de certaines obligations d'aires d'accueil non réalisées par des obligations de terrains familiaux ou d'habitat adapté ;
- l'affirmation que la localisation des aires procède d'abord du choix des EPCI compétents ;
- l'exigence d'un projet social adossé à tous les équipements et sa mise en œuvre ;
- l'organisation d'une médiation dans l'orientation et la gestion des groupes à l'échelle de chaque (ou plusieurs) EPCI, en lien avec la médiation départementale.



Les propositions de la Métropole pour la réorganisation du schéma départemental, ont été prises en compte, afin de répondre à la fois aux exigences légales en termes de capacité d'accueil et aux besoins recensés de manière efficiente en termes de flux de voyageurs et de modalité d'accueil, en prenant en compte la sédentarisation progressive d'une partie des nomades.

Ainsi, ce nouveau Schéma Départemental prévoit, la réalisation sur le territoire métropolitain de 220 places d'aires d'accueil (dont 140 à réaliser) et 680 places d'aires de grands passages (dont 530 à réaliser), 12 Habitats Adaptés (en transformation des terrains familiaux existants) et d'un volet social affirmé.

La prise de compétence par la Métropole constitue une opportunité pour une mise en conformité du territoire avec la loi quantitativement (en nombre de places d'AAP et d'AGP) et qualitativement (tant du point de vue de la qualité technique des aires, de leur gestion et entretien que du projet social). Aussi, le Conseil de la Métropole a confié en mandat à la SA3M l'aménagement des nouvelles aires et la réhabilitation des aires existantes, pour une enveloppe de 18 M€.

À l'automne 2019, la quasi-totalité des aires est identifiée, et les études sont avancées, les procédures préalables à leur autorisation sont engagées 2019 et il est prévu la livraison de 3 aires de grand passage à Pérois, Fabrègues et Saint-Jean de Védas fin 2019 pour la première et au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 pour les 2 autres. Les aires d'accueil de Castries et de Cournonterral seront livrées fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

L'aire de grand passage de Lattes a d'ores et déjà été réhabilitée.

Parallèlement, les différentes missions qui découlent de cette prise de compétence sont mises en œuvre au quotidien.

Elles reposent sur :

- la gestion et l'entretien des aires existantes en uniformisant et harmonisant les fonctionnements ou services rendus existants ou à venir ;
- la gestion des grands passages tout au long de l'année en lien avec la mission de médiation ou les associations représentatives des gens du voyage ;
- la sécurisation des terrains et l'engagement des procédures d'expulsion en cas de campements illicites ;
- l'entretien de liens étroits avec les communes et les autres partenaires sociaux et institutionnels ;
- la mise en place d'une organisation pérenne au sein de la Métropole qui réponde à la fois aux besoins des communes, aux préoccupations de la population, aux besoins des gens du voyage tant sur le volet de l'accueil que de l'accompagnement social.

### La solidarité territoriale pour l'accès à la culture

#### ✓ **Renforcer la solidarité territoriale par le schéma de mutualisation métropolitain de la culture**

La politique culturelle doit prendre en compte l'équité dans l'accès des individus à la culture. C'est par le maillage de l'offre sur le territoire et par la solidarité intercommunale qui se concrétise par des coopératives de services et des partenariats avec les communes, que cet objectif d'équité est poursuivi.

La mission de coopératives de services et les renforcements des partenariats avec les autres communes du territoire répondent au souci de solidarité de la collectivité. Le schéma de mutualisation, qui prévoit une coopération entre les différentes communes du territoire métropolitain et la Métropole, intègre l'offre culturelle. C'est à l'égalité d'accès aux enseignements artistiques, à l'apprentissage des arts et de la culture (désormais posée comme principe par la loi relative à la liberté de création, l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016), qu'œuvrent les dispositifs initiés sur le territoire. Les objectifs sont de décloisonner les structures métropolitaines et communales pour les amener à travailler ensemble, et par là même de renforcer la solidarité intercommunale tout en permettant d'améliorer l'accès à la culture.

#### ✓ **Moderniser, densifier et mettre en synergie les médiathèques métropolitaines et communales**

La Direction des médiathèques participe à la construction d'une entité métropolitaine forte au service des publics, en favorisant la coopération avec toutes les bibliothèques du territoire et par le développement d'une coopérative de services.

À côté des rendez-vous habituels tels que les contes, spectacles, concerts, lectures et conférences, l'action culturelle se déploie sur une proposition structurée autour de temps forts, organisés à la fois dans Montpellier et dans les communes de la Métropole, dans le cadre d'une politique culturelle intercommunale. Notons par exemple *Festi'Petits* chaque automne depuis 2013 (manifestation culturelle autour de l'offre pour les tout-petits), la *Métropole en jeux*, rendez-vous fédérateur autour du jeu de société et du jeu vidéo.

La richesse des collections patrimoniales conservées à la médiathèque centrale Émile Zola est accessible sur place, mais aussi, à destination du plus grand nombre, grâce à la numérisation de certains corpus remarquables, consultables sur le site Internet des médiathèques. La médiathèque propose également aux communes de bénéficier de son expertise scientifique en menant des opérations de valorisation de leur patrimoine écrit et graphique local.



Ces partenariats se prolongent sur le plan informatique : le Catalogue collectif (regroupant 17 des 18 médiathèques municipales informatisées) et le Passeport Multimédia (14 conventions bipartites signées) sont les premières pierres d'une mutualisation plus aboutie pour un meilleur service rendu aux usagers : catalogue et carte de lecteur unique, ressources numériques communes, accès aux webservices. Une collaboration a été menée sur ce modèle avec deux bibliothèques spécialisées du territoire, la bibliothèque de l'école supérieure des beaux-arts de Montpellier Méditerranée Métropole et la médiathèque de l'écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole. Depuis 2018, leurs usagers peuvent bénéficier des webservices développés par le réseau et s'inscrire avec la même carte lecteur au réseau des médiathèques.

### Montpellier, acteur majeur de la coopération en méditerranée

Territoire méditerranéen et au cœur des échanges, la Ville et la Métropole de Montpellier ont accueilli en 2019 la Journée des autorités locales de la Méditerranée de l'Ouest dans le cadre du Dialogue 5 +5 Cohésion et aménagement des territoires. Cette rencontre entre pays du bassin ouest méditerranéen rassemble cinq pays du Nord de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) et cinq pays du Sud (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). La cohésion et l'aménagement du territoire, questions interinstitutionnelles, ont été au cœur des tables rondes.

Un mois plus tard, la Ville et la Métropole ont accueilli le Forum Culture, Médias et Tourisme de la Méditerranée. Ce Forum, organisé dans le cadre du Sommet des Deux Rives, a permis une nouvelle rencontre des pays du bassin méditerranéen entre les pays du Nord et les pays du Sud de la Méditerranée. Cette manifestation accueillie par la Ville et la Métropole de Montpellier est initiée par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Plus de 150 participants issus d'Algérie, d'Espagne, de France, d'Italie, de Libye, de Malte, du Maroc, de la Mauritanie, du Portugal et de la Tunisie sont venus partager à Montpellier leurs initiatives pour réaliser un agenda positif en Méditerranée et construire ensemble des propositions, mesures ou initiatives qui permettront de répondre à la question suivante : comment impulser ensemble une nouvelle dynamique culturelle en Méditerranée occidentale ?

## 2 / ACTION PHARE : ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024



*Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'O.N.U : Par ses objectifs d'accession abordable, de logements sociaux, adaptés, d'équilibre territorial, de rénovations thermiques et qualitatives, l'action contribue directement à la réduction des inégalités territoriales (objectif 10), à la santé et au bien-être des habitants (objectif 3), à une Métropole plus dense et plus durable (objectif 11) et à lutter contre l'étalement et le gaspillage d'énergie (objectif 13).*

Le nouveau Programme Local de l'Habitat 2019-2024 a été adopté en Conseil de Métropole le 18 novembre 2019.

**Des ateliers de travail** réunissant les professionnels locaux de l'habitat ont permis de débattre des enjeux et problématiques mises en exergue par le diagnostic réalisé et de dégager des **pistes d'action sur 4 sujets** :

- le développement d'une offre en **accession à la propriété abordable** ;
- le développement du **logement locatif social** dans le tissu bâti urbain existant ;
- les **résidences adaptées** à destination des personnes âgées et des jeunes ;
- le logement et l'**hébergement d'urgence et d'insertion** en faveur des personnes défavorisées.

**Des ateliers territoriaux** ont été organisés par ailleurs **avec les 31 communes** de la Métropole, afin de stabiliser les objectifs de production de logements pour les 6 prochaines années au regard des capacités constructives recensées avec chacune des communes.

### **Un plan d'action renouvelé pour les 6 prochaines années**

La Métropole de Montpellier à travers son PLH 2019-2024, entend poursuivre les efforts entrepris à travers la mise en œuvre d'un plan d'action renouvelé, s'organisant autour des 6 grandes orientations stratégiques suivantes :

#### ✓ **Intensifier une production diversifiée de logements**

Afin de répondre notamment aux besoins générés par les évolutions démographiques et à la nécessité de détendre le marché, **un objectif de production compris entre 5 000 à 5 400 logements par an est fixé**, plus important que le précédent PLH et ses 5 000 logements annuels.

#### ✓ **Développer le logement social et abordable**

Une part de **36 % de logements locatifs sociaux** et de **17 % de logement en accession abordable** (dont 6 % de PSLA) au sein de la production de logement est fixée sur la période 2019-2024, pour les communes effectivement desservies par le réseau armature, contre 30 % dans le précédent PLH. Aussi, la **part des logements décomptables au titre des obligations de la loi SRU** à mettre en chantier est portée à **42 % du total des logements à produire**.

#### ✓ **Agir en faveur de l'équilibre territorial**

Outre la définition d'objectifs de production de logements locatifs sociaux différenciés selon les communes, la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux sera conduite de manière à améliorer **l'équilibre social de l'occupation du parc** (approche sur le neuf et l'existant).

#### ✓ **Optimiser l'utilisation de l'espace urbain existant**

La Métropole entend intensifier ses actions **en faveur de l'amélioration du cadre de vie, en réhabilitant les logements vieillissants et en diversifiant l'offre de logements**, notamment dans les quartiers Politique de la Ville. Pour cela, la Métropole porte un ambitieux projet de renouvellement urbain pour le quartier Mosson et la copropriété des Cévennes, en articulation avec les actions relevant du Plan Initiative Copropriétés au titre duquel la Métropole a été retenue en octobre 2018. **Sur le reste du territoire**, la Métropole prévoit de reconduire et d'intensifier son projet d'intérêt général (PIG) « **Rénover pour un habitat durable et solidaire** » à destination du parc privé ancien diffus.

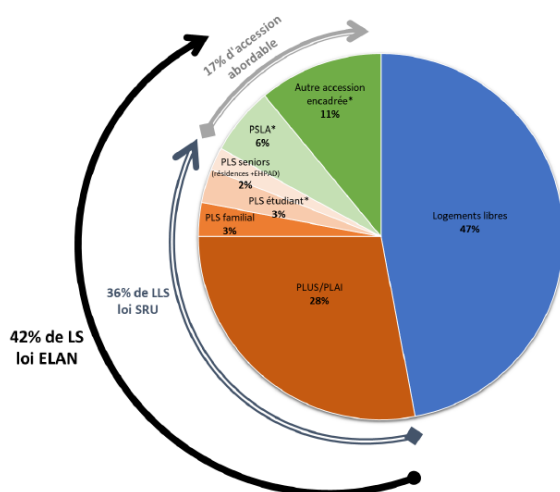
#### ✓ **Déployer et adapter l'offre de logements pour les publics spécifiques**

Qu'il s'agisse des **étudiants** et des **jeunes en insertion professionnelle**, des **personnes âgées**, des personnes **en situation de handicap**, des ménages **les plus démunis**, le PLH prévoit la réalisation de programmes de logements dédiés. Montpellier Méditerranée Métropole fixe ainsi une ambitieuse programmation d'offre nouvelle de logements d'insertion, notamment dans le cadre du **plan « Logement d'abord »**.

#### ✓ **Faire vivre la politique de l'habitat**

Pour une politique de l'habitat vécue en faveur de tous, la Métropole souhaite conforter son **dispositif d'observation de l'habitat** et renforcer le **suivi-animation de la politique intercommunale** de l'habitat en associant régulièrement les acteurs locaux de l'habitat.

Répartition de l'objectif de production compris entre 5 000 et 5 400 logements par an au cours de la période 2019-2024 :



### 3 / INDICATEURS

✓ **Nombre global de logements autorisés chaque année**

Nombre de logements neufs ayant fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire (fichier Sitadel)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 116	5 595	5 859	6 178	5 200	6 829	6 057	8071	7735	6864

✓ **Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur la Ville de Montpellier**

Nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur la Ville de Montpellier

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
835	398	674	1 024	742	428	652	987	907	925

✓ **Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur les trente autres communes**

Total du nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur les trente autres communes

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
394	432	742	702	763	773	972	1878	794	763

✓ **Nombre d'abonnés à la téléalarme**

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 456	1 402	1 466	1 466	1 473	1 500	1 465	1 500	1510	1 300

✓ **Nombre d'heures d'insertion dans les clauses sociales des marchés Métropole**

année	Métropole
2017	48200
2018	99803

## 4 / PERSPECTIVES

Afin de renforcer sa politique de cohésion sociale et territoriale, les chantiers suivants seront déterminants dans les années à venir.

### PPBE (Plan de prévention du bruit dans l'environnement)

- Fin 2019, préparation d'un nouveau marché d'AMO pour la révision des cartes de bruit stratégiques et du PPBE en vue de la transformation de ces documents de 1<sup>er</sup> échéance en documents de 3<sup>e</sup> échéance valant 2<sup>e</sup> échéance.
- Mi 2020, attribution du marché,
- Approbation des cartes stratégiques fin 2020 et du PPBE révisé fin 2021.

### Réseau de lecture publique

✓ **Poursuite du chantier de reprogrammation de la médiathèque centrale Émile Zola :**

L'objectif du projet n'est pas seulement de transposer l'offre actuelle de Fellini (vidéothèque de consultation et de prêt, bibliothèque du cinéma, jeux vidéos, salles de projection) dans le bâtiment de Zola, mais bien de remettre de la cohérence dans les offres de la médiathèque centrale, et de repenser les aménagements pour répondre aux pratiques actuelles. Ceci doit s'effectuer en essayant de limiter les zones impactées, afin de maîtriser les coûts d'investissement et permettre le maintien d'une grande partie de l'activité pendant les travaux. Cette réunion des deux entités de la médiathèque centrale se fera moyennant la reconfiguration d'une partie des espaces, la création de surfaces de plancher supplémentaires et la réutilisation des surfaces libérées à terme par les archives municipales. La totalité des surfaces concernées par ces travaux représente 2 407 m<sup>2</sup> plancher, reconfiguration et création incluses : créatine d'une mezzanine dédiée au cinéma, création d'un espace jeux vidéo et d'un espace de médiation numérique, nouveaux espaces dévolus aux jeux de société. Par ricochet, d'autres secteurs seront touchés : R1 en dessous de la mezzanine cinéma (éclairage, nouvelle implantation des collections), l'accueil et l'ensemble du bâtiment pour la signalétique. L'accueil du public et le développement exponentiel du numérique sont véritablement au cœur de ce programme.

✓ **La bibliothèque numérique patrimoniale :**

Dans le cadre du label national Bibliothèque Numérique de Référence (BNR puis BNR2), assorti d'un subventionnement important par l'État, migration de la bibliothèque numérique patrimoniale montpelliéraine (635 000 vues numérisées issues de 25 000 documents) vers la solution proposée par notre partenaire national, l'outil Gallica Marque Blanche de la BnF. Ce produit évolutif est garant d'une stabilité technique avérée, d'une visibilité accrue grâce au référencement dans la base Europeana, ainsi que du maintien de l'identité institutionnelle de la Métropole.

## 5 / FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Renforcer la politique de ressources humaines de Montpellier Méditerranée Métropole : des formations au plus près des besoins

Thème de la formation	Nombre de participants	Effets attendus
Démarche agroécologique	10	Réduire l'impact de la production agricole sur l'écosystème
Gestes et postures	5	Réduction des accidents du travail
Certiphyto (utilisation des produits phytosanitaires)	4	Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires
Gestion des déchets ménagers	1	Réduction de la pollution, recyclage et réduction de la consommation de ressources
Logiciel ACROPOLIS (dématérialisation du courrier)	47	Réduction des déplacements, ports de charge et économie de papier
Dématérialisation des marchés publics	67	Économie de papier
L'achat public durable	1	Économie de ressources
Surveillance et entretien des digues	1	Prévenir des inondations
Partage de l'espace public et aménagements associés aux transports collectifs : tramways et BHNS	1	Favoriser l'utilisation des transports en commun
Aménager les écosystèmes naturels urbains	1	Aménagement d'espaces naturels dans la ville
Ausculter, diagnostiquer et évaluer l'état des chaussées d'un réseau routier	1	Entretien des chaussées
Comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser et accompagner les filières agricoles durables	1	Développement des filières agricoles
Litière forestière fermentée	2	Préparation biodynamique des sols

## 6 / INDICATEURS INTERNES

### ✓ *Nombre d'agents partis en formation*

Nombre d'agents ayant suivi au moins 1 journée de formation

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
947	1 261	974	1 100	979	1 513	1 014	1095	1227	1077

# TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette finalité du développement durable invite les collectivités à adopter des modes de production et de consommation responsables, dans la conception et la mise en œuvre des services qu'elles rendent à la population et aux entreprises et dans leur fonctionnement interne. Passer d'une logique de production linéaire (produire sans se soucier des impacts, consommer, jeter) à une logique circulaire, en transformant les déchets en ressources, et en limitant, dès l'amont, les impacts environnementaux, est un des enjeux majeurs de ce siècle.

La compétence de Montpellier Méditerranée Métropole pour la prévention, la collecte et le traitement des déchets joue un rôle essentiel pour une transition vers une économie circulaire, en agissant aussi bien sur l'amont (avec la réduction à la source, la réparation, la réutilisation...) que sur l'aval (avec la collecte préservante, le réemploi, le tri, et en dernier lieu la valorisation matière ou énergétique).

Sa compétence « Développement économique » constitue également un levier stratégique pour y parvenir, à travers l'accompagnement de son écosystème d'entreprises vers d'autres modes de production.

Montpellier Méditerranée Métropole est un territoire attractif, créateur d'entreprises et de talents, concentré d'innovation et de recherche, un lieu d'affaires ouvert sur l'international, une destination touristique et culturelle, un grand espace de consommation. Elle développe les valeurs dont se nourrira l'économie de demain : l'innovation, l'excellence et l'aptitude à coopérer, afin de s'engager en faveur du développement d'une « économie positive » et d'emplois durables pour tous.

L'économie est la pièce maîtresse de l'attractivité et de la compétitivité du territoire et des actions portées par la Métropole. Aujourd'hui, il convient de repenser les politiques territoriales pour soutenir, encourager, et favoriser les conditions de croissance écoresponsables sur le territoire.

### Montpellier Méditerranée Métropole se fixe quatre objectifs :

- **développer une stratégie économique de dimension métropolitaine ;**
- **mener une politique agroécologique et alimentaire innovante ;**
- **améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire ;**
- **réduire l'empreinte écologique liée à la gestion des déchets en privilégiant les techniques innovantes.**

### Schémas / programmes / équipements structurants :

**Schéma d'accueil des entreprises** – adopté en décembre 2016

**Label « Métropole French Tech »** - obtenu fin 2014 **et Opérateur du Pass French Tech, et le label « Capitale French Tech »** obtenus en 2019

**Politique agroécologique et alimentaire** – cadre de référence adopté en juin 2015 – actuellement en cours de déploiement

**Schéma directeur du MIN** élaboré en 2019

**Conseil de l'Industrie Positive** – mis en place en 2019

**Le Schéma directeur du Tourisme et des Loisirs** élaboré en 2018 et 2019

#### Foncier et Immobilier d'entreprise :

2 incubateurs entreprises innovantes Cap Alpha et Cap Omega, 1 incubateur entreprises internationales MIBI, 3 Hôtels d'Entreprises le Millénaire, le Biopôle Euromédecine et le MIBI, 2 ateliers-relais sur Montpellier et sur Prades-le-Lez, 1 laboratoire santé au Millénaire, 3 Villages d'Entreprises Artisanales et de Services Parc 2000 à Montpellier, Hannibal à Cournonsec et Minerve à Castries ;

**Halle de l'Innovation**, en cours de réalisation sur le quartier Cambacérès, **et Pôle Autonomie Services**, en cours de réalisation sur Lattes (Ode) ;

19 parcs d'activités répartis sur le territoire de la Métropole.

# 1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

## 1/1 – Développer une stratégie économique de dimension métropolitaine

Forte de sa tradition d'accueil, de son ancrage méditerranéen et de sa vitalité culturelle, Montpellier Méditerranée Métropole véhicule des valeurs favorables à l'économie de demain : créativité, excellence environnementale et aptitude à coopérer.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage dans une politique volontariste pour soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et la création de richesse et d'emplois durablement pour tous. Le développement de liens et de projets communs entre les écosystèmes et les territoires doit permettre d'amplifier une véritable dynamique métropolitaine pouvant se matérialiser sous de multiples formes de partenariat. Cette politique dessine les projets territoriaux d'avenir pour renforcer l'attractivité du territoire, avec l'objectif prioritaire du meilleur écosystème possible en termes entrepreneurial, universitaire et d'infrastructures de transport afin de développer les échanges des hommes, des savoirs, de la culture, des innovations, comme des biens et services. Montpellier Méditerranée Métropole œuvre ainsi pour le rayonnement méditerranéen, européen et mondial du territoire, au travers, notamment, de sa stratégie F.A.I.R :

- ⇒ Fédérer en mettant les écosystèmes en mouvement autour de grands projets ;
- ⇒ Accélérer en levant les freins et en boostant la création et la croissance des acteurs économiques ;
- ⇒ Implanter en développant une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises ;
- ⇒ Responsabiliser en soutenant une économie solidaire et de l'emploi pour tous.

Montpellier Méditerranée Métropole s'appuie depuis des décennies sur la valorisation de sa matière grise en soutenant l'innovation et la création d'entreprises. Figure de proue de cette stratégie métropolitaine, le Business & Innovation Centre (BIC) de Montpellier Méditerranée Métropole (2<sup>e</sup> incubateur mondial) fait rayonner dans le monde entier l'expertise montpelliéraine en matière d'accompagnement de l'innovation, et favorise la création d'entreprises innovantes, en parfaite intégration avec les acteurs locaux de l'innovation. Aujourd'hui le BIC est au cœur d'un dispositif d'accompagnement qui va du projet de recherche passant par une phase de maturation, d'incubation, puis d'accélération - jusqu'à l'implantation et le développement de l'entreprise sur le territoire et à l'international, puis son entrée en bourse.

La Métropole peut s'appuyer sur différents dispositifs qui correspondent aux différentes phases de croissance : le BIC (Business & Innovation Centre), le Pack Croissance, un « Executive MBA » (créer de la valeur durablement), « stratégie de croissance des PME », et le Pass French Tech, programme national déployé sur le territoire par la Métropole de Montpellier.

Ainsi depuis 2014 la Métropole de Montpellier a mis en place une chaîne de l'innovation complète et unique en France avec un dispositif d'accompagnement sur mesure et efficace de l'idée à l'internationalisation. Elle devient de ce fait interlocuteur public de premier rang des entreprises, le « point d'entrée » pour faire bénéficier les leviers de développement aux acteurs économiques.

### **Une offre de foncier, de services et d'infrastructures performantes pour les entreprises**

Une des priorités de la politique de développement économique menée par Montpellier Méditerranée Métropole consiste en l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur croissance, en favorisant notamment une implantation adaptée au plus proche de leurs attentes et besoins. Ces derniers varient en fonction de l'âge, de la taille et de l'activité de l'entreprise. Ainsi, la Métropole dispose, sur son territoire, d'une gamme complète de solutions immobilières ou foncières sur mesure, allant de la pépinière (Cap Alpha et Cap Oméga) offrant des surfaces à partir d'une dizaine de m<sup>2</sup> de bureaux et/ou d'ateliers, aux Hôtels d'entreprises, Ateliers Relais ou Village d'Entreprises Artisanales et de Services proposant des surfaces de tailles et typologies variées (surfaces tertiaires, d'activités ou de laboratoires). La Métropole peut également orienter les entreprises vers une gamme diversifiée d'immobilier complémentaire dans la sphère privée.

S'agissant des solutions foncières, la Métropole propose 19 parcs d'activités qui maillent le territoire (représentant 2 400 entreprises et 27 000 emplois), afin d'apporter une solution idéale aux entreprises plus importantes, souhaitant construire un outil sur mesure.



✓ **Une démarche de développement durable lors de l'installation**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'implantation des entreprises, le service implantation détecte, prospecte et accompagne les entreprises endogènes et exogènes vers des solutions immobilières et foncières adaptées aux besoins des entreprises.

Dans le cadre de la commission technique d'attribution de pré-agrément foncier et immobilier, les projets sont analysés collégialement et une attention particulière est portée sur la capacité des entreprises à s'engager dans une démarche environnementale et écoresponsable (performances énergétiques du bâtiment, équipements spécifiques, PDE...)

Aussi, le soutien des secteurs urbains en renouvellement est favorisé, à travers une action de programmation économique dans ces secteurs en renouvellement, en accompagnant les entreprises vers des solutions existantes.

Afin de réguler le marché immobilier et programmer une offre adaptée aux besoins des entreprises, la Métropole a initié un travail afin d'élaborer une charte environnementale ambitieuse visant à proposer des solutions d'aménagement permettant de densifier les opérations et de respecter l'environnement tout en favorisant un développement économique générateur d'emplois.

Sur le volet de soutien aux entreprises des secteurs du développement durable, un immobilier dédié aux entreprises et aux artisans des secteurs des énergies renouvelables, de l'écoconstruction et de l'économie circulaire est porté par la 3M : les Ateliers Eco-Artisans (4 lots sur 6 occupés à ce jour).

**L'Industrie positive au service du territoire**

En juillet 2019, la Métropole s'est engagée dans une démarche en faveur de l'économie durable et performante : l'industrie positive, construite autour de trois grandes valeurs :

- Pionnière dans les nouvelles technologies et l'innovation de pointe
- Responsable pour répondre aux défis sociétaux des générations présentes et futures
- Engagée pour l'emploi et la solidarité locale

L'idée est que les frontières entre secteurs s'ouvrent pour permettre collectivement de construire un écosystème qui allie performance économique et performance sociétale

Un conseil métropolitain de l'industrie positive a été constitué, réunissant à la fois des industriels, grands comptes, PME TPE, startups et autres acteurs économiques afin de formuler des recommandations et construire la feuille de route de la politique industrielle de la Métropole pour la période 2020-2040. Il s'est réuni pour la première fois en octobre 2019, autour de 3 orientations stratégiques :

- 1 - Changer l'image de l'industrie en valorisant le made in Montpellier
  - en faisant connaître ce qu'il se fait à Montpellier et en expliquant la vision associée
  - en créant une identité visuelle autour de « Montpellier, l'Industrie Positive »
- 2 - Développer et accompagner collectivement cette Industrie Positive
  - en créant des ponts entre secteurs pour une fertilisation inter-industries
  - en favorisant l'offre d'implantation
- 3 - Favoriser l'intelligence collective et le partage
  - en apportant des solutions concrètes, comme des outils financiers
  - en développant des synergies

Les autres conseils de 2019 ont porté sur les thèmes suivants :

**Thématiques de novembre :**

- Construire une stratégie de marketing durable,
- Identifier des actions phares pour changer l'image industrielle du territoire,
- Promouvoir le made in Montpellier.

**Thématiques de décembre :**

- Identifier les besoins prioritaires des entreprises,
- Co-construire une offre et des outils économiques.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se trouve au cœur de cette stratégie. En 2019, plusieurs actions ont été menées, comme par exemple :

- Intégration d'un critère relatif à la responsabilité sociétale des entreprises dans le Pass French Tech local.
- Sensibilisation des entreprises accompagnées dans le cadre du Pass Croissance aux aspects sociétaux (environnementaux & sociaux).
- Lancement d'une réflexion interne sur la thématique Entreprendre Autrement, Entreprises Engagées.

## **Soutien à l'écoconstruction et à l'économie solidaire**

*Appui de la filière écoconstruction : le programme d'action de la Collectivité*

Le secteur du bâtiment est l'une des filières économiques du territoire les plus dynamiques. L'écoconstruction constitue une forte opportunité en matière de développement économique et de création d'emplois pérennes, à fort ancrage local, s'inscrivant dans un bassin économique de proximité.

La Collectivité construit des passerelles entre R&D et entreprises locales (informations, appel à projets, thématique innovante dans des projets pilotes, telle que la qualité de l'air dans les écoles...).

Concernant la rénovation de bâtiments, il s'agit d'encourager la demande privée (informations, guides, méthodologies, subventions...), de soutenir la rénovation thermique des copropriétés par des dispositifs adaptés, d'accompagner la rénovation thermique du parc de logements sociaux, de développer une exigence en matière de confort d'été et de lutter contre la précarité énergétique.

Montpellier Méditerranée Métropole entend contribuer au développement de la filière, en s'appuyant sur les structures existantes (CEMATER, GECCO), qui fédèrent une quarantaine d'entreprises dans les secteurs des énergies renouvelables et de la construction durable. Il s'agit aussi de chercher à attirer de nouvelles entreprises labellisées, en rapprochant les démarches entreprises par la Collectivité (Eco-Construction, Référentiel Bâtiments Numériques, Quartiers Numériques, Ville Intelligente...).

Elle intègre les exigences d'Eco-Construction dans les documents de planification et de réglementation, et crée un Village d'Entreprises Artisanales et de Services (VEAS) Eco-Construction, pour promouvoir des projets démonstrateurs (éco-construction de bâtiments et urbanisation raisonnée).

## **Le Business & Innovation Centre (BIC), un acteur engagé dans l'éco-responsabilité :**

Plusieurs actions sont menées au sein du BIC :

### **✓ Economies de gobelets**

Réalisation d'une sensibilisation au fait d'utiliser une tasse dans les machines à café des trois pépinières du BIC (Cap Oméga, Cap Alpha, MIBI).

Elle s'accompagne d'affiches mises sur chaque machine, et d'un compteur connecté (développé par Sensing Labs) des gobelets à usage unique économisés sur deux machines (Cap Oméga), 3 autres devraient être installés au MIBI et Cap Alpha d'ici la fin d'année.

Résultat : Entre septembre 2018 et septembre 2019, plus de 13 000 gobelets à usage unique ont été économisés dans les 3 pépinières.

### **✓ Trocs de vêtements et de livres**

Les 3 et 4 juillet un troc de vêtements et livres a été proposé aux salariés de Cap Oméga.

Chacun amène les vêtements propres et/ou les livres qu'il ne met plus et qui veut récupérer (il n'est pas nécessaire d'avoir apporté quelque chose pour récupérer).

Plus de 100 objets ont été redistribués en interne. Le reste a été remis à des associations.

Enfin, des achats de goodies « environment friendly » ont été privilégiés : gourdes, carnets, stylo

### **✓ Covoiturage**

Mise en place d'un tableau partagé pour faciliter le covoiturage à Cap Oméga.

### **✓ Sensibilisation « green IT »**

Un « Sharing Coffee » sur le thème du green IT a eu lieu début octobre, avec des retours d'expérience sur l'accompagnement Green Concept et la présentation du Green IT day.

Le livre blanc sur le Green IT, en cours de finalisation fin 2019, sera transmis à toutes les entreprises accompagnées par le BIC.

### **✓ Sensibilisation des participants à Jump In Création à Entreprendre Autrement**

2 sessions de Jump In Création ont été sensibilisées à la démarche « Entreprendre Autrement, Entreprises engagées » sur l'année 2019, durant des ateliers de 2h.

# 1/2 – Mener une politique agroécologique et alimentaire innovante

## Enjeux, objectifs et principes de mise en œuvre

La politique agroécologique et alimentaire métropolitaine vise cinq finalités, adoptées lors du Conseil de Métropole du 29 juin 2015 :

- offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ;
- soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agro-alimentaires ;
- préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles (biodiversité, qualité écologique des eaux, des sols et de l'air) ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter au changement climatique ;
- favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

La Métropole propose un cadre d'action basé sur 6 axes opérationnels, dont 5 impactent directement la politique de développement durable. Ces axes concernent chacun des partenaires et des cibles spécifiques.

Beaucoup d'actions et projets menés par la collectivité sur ce thème sont déjà répertoriés au chapitre 2, mais certaines actions sont plus particulièrement menées en lien avec les services de développement économiques de la Métropole et sont donc en lien sur les façons de produire et consommer durablement.

## Soutenir l'innovation dans les domaines de la production, de la transformation et des services à l'agriculture

### ✓ Une démarche territoriale concertée pour l'innovation

Conformément au Rapport du ministère sur l'innovation dans l'agriculture à 2025, publié en octobre 2015, la Métropole accompagne l'innovation agricole et agroalimentaire. Dans l'objectif de stimuler la création d'emplois durables, l'émergence de technologies climato-intelligentes, d'accompagner la transition agroécologique des exploitations, et enfin de développer l'approvisionnement local de son territoire, la Métropole engage une démarche territoriale concertée avec les organismes de recherche, les producteurs et les acteurs de l'agroalimentaire. Elle a notamment soutenu les réseaux thématiques French Tech #AgTech et #FoodTech, animés par Sup Agro sur le territoire.

### > Le Marché d'Intérêt National : outil stratégique des circuits courts et de la logistique urbaine

Le Marché d'Intérêt National (MIN), Délégation de Service Public dont Montpellier Méditerranée Métropole est actionnaire majoritaire, le MIN a pour vocation la distribution et la mise en marché des produits alimentaires de grande consommation sur un site de 10 hectares. Sa zone de chalandise s'étend de Béziers à Nîmes, en passant par Montpellier jusqu'à Millau. Les commerces de proximité, restaurateurs, grandes et moyennes surfaces s'y approvisionnent auprès des grossistes, distributeurs, producteurs, éleveurs, horticulteurs régionaux, et bénéficient ainsi d'une gamme très diversifiée de produits alimentaires (fruits et légumes frais et de saison, produits carnés, produits secs, fournitures) et horticoles. Le MIN de Montpellier est un outil exceptionnel pour une action publique volontariste de développement durable de la Métropole.

Sur le plan du développement économique, il contribue à favoriser et à fixer l'implantation d'entreprises et de producteurs locaux sur le territoire. Il participe à préserver localement des emplois (acheteurs, producteurs, transporteurs, logisticiens...), et offre un lien de rencontre physique entre acheteurs et producteurs. Il participe également à la réduction des coûts pour le consommateur final grâce à une mise en concurrence équitable entre les distributeurs.

Sur les aspects environnementaux, grâce à son rôle de « hub », il concourt à réduire le nombre de kilomètres parcourus en camion et par son rôle de « cluster », il développe des synergies notamment de massification des flux, engendrant une réduction de l'empreinte carbone et des émissions de polluants locaux. Au niveau sociétal, il apporte une réponse aux attentes pour des aliments de qualité et de proximité, et aux demandes éclectiques des consommateurs (simplicité d'achat, produits bio ou éthiques, circuits courts, achat par Internet, restauration collective).

Enfin, sur le plan de la santé, il participe au contrôle alimentaire (meilleure traçabilité) et promeut les produits de qualité et de petites séries face à des stratégies de réduction de gamme de la grande distribution et des « hard discount ».

Depuis 2016, le MIN s'est doté d'un **pôle de transformation alimentaire innovant**, regroupant aujourd'hui 6 entreprises qui transforment des fruits, légumes et viandes et emploient près de 60 personnes (dont 30 % en insertion). Ce Pôle est une pépinière destinée à accompagner des entreprises de l'agro-alimentaire qui développent une innovation. Elles sont passées de la phase R&D à la phase d'industrialisation de leurs productions sur le MIN.

Le MIN de Montpellier accueille également le **premier carreau bio et local de France** et répond ainsi à l'évolution de la consommation locale, qui demande de plus en plus de produits issus d'une Agriculture biologique et locale. Réservé aux professionnels, il répond donc à cette transformation de la consommation locale. Ce nouveau service mis en place en 2017 permet aux producteurs Bio d'accéder à une clientèle professionnelle diversifiée en un minimum de temps : primeurs, halles et marchés conventionnels développant une gamme Bio, grossistes/commissionnaires livrant les magasins Bio (réseaux ou indépendants), la restauration traditionnelle ou collective.

Enfin, le MIN a mis en place en 2018, une **vitrine virtuelle produits**, afin d'apporter de la visibilité au carreau des producteurs, en informant les acheteurs (restaurateurs, primeurs, grossistes, GMS et restaurations collectives) en temps réel sur la diversité des produits disponibles (mis à jour chaque semaine). En 2019, Le MIN a créé une carte d'identité virtuelle des producteurs présentant leurs modes de productions et leurs sites de production. Il a également validé son schéma directeur.

#### ✓ **Un projet de coopération décentralisée : Let's Food Cities**

Le projet **Let's Food Cities** a pour objectif principal d'encourager la transition des villes vers des systèmes alimentaires territoriaux durables en favorisant la coopération entre collectivités françaises et étrangères. Il s'agit de faciliter la mise en œuvre de projets de coopération internationale pour des systèmes alimentaires territoriaux durables, entre villes françaises et étrangères en profitant du cadre facilitateur fourni par le pacte de Milan (voire plus loin, action phare). Ce projet sollicite les sept villes françaises ayant signé le pacte (Paris, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Nantes) et 7 villes jumelées avec ces 7 villes françaises. Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Développer un axe « alimentation durable » au sein des politiques internationales des collectivités françaises ;
- Encourager et accompagner les dynamiques naissantes de projet alimentaire des villes jumelées avec l'appui des villes françaises ;
- Favoriser le partage d'expériences, de connaissances et d'initiatives autour de l'alimentation durable dans les 7 villes françaises signataires du Pacte de Milan et sept villes étrangères jumelées.

Un partenariat avec la ville de Fès est en cours. Les contextes des deux territoires sont similaires : une agriculture dynamique menacée par l'étalement urbain et le manque de moyens investis dans les espaces ruraux, des enjeux méditerranéens, notamment climatiques.

#### ✓ **Signature de la charte de l'association française d'agriculture urbaine professionnelle**

En octobre 2019, la Métropole a signé la charte de l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP).

Ce document concerne autant l'agriculture urbaine que périurbaine et contribue à établir un lien privilégié entre les professionnels de l'agriculture urbaine (paysagiste, architecte, aménageur...) membres de l'AFAUP et les bailleurs privés et publics signataires. Elle vise en particulier à clarifier les bonnes pratiques à respecter avec les professionnels en cas de mise en œuvre d'un projet d'agriculture urbaine sur du foncier appartenant à la collectivité. En outre, elle prévoit que la collectivité puisse prendre conseil auprès de l'association pour l'aider à rédiger un cahier des charges, expertiser un projet ou affiner une politique publique en faveur de l'agriculture urbaine.

Dans le cadre de sa politique agroécologique et alimentaire, Montpellier Méditerranée Métropole s'impliquait déjà activement en matière d'agriculture urbaine et péri-urbaine, en lien avec les acteurs du système alimentaire territorial. La signature de la charte de l'AFAUP élargit le partenariat aux acteurs professionnels adhérents à l'association.

#### **Mobiliser la société civile autour de l'alimentation et du lien producteur consommateur**

##### ✓ **Les premières Assises Territoriales de la Transition Agroécologique et de l'Alimentation Durable**

En 2017, la Métropole s'est engagée dans la préparation des Premières Assises Territoriales de la Transition Agroécologique et de l'Alimentation Durable qui ont eu lieu du 4 au 6 février 2019 à Montpellier. Élus et agents territoriaux, acteurs de la société civile, du monde économique, porteurs de projets ou structures d'appui aux territoires, ce sont près de 500 personnes qui ont fait le déplacement au Corum pour ces deux journées, dont une vingtaine d'agents de la Métropole, de la Ville et du CCAS. 33 ateliers se sont tenus et 3 visites ont été organisées : le Marché

d'Intérêt National, l'Agriparc Urbain du Mas Nouguier, et une balade urbaine à la découverte de six lieux qui construisent le paysage alimentaire urbain de Montpellier.

Ces assises ont précédé la 5<sup>e</sup> édition du mois de la transition agroécologique qui s'est déroulé du 29 août au 7 octobre, et qui a vu se tenir de nombreux temps forts et animations. Ceux-ci sont aussi divers que la fête de la Tomate, le concours national des fromages de chèvres fermiers, des conférences pour le grand public et les professionnels, des visites de site, etc.

Mais surtout, ces assises ont précédé et fait écho à la venue des maires des plus de 200 villes signataires du Pacte de Milan en octobre (voir action phare ci-dessous).

Les prochaines assises auront lieu à Nantes en 2021 et à nouveau à Montpellier en 2023.

## 1/3 – Améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire

### L'international, clé de l'attractivité et du rayonnement

Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole conduit une stratégie d'internationalisation reconnue sur le plan économique. L'objectif est de favoriser les implantations croisées ou les partenariats technologiques et commerciaux.

Après avoir signé des accords de coopération avec Shanghai, la Métropole a également posé les bases d'une collaboration économique étroite avec la ville de Chengdu et EUPIC, qui permettront de renforcer les relations avec la Chine intérieure, tant sur le plan économique, que sur le plan viticole.

Parallèlement, la Métropole poursuit ses coopérations avec la Chine (Shanghai, Beijing, Chengdu), les Etats-Unis, le Canada, la Russie et le Brésil.

Enfin, le MIBI (Montpellier International Business Incubator) inauguré en 2011 constitue un concept unique en Europe, à travers un bâtiment à énergie positive de 3 500 m<sup>2</sup>, et ses services innovants dédiés à l'accueil d'entreprises étrangères et du territoire tournés vers l'export, qui sont progressivement renforcés, et se poursuivent.

### Une dynamique de la création d'entreprise

Depuis 1987, le BIC (business & innovation centre) de Montpellier métropole œuvre à la création d'entreprises innovantes sur le territoire de la Métropole, classé meilleur incubateur au monde en 2007 par la NBIA (national business incubation association), il est aussi récompensé, en 2014 et 2015, par l'UBI index, qui classe le BIC dans le top 10 mondial des meilleurs incubateurs. En 30 ans, il a accompagné la création de 643 sociétés qui représentent aujourd'hui près de 4 700 emplois directs et un chiffre d'affaires de 648 m€. Incubateur généraliste, le BIC accompagne les porteurs de projet ou les dirigeants d'entreprises innovantes de moins de 3 ans dans les domaines du logiciel, du web/mobile, de la santé (bio Tech/Med Tech/dispositif médical), de la Food Tech/agri Tech, mais aussi des clean Tech et de l'énergie. Ainsi, plusieurs startups montpelliéraines impliquées dans des actions de développement durable, telles URBASOLAR, COMWATT, BULANE, DEINOVE ou SEREEMA sont, ou ont, été accompagnées par l'incubateur de la Métropole.

Le Business Innovation Center de Montpellier a été sacré, le 22 février 2018 à Toronto, 2<sup>e</sup> meilleur incubateur au monde, par UBI Global, organisme international mesurant la performance de ce type de structure. Le BIC, en finissant derrière Dublin et devant Rio, est le seul incubateur français figurant au top 10 de ce classement.

Montpellier méditerranée métropole est l'une des 13 métropoles françaises ayant obtenu le label French Tech, reconnaissance de la pertinence des dispositifs et projets économiques portés par la métropole et ses partenaires. Ce label soutient également l'ambition d'inscrire la métropole parmi les territoires français leaders en matière d'économie numérique et d'innovation.

Il a permis la naissance d'un écosystème aujourd'hui reconnu, fédéré et performant, autour des 7 thématiques de la French Tech : #HealthTech (santé), #Edtech (jeu vidéo, animation), #Sport, #FinTech (finances), #FoodTech, #IOT (objets connectés), #Security (sécurité numérique).

### ✓ Label Capital French Tech

Après ces 4 années de labellisation, l'État a annoncé en 2018 un nouvel appel à candidatures en 2 niveaux (Communauté et Capitale French Tech). La Métropole a accompagné la constitution d'une structure associative centrée sur les entrepreneurs et portant une candidature en tant que Capitale French Tech, candidature retenue en

2019. L'obtention de ce label permet à la Métropole de Montpellier et au pôle métropolitain de confirmer sa capacité à favoriser la création de startups, et leur permettre de se développer pour atteindre une envergure internationale.

L'association French Tech Méditerranée devra répondre aux enjeux d'hypercroissance des entreprises que ce soit sur la question du financement, du recrutement ou encore de l'internationalisation. Elle accompagnera, aux côtés de la Métropole, les startups du territoire pour qu'elles deviennent les géants de l'innovation de demain.

L'ouverture en 2021 de la Halle Cambacérés portée par la Métropole, dédiée à l'innovation et aux startups ambitieuses, portera haut les couleurs de l'innovation technologique sur le territoire.

Au-delà de la labellisation, d'autres actions et événements sont venus marquer l'année 2019 autour de la French Tech et du numérique :

- Des événements autour de l'emploi (JobsTIC), de la relation grands groupes/start-ups (Big Up 4 Start-Up), du financement (France Digitale Tour), de la communauté de développeurs (Sunny Tech) portés par des associations locales en partenariat avec 3M ;
- La signature d'une convention de partenariat opérationnel avec l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche) en vue de stimuler la coopération entre start-ups locales et institutions nationales pour la mise en œuvre de solutions innovantes ;
- L'inauguration de l'atelier numérique Google au sein de l'Espace French Tech.

### **#EdTech, les industries culturelles et créatives (ICC) : vecteur de développement économique et d'attractivité**

Le plan d'actions ICC porte sur les 4 axes suivants :

- Favoriser l'émergence du premier « Hubster » ICC en France
- Adapter l'offre d'accompagnement des acteurs ICC du territoire
- Définir une offre complète pour favoriser l'implantation/l'émergence de nouveaux acteurs
- Accroître la visibilité ICC du territoire

En 2019, des actions ont permis de répondre aux enjeux de visibilité : inauguration de la Halle Tropisme, participation à la pose de 1<sup>ère</sup> pierre du Campus Créatif, organisation de la 2<sup>e</sup> édition du MICC, le rendez-vous des Industries Culturelles et Créatives de Montpellier, participation au MIFA 2019, pour un premier travail de prospection et de présentation de l'écosystème 3M, rencontre entre les acteurs ICC et le CSA.

En parallèle, l'offre immobilière s'est affinée autour du projet de rénovation de l'ancien Musée de l'EAI pour accueillir des entreprises des ICC.

La Halle Tropisme est aujourd'hui le seul bâtiment opérationnel de la Cité Créative. Elle regroupe près de 200 résidents pour environ 90 entreprises. Il s'agit de structures impliquées directement ou indirectement dans les ICC (du studio d'animation au cabinet de design en passant par les services d'accompagnement à la création de structures...) qui portent toutes des valeurs en lien avec le développement durable. La Halle elle-même a été aménagée pour faire au plus simple sans générer de surcoût d'aménagement, mais tout en étant très attentif au bien-être des résidents et à l'efficacité des espaces.

Depuis son ouverture, la Halle a accueilli de nombreux événements parmi lesquels beaucoup en lien avec les questions environnementales, de circuit court, d'agroécologie... Tropisme a ainsi dernièrement créé un jardin en permaculture.

### **#HealthTech : le projet Montpellier Capital Santé**

La santé constitue l'un des piliers de Montpellier Méditerranée Métropole, abordé au sens de l'OMS comme « un état complet de bien-être physique, mental et social ». La Métropole possède de nombreux atouts à faire valoir sur son territoire pour répondre aux enjeux de santé, de prévention aux soins, dans le domaine du médical, mais également du numérique, de la qualité des eaux et de l'environnement, de l'urbanisme, de la nutrition...

En valorisant tout particulièrement le potentiel de son pôle scientifique et médical, et en s'appuyant sur la dynamique French Tech, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite s'inscrire parmi les métropoles européennes d'excellence en santé, et construire, avec les acteurs de la filière, un projet de territoire : le projet Montpellier Capital Santé, poursuivant les objectifs suivants :

- fédérer et stimuler l'écosystème, mettre en place une dynamique et créer une vision commune ;
- stimuler le développement économique du secteur santé et la croissance des entreprises ;

- donner une visibilité internationale en mettant en valeur son potentiel et le dynamisme de l'écosystème local ;
- attirer les meilleurs investisseurs et talents étrangers (étudiants, chercheurs, entrepreneurs...) sur le territoire ;
- faire de la Métropole un territoire santé, afin de créer un environnement favorable au bien-être des citoyens.

C'est ainsi que fin 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a lancé la démarche Montpellier Capital Santé visant à mobiliser l'écosystème de la santé (acteurs de la formation, de la recherche et du soin, entreprises, pouvoirs publics, etc.), notamment pour développer des projets d'envergure et pour faire rayonner le territoire. Des groupes de travail ont été mis en place sur des thématiques, notamment « développement des entreprises », « rayonnement du territoire » et « diffusion des innovations » pour identifier des pistes d'actions. La « ville santé de demain » est également un axe thématique qui a été identifié et dans lequel on trouve notamment des projets au croisement de la démarche de cité intelligente et de la santé.

C'est dans le contexte de cette dynamique que Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix de positionner son Pacte Métropolitain d'Innovation, signé avec l'Etat en janvier 2017, sur la santé et elle est la seule métropole à avoir fait ce choix. Ce sont ainsi plus de 12 millions d'euros qui sont mobilisés pour accompagner en particulier 6 projets structurants, parmi lesquels le projet Sun-Fair porté par l'Institut du Cancer de Montpellier (acquisition d'un appareil de radiothérapie guidé par IRM, unique en France) ou encore le projet Cyborg porté par le CHU de Montpellier (incubateur d'entreprise biotechnologiques centrée sur la médecine régénératrice et les biothérapies) dont 2 ont donné lieu à une mise en service d'équipement en 2019 (voir ci-dessous).

#### ✓ **Inauguration de 2 projets du Pacte Métropolitain d'Innovation**

2 projets ont permis la mise en service d'équipements de pointe au service des patients et de la recherche en 2019 :

- projet Sunfair (juin 2019) : Equipement de radiothérapie guidé par IRM (un des premiers en France) à l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM)
- projet Neuroradiologie Interventionnelle (avril 2019) : Salle d'angiographie cérébrale hybride unique en Europe sur le site de l'hôpital Gui de Chauliac du CHU de Montpellier

#### ✓ **Futurapolis Santé 2019**

En 2019 s'est tenue la 3<sup>e</sup> édition du forum tout public dédié à la santé et à l'innovation scientifique à Montpellier avec conférences/débats et démonstrations d'équipements et de technologies dans la « Galerie de la découverte ». Des animations ont également eu lieu sur le parvis (Fab Lab, Escape Game, atelier nutrition, Mammobile...). Médecins, scientifiques, personnalités publiques, écrivains et philosophes viennent à la rencontre du public avec comme thématique de cette année : « Toujours Jeune ».

#### ✓ **« Mon Cap Santé » / Cité intelligente**

Le consortium composé de Montpellier Méditerranée Métropole, la Chaire Universitaire e-santé, le CCAS de Montpellier et la société Kyomed INNOV développent « Mon Cap Santé » dont l'objectif est de recueillir auprès d'un nombre significatif de citoyens les besoins non satisfaits en matière de santé, de classer ces besoins en termes de priorités pour la population, de déployer des solutions pilotes pour les seniors - et leur entourage - et de pérenniser les solutions ainsi validées, favorisant le bien vieillir.

Les citoyens sont impliqués tout au long du projet, de la définition des besoins jusqu'au déploiement de solutions adaptées et pérennes (prévu début 2020).

Deux solutions innovantes sélectionnées (une par le consortium et l'autre par un vote citoyen) sont en cours d'expérimentation :

- La solution FACILIGO, Plateforme web de co-déplacements solidaires déjà présentée précédemment au chapitre 3

- La société LiliSmart, qui a développé 2 solutions : la première regroupe des fonctions comme un carnet de liaison numérique, permettant de coordonner les personnes, notamment les professionnels, qui gravitent et interagissent autour de la personne âgée. La deuxième propose des activités pour la stimuler, la protéger et lui permettre de rester autonome et chez elle le plus longtemps possible.

Cette approche intégrative du citoyen dans le processus décisionnel permet de proposer des solutions en adéquation avec les attentes des utilisateurs, de tester le modèle économique et donc la pérennité de ces solutions et de construire une méthodologie déployable dans d'autres agglomérations ou métropoles.



### **L'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, une valeur ajoutée pour le territoire**

Depuis l'acquisition de la compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Métropole renforce sa politique en faveur du développement économique de son territoire et de son attractivité. La nouvelle compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et aux programmes de recherche permettra la mise en œuvre d'une politique plus cohérente et plus inclusive, visant notamment une interaction plus efficace entre enseignement supérieur, recherche, transfert et innovation jusqu'au développement économique et à la création d'emplois. L'excellence ainsi développée dans l'ensemble de ce domaine accroîtra l'attractivité du territoire métropolitain.

En juillet 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a signé la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région s'engageant ainsi sur un financement de plus de 15 millions d'euros sur 4 ans pour l'enseignement supérieur Recherche et l'innovation. Dès 2016, une première tranche de plus de 2 millions d'euros a été engagée sur des projets de recherche. Cet engagement se poursuit ainsi en 2019 et jusqu'en 2020.

### **Secteur Cambacérés : le futur quartier support d'équipements d'innovation**

Le quartier Cambacérés, secteur situé sur le territoire de l'EcoCité montpelliéraine, sur les communes de Montpellier et de Lattes, constitue aussi le site d'accueil de la nouvelle gare Montpellier Sud de France.

La Métropole a engagé le développement d'un cluster de l'innovation autour de la Halle dédiée à ce cluster, dont le permis de construire a été délivré en 2019 et le chantier est en cours. L'écosystème French Tech pourra prendre une place au sein de ce quartier, dont la réalisation a été largement engagée en 2019. Ce quartier se développera autour d'un pôle d'échange multimodal (PEM) appuyé sur la nouvelle gare Montpellier-Sud de France et sur l'extension de la ligne 1 de tramway dont la réalisation est engagée (phases de maîtrise d'œuvre et administratives en 2019 et 2020).

Mode de réalisation : opération d'aménagement et de renouvellement urbain d'initiative métropolitaine, concédée à la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole, la SA3M.

#### **✓ La halle de l'Innovation, cluster collaboratif, comme élément catalyseur du quartier**

La construction de la « halle de l'Innovation », à l'horizon 2021 vise à affirmer l'éco-système French Tech et le pôle numérique de la métropole, mais aussi à constituer un catalyseur pour l'essor d'un quartier, en termes d'animation urbaine et d'objectifs environnementaux, avec, notamment, le label BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), que vise le projet de la Halle.

En complément de cette Halle, sont également prévus sur le quartier des écoles dont une école du numérique (5 000 m<sup>2</sup> - 1 000 étudiants) et l'école supérieure de Commerce de Montpellier (25 000 m<sup>2</sup> - 3 000 étudiants). Des startups, des entreprises de taille intermédiaire ainsi que de grands groupes prendront également place à Cambacérés. La Halle fonctionnera en synergie avec ces établissements, chacun bénéficiant des équipements et des expertises au sein d'un vaste « cluster » urbain.

À terme, 2 500 logements dont 30 % seront des logements sociaux et 500 seront à destination des étudiants. Dès la première phase du programme, des logements seront envisagés pour répondre aux besoins des salariés pour les entreprises qui seront implantées dans la Halle de l'innovation ou dans le pôle, mais aussi pour des besoins ponctuels, comme la mise à disposition temporaire de studios par des start-ups nouvellement arrivées.

### **Une stratégie partagée et un office de tourisme métropolitain pour promouvoir la destination Montpellier**

Le tourisme est identifié comme l'un des axes de développement économique les plus porteurs en termes d'emplois et de rayonnement. En application de la Loi MATPAM, Montpellier Méditerranée Métropole est compétente, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme », en lieu et place des Communes.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage pour faire du territoire une terre d'accueil pour les congressistes, cible à fort potentiel aussi bien en termes de retombées économiques, que sous forme d'attractivité pour les touristes. Elle se positionne aussi comme prescripteur du territoire, aussi bien sur les champs économiques que touristiques. Il s'agit également d'ancrer définitivement Montpellier comme destination culturelle et patrimoniale, en proposant une offre complète à la fois plus diversifiée et plus ciblée, avec pour objectif d'étendre la saisonnalité de cette activité et de générer ainsi de la création de richesse et d'emploi.

Pour cela, la Métropole compte s'appuyer sur :

- un schéma directeur du Tourisme, finalisé début 2019, permettant à la Métropole de mieux embrasser son nouveau champ de compétence relatif au Tourisme, d'améliorer l'attractivité touristique du territoire, le rayonnement de la Métropole ainsi que l'efficacité collective des acteurs participant à la mise en œuvre de la stratégie touristique ;
- une stratégie marketing forte pour gagner en notoriété et en attractivité dans un contexte concurrentiel d'économie hyper-mondialisée ;
- la culture, l'évènementiel, le patrimoine et l'environnement qui doivent être placés au cœur des messages métropolitains, valorisés en tant que supports d'une image à portée internationale pour le tourisme et l'économie et porteurs de sens pour les habitants ;
- la consolidation du tourisme d'affaire, mais aussi l'affirmation du tourisme urbain, culturel et architectural (patrimonial et contemporain) et le développement d'un tourisme plus territorial, attaché au patrimoine et aux sites, à l'environnement naturel, aux produits des terroirs, à l'offre de santé...

Un regard particulier sera porté à la valorisation du patrimoine naturel, qui devra viser une exemplarité environnementale globale, à travers la candidature au label « Grand Site », les étangs palavasiens et leurs zones humides associées, projet qui s'ancre sur des lieux remarquables : la Cathédrale de Maguelone, les Salines de Villeneuve, le Musée Henri Prades et ses vestiges antiques.

La métropole doit également s'appuyer sur une politique de valorisation générale de son patrimoine culturel et naturel, urbain et rural, historique et contemporain, notamment de ses centres historiques, à commencer par le Secteur sauvegardé de Montpellier, sur la qualité de ses espaces publics, sur le dynamisme de ses politiques culturelles, sportives et évènementielles.

Il convient de rendre lisible la grande diversité et les spécificités des espaces du territoire réunis dans une mosaïque de sites, d'histoire(s) et de paysages, d'assurer un haut niveau qualitatif et quantitatif (offre, accueil, information), de poursuivre des politiques culturelles, sportives et évènementielles de niveau national et international, et de mettre en réseau les équipements.

#### ✓ **Un rapprochement économique et touristique avec la Russie**

Depuis près de 20 ans, Montpellier développe des relations avec la Russie. En 2011, elles se sont concrétisées par un accord de jumelage et de coopération avec Obninsk, cité de l'espace, et la Région de Kalouga.

En 2017, cette collaboration s'est renforcée via la signature d'un accord entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Région de Kalouga autour de la technologie, l'innovation, la santé, la culture, le tourisme et le sport

En mai 2019, Montpellier a reçu Irina PETROVA, représentante de la Région de Volgograd, pour renforcer la coopération économique et le tourisme, et en juin, le premier vol de la nouvelle ligne Montpellier-Moscou a eu lieu.

#### ✓ **Le tourisme d'affaires et de congrès**

Représentant plus de la moitié des nuitées hôtelières du territoire, le tourisme d'affaires et de congrès est non seulement générateur de retombées économiques importantes, mais également un vecteur de rayonnement majeur pour la Métropole. Au carrefour de l'Espagne et de l'Italie, desservie par deux autoroutes, un aéroport et une gare TGV, dotée d'équipements remarquables comme Le Corum ou le Parc and Suite Arena, et d'un parc hôtelier de plus de 6 500 chambres, Montpellier Méditerranée Métropole s'impose sur le marché international des événements professionnels.

Montpellier dispose de 4 sites complémentaires attractifs : Le Corum, le Parc des Expositions, le Zénith Sud et l'espace Sud de France Arena. Les retombées économiques du tourisme d'affaires sont évaluées à 174 M€. Au classement ICCA (International Congress and Convention Association) 2013, Montpellier occupe le 136e rang au classement international, le 80e rang au niveau européen et le 9e rang au classement national.

#### **L'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, une valeur ajoutée pour le territoire**

Depuis l'acquisition de la compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Métropole renforce sa politique en faveur du développement économique de son territoire et de son attractivité. La nouvelle compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et aux programmes de recherche permettra la mise en œuvre d'une politique plus cohérente et plus inclusive, visant notamment une interaction plus efficace entre enseignement supérieur, recherche, transfert et innovation jusqu'au développement économique et à la création d'emplois. L'excellence ainsi développée dans l'ensemble de ce domaine accroîtra l'attractivité du territoire métropolitain.

### **Le rayonnement culturel et sportif**

Le territoire se distingue par son offre culturelle et sportive d'envergure internationale. En effet, la Métropole propose une gamme très variée d'activités culturelles, via notamment ses musées de dimension internationale, le Musée Fabre et le site archéologique Lattara - Musée Henri Prades, ses deux festivals reconnus (Montpellier Danse et Radio-France), son Opéra, son Orchestre national et ses 3 salles de spectacles. Les activités sportives sont elles aussi au cœur de la démarche de promotion du territoire et s'appuient sur 22 clubs sportifs de haut niveau, un réseau de 15 piscines, un stade de rugby emblématique (Complexe Yves du Manoir) et le stade de la Mosson. Montpellier Méditerranée Métropole renforce également son attractivité en accueillant de grandes manifestations sportives : Coupe du monde de Rugby, de Foot, Championnat de France de natation, Open du Sud de la France, etc.

## **1/4 – Réduire l'empreinte écologique liée à la gestion des déchets en privilégiant les techniques innovantes**

Les déchets constituent un problème majeur de notre société de consommation qui demande à la fois d'agir sur la prévention de la production de déchets et sur leur gestion. Dans chacun des cas, l'action passe par la modification des comportements et par des technologies appropriées et respectueuses de l'environnement pour les gérer et les traiter.

### **Le Programme Local de Prévention des Déchets**

La Collectivité fut une des premières en France à initier en 2010 une réflexion globale en faveur de la réduction des déchets. Un accord-cadre avec l'ADEME passé en mai 2011, définit les objectifs à atteindre sur la période 2011-2015. Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) devait ainsi permettre une diminution de 12 500 tonnes de la quantité annuelle de déchets à l'horizon 2015 et permettre en conséquence de réduire les coûts de traitement de 1,5 à 2 M€ par an. L'année 2016 a été une année de transition marquant la fin du 1<sup>er</sup> programme local de prévention des déchets de la collectivité. L'objectif est atteint puisque le tonnage d'ordures ménagères assimilées (OMA) n'a quasiment pas augmenté entre 2010 et 2016 alors que simultanément la population métropolitaine augmentait de plus de 10 %. Cela correspond à près de 16 500 tonnes de déchets évités en 2016 par rapport au scénario tendanciel.

En 2017, la Métropole a poursuivi ses efforts en matière de réduction des déchets en limitant l'accès de ses 20 déchèteries (Points Propreté) aux véhicules de tourisme et petits utilitaires. La mise en place en entrée de ces installations de limiteurs de gabarit, s'est accompagnée d'une mobilisation des opérateurs locaux de tri et de valorisation des déchets, afin de les inciter à développer une offre d'accueil des déchets en direction des gros producteurs (12 sites d'accueil professionnels ont ainsi été recensés ou mis en place). Une charte a par ailleurs été signée avec les chambres consulaires, la CAPEB et le FRBTP afin de sensibiliser les producteurs à la réduction des déchets et à l'usage de ces sites professionnels mieux équipés pour garantir une valorisation optimale des déchets.

En 2018 et 2019, les réflexions ont repris afin d'initier le futur programme local de prévention des déchets. Cela est d'autant plus nécessaire que les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant ont stagné pour la première fois en 2018.

### **✓ Les actions de prévention**

En 2018, 15 000 Stop Pub ont été distribués, soit une réduction potentielle de 150 tonnes de papier (publicités dans les boîtes aux lettres et autres courriers non adressés).

1 160 nouveaux composteurs individuels ont été distribués (pour un total d'environ 26 000 depuis 2001), et 210 foyers ont reçu un soutien financier et technique pour l'acquisition de lombricomposteur ou de poules.

Surtout, 37 nouveaux sites de composteurs collectifs ont été mis en place (22 résidences, 8 établissements scolaires, 7 professionnels...)

Fort du succès rencontré par l'équipement mis en place dans le quartier des Grisettes à Montpellier, d'autres projets mis à l'étude se sont concrétisés en 2019 : sur la résidence universitaire Vertbois, le quartier Hôpitaux Facultés à Montpellier, le nouveau quartier de Roquefraise à Saint Jean de Védas ou encore sur la commune de Saint Drézéry.

La Métropole a également finalisé en 2018 la mise en place du tri des biodéchets dans toutes les cantines scolaires de la Ville de Montpellier. Cette démarche accompagne une opération globale menée par la Ville de Montpellier visant à réduire le gaspillage alimentaire.

La promotion du réemploi s'est faite notamment au travers des collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide de la mini déchèterie mobile (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier). Par

ailleurs, la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) a été aussi l'occasion de mettre en place une collecte de jouets dans 30 écoles primaires, ainsi qu'une opération de « Troc étudiants » sur le campus Richter.

### **Un programme de modernisation des points propreté**

Les 20 Points Propreté, que sont des déchetteries mises à disposition des habitants sur le territoire, afin qu'ils puissent se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats, et déchets spéciaux ou toxiques, permettent de valoriser 70 % des déchets déposés. En 2012-2013, une réflexion a été conduite, afin d'élaborer un programme pluri-annuel de modernisation du parc, permettant d'accroître le taux de valorisation des déchets.

Le programme de rénovation des déchetteries, d'un montant de 7,1 M€ HT, prévoit principalement :

- la mise à niveau des installations en matière de gestion des eaux de plateforme, de stockage des déchets diffus spéciaux et de dispositifs antichute ;
- la remise à niveau des éléments d'infrastructure (quais, voirie) et de clôture des sites frappés de vétusté ;
- la mise en place de dispositifs d'aide à la gestion et de sécurité (contrôle d'accès, vidéo surveillance) ;
- la création d'une identité visuelle pour l'ensemble du parc.

L'opération se déroulera sur plusieurs exercices afin d'assurer la continuité du service. Après la rénovation des installations de Castelnau-le-Lez, Baillargues et Lavérune, l'opération a pris une nouvelle envergure afin d'assurer la réhabilitation ou reconstruction des 17 équipements restants d'ici 2020.

Au-delà des travaux de rénovation qui ont notamment pour objectif de remettre à niveau les dispositifs d'assainissement et de sécurité des installations, le changement en 2016 de l'ensemble des armoires à déchets spéciaux par des équipements plus grands répondant aux dernières normes environnementales, a pour effet d'améliorer significativement les conditions de stockage et les quantités (observables en 2017 et confirmées en 2018) de ces déchets toxiques ou dangereux déposés par les ménages.

### **Une collecte de déchets renouvelée et en adaptation constante**

Dans un contexte où l'on assiste à un tassement des performances de tri, et afin d'inciter les usagers à réduire leurs déchets, il a été décidé d'abaisser à une collecte hebdomadaire la fréquence de collecte des déchets résiduels dans les zones d'habitats pavillonnaires, à l'occasion des nouveaux contrats de collecte passés pour la période 2016-2022. Cette évolution des services de collecte s'est accompagnée d'une campagne d'actions importantes de sensibilisation et d'incitation des habitants à la réduction et au tri de leurs déchets. Par ailleurs, les fréquences de collecte ont aussi été réduites sur les zones d'activités économiques et une opération pilote d'écologie industrielle et territoriale (EIT) a été engagée sur le parc d'activité du Salaison, sur la commune de Vendargues, visant à mettre les entreprises de la zone en relation afin de susciter le ré-emploi de certains déchets et de proposer des services de tri et de valorisation mutualisés plus performants que la collecte publique.

### **Un service de collecte mobile de petits objets encombrants**

En 2015, un service de collecte mobile a été testé sur les quartiers denses du centre-ville de Montpellier afin d'inviter les habitants à se débarrasser de manière écologique de petits objets encombrants (petits électro ménagers, hifi, téléphonie, déchets toxiques, textiles...). Ce service permet aux populations ayant un accès moins facile aux déchetteries implantées dans la périphérie, de bénéficier du service de tri. Une remorque a été acquise par la Métropole afin d'être déployée chaque mois en une dizaine de sites répartis sur le quartier Centre de la Ville de Montpellier. Le stationnement de la remorque mobile est également l'occasion de renseigner les usagers sur les enjeux et les dispositifs du tri et de la propreté en centre-ville.

En 2018, ce furent 93 collectes mobiles qui ont été réalisées sur les 10 emplacements, près de 3 200 contacts (dépôts, renseignements, sacs jaunes...), plus de 2 000 dépôts et prêt de 600 demandes de sacs jaunes.

### **Parcs à sapins**

Pour la 2e année consécutive, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont mis en place des parcs à sapin pour éviter les dépôts sauvages de conifères après les fêtes. 48 points de collecte ont ainsi été répartis dans toute la Métropole, dont 28 dans Montpellier, contre 8 points de dépôt en 2017. Si environ 1 200 sapins avaient été récupérés après les fêtes 2017, 4 504 ont été ramassés lors de cette dernière opération, en janvier 2019. Une fois collectés, les sapins ont été emmenés au centre de compostage de Grammont, afin d'être recyclés.

L'opération a été renouvelée en 2019

### **Partage et retours d'expériences internationaux en matière de tri : le club déchet des Métropoles**

Les dix plus grandes zones urbaines françaises se sont réunies à Montpellier durant deux jours pour échanger sur les innovations en matière de prévention, de tri des déchets et de recyclage, en présence de la ville de Gênes en Italie pour un retour d'expérience international.

### **Encombrants, déchets, incivilités... : prévention et répression indissociables**

Afin de répondre efficacement aux problèmes de propreté de la vie quotidienne (tags, éclairage, déjections canines, etc.), un budget de 1,8 million d'euros est à l'ordre du jour en 2018 pour réparer la ville. Cette année, les opérations propreté se poursuivent dans les quartiers de la ville et l'accent sera mis sur la verbalisation des incivilités par les agents de la brigade de propreté de la Ville de Montpellier.

Renforcer la propreté de la Ville demande de la pédagogie. Après la réorganisation des collectes ménagères, l'installation de 800 corbeilles, de 13 nouvelles toilettes publiques et plusieurs campagnes de communication, ceux qui salissent le cadre de vie sont prévenus : les pollueurs seront les payeurs, ils encourent une amende de 68 euros. Jets de mégots, épanchements d'urine, dépôts sauvages (encombrants, cartons, gravats, etc.) sont des infractions passibles de contravention : la réglementation sur la propreté des espaces publics est d'ailleurs nationale (décret sur l'abandon d'ordures et autres objets). La Brigade Propreté, Incivilités (BPI) a été étoffée. Il y a désormais **32 agents de surveillance de la voie publique (ASVP)** assermentés par le procureur de la République. Les agents parcourent la ville en uniforme, mais peuvent également patrouiller en tenue civile. Ils font respecter les codes de la santé publique et de l'environnement et peuvent intervenir également en matière de stationnement gênant et abusif. Une attention accrue est exercée sur les espaces verts, endroits propices à la promenade des chiens et de leurs (parfois) irrespectueux propriétaires. « Nous avons mis en place tout ce qui était possible pour que la ville soit propre. Désormais, les cartes sont entre les mains des Montpelliérains », constate l'adjointe au Maire, déléguée à la propreté urbaine, en charge de la même délégation à la Métropole. Parallèlement à sa tâche de faire respecter la réglementation en vigueur, la BPI mène un travail de fond pour sensibiliser les riverains et les commerçants.

En 2019, un premier bilan de la Brigade Propreté, Incivilités a été réalisé. Après un an d'action, à la suite du renforcement des effectifs, la BPI a :

- traité 365 dossiers concernant les saillies de végétation
- réalisé 452 contrôles au sein des zones concernées par le risque incendie
- dressé 4 765 PV pour stationnement gênant voire très gênant,
- dressé 95 PV pour stationnement abusif,
- dressé 85 PV pour malpropreté urbaine,
- dressé 95 PV pour affichage sauvage

Mais elle a également suivi :

- 1 180 interventions dans les parcs et jardins,
- 311 interventions auprès d'animaux errants,
- 127 sites pris en charge depuis février 2018,
- 45 sites pour lesquels la surveillance est allégée, voire suspendue.

### **Première phase de l'extension des consignes de tri**

En juillet 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a fait partie des 31 collectivités sélectionnées dans le cadre du Plan de performance des territoires de Citeo (fusion d'Eco-Emballage et d'Ecofolio en charge du pilotage du recyclage des papiers et emballages) afin que ses habitants rejoignent les 37 % d'habitants d'Occitanie déjà concernés par l'extension des consignes de tri. Cette extension, prévue en deux temps, a commencé en octobre pour les communes de Montpellier, Fabrègues, Courmonterral, Cournonsec, Pignan, Saussan, Lavérune, Saint Georges d'Orque, Murviel-lès-Montpellier, Montaud, Saint-Drézéry, Sussargues, Castries, Saint-Brès, Saint Génies des Mourgues, Restinclières, Beaulieu. Le reste du territoire les rejoindra en janvier 2020.

Cette extension permet d'ouvrir le recyclage à tous les emballages, notamment plastiques, et simplifie donc grandement le geste de tri. Face à l'augmentation attendue des volumes collectés, plusieurs équipements supplémentaires sont prévus : ajouts de bacs de tri sélectif dans l'habitat collectif, installation de nouvelles colonnes de tri, augmentation de la dotation de sacs jaunes pour le centre-ville, etc.

En parallèle, une communication adaptée est mise en place (kits de communication aux syndicats et bailleurs, et mémo tri diffusés dans le magazine de la métropole...).

### **La valorisation des déchets**

Plus de 45 % des déchets du territoire montpelliérain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable. Par ailleurs, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur la Collectivité, avec notamment les chaufferies des Universités et de Port Marianne, les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'Amétyst.

✓ **L'unité de valorisation du biogaz du Thôt**

À la fermeture de la décharge du Thôt, cette dernière a été transformée en installation de valorisation énergétique du biogaz issu de la dégradation naturelle des déchets. Ce site permet de produire annuellement jusqu'à 7 500 MWh d'électricité et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de plus de 2 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an.

✓ **L'unité de méthanisation Amétyst**

L'unité de méthanisation Amétyst, en service depuis 2008, permet de valoriser la fraction organique des ordures ménagères en produisant notamment du biogaz pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et contribue ainsi à la production d'énergies renouvelables.

Le nouveau contrat de délégation de service public négocié en 2014 et qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, concrétise des avancées significatives en matière d'évolution du bilan matière de l'installation, qu'il s'agisse d'accroître la quantité de composts produits, portée à 33 000 tonnes par an (18 % des entrants) ou de développer une filière dite « CSR » (combustible solide de récupération), à partir de la fraction à très haut pouvoir calorifique des déchets traités validée à 12 000 tonnes minimum par an (8 % des entrants).

Le délégataire s'est également engagé à développer l'accueil des déchets organiques des professionnels, en écho aux obligations réglementaires faites aux gros producteurs de matière organique, de trier et de valoriser cette fraction de leurs déchets.

En matière de bilan énergétique, Amétyst produit ainsi jusqu'à 400 000 kWh d'électricité par semaine (20 068 MWh au total en 2018), représentant la consommation en électricité de plus de 6 500 logements. De plus, l'usine alimente le réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes, soit à terme environ 2 300 logements et une clinique (10 8689 MWh de chaleur ont été livrés en 2018), dont les besoins de chauffage et de climatisation seront couverts par des énergies renouvelables, auxquels il convient d'ajouter 3 3408 MWh pour les besoins internes de chaleur de l'installation.

✓ **Une action innovante de synergie entre l'unité de traitement Néoval et Amétyst**

En 2019, la mise en place d'une synergie entre l'usine Amétyst de Montpellier et le Tri Mécano-Biologique NEOVAL du SMIRITOM (syndicat à Alès) a été expérimentée. En effet, le site de NEOVAL dispose d'un process permettant de séparer les résines plastiques du flux des déchets contenant de la matière organique (fraction 0/80 mm). NEOVAL est en capacité de valoriser de manière performante la fraction contenant ces plastiques. Amétyst est très performant dans la valorisation de la matière organique, or,

la fraction criblée 0/80 mm de NEOVAL est très riche en matière organique.

De ce fait, plutôt que d'envoyer la production de NEOVAL en compostage, la fraction brute à 0/80 mm est transférée à Amétyst pour être valorisée sous forme d'énergie, de chaleur et sous forme de compost. Sur les 5 mois d'expérimentation, les tonnages traités sur l'unité Amétyst ont augmenté de 8 %, ce qui permettrait d'augmenter de 20 % l'énergie produite et de 30 % le volume de compost normé sur une année pleine à tonnages 3M constants.

## 2/ ACTION PHARE : PACTE DE MILAN



*Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'O.N.U : l'objectif étant en 2019 d'organiser les actions des signataires au regard des ODD, la Métropole a pu montrer comment sa politique alimentaire a des impacts sur l'ensemble des 17 ODD*

La Métropole a signé à Milan, le 16 octobre 2015, le pacte des politiques alimentaires urbaines, au côté d'une centaine de villes du monde. Ce pacte, né d'un constat sur la nécessité, dans le monde actuel, de la prise en compte du volet alimentaire dans les politiques publiques conduites par les autorités locales, engage la Métropole et l'ensemble des signataires à travailler, en coordination avec les programmes nationaux et internationaux, et avec tous les secteurs du système alimentaire, « au développement des systèmes alimentaires durables, inclusifs, résistants, surs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le rappel des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ».



Montpellier est à la pointe sur ces sujets, parce que le territoire bénéficie de l'appui important de la recherche, et a eu la volonté de se projeter assez vite, dans une vision résiliente, afin d'anticiper sur la question de la souveraineté alimentaire. Cela fait de son territoire un lieu légitime pour accueillir des manifestations d'ampleur mondiale sur ces sujets.

2019 fut une année spéciale pour ces sujets à Montpellier puisque, après avoir contribué à l'organisation des premières Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable, sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, ayant réuni 500 acteurs sur 3 jours, Montpellier a organisé le sommet des villes signataires du Pacte de Milan (plus de 200) sous l'égide de la FAO et du secrétariat général du Pacte.

C'est autour de l'Agenda 2030, accord international des Nations-Unies signé par 193 États membres en 2015 et détaillant 17 objectifs de développement durable (et 169 sous objectifs) que ce sommet s'est tenu, les ODD ayant servi d'outils pour organiser des groupes de travail. Cela permet de n'oublier aucun aspect de la politique alimentaire : pauvreté, faim, santé, éducation et recherche, égalité des genres, eau, énergie, salaires équitables et développement économique, innovation et infrastructures, inégalités, villes résilientes, production et consommation responsables, changement climatique, biodiversité terrestre et aquatique, paix, coopération internationale.

Cette rencontre a été l'occasion de faire signer la charte BOCAL par l'ensemble des partenaires qui avaient participé à son élaboration sur 2018 et 2019. Cette charte vise à :

- garantir la transparence auprès du grand public sur le contenu de la plateforme et notamment sur le recensement de ses points de vente ;
- engager les contributeurs du site en les intégrant dans cette démarche ; toute personne souhaitant se recenser devra signer la charte.
- confirmer avec les acteurs de l'écosystème agroécologique et les territoires partenaires la volonté d'avoir un cap commun qui s'inscrit dans la transition agroécologique et l'alimentation durable ; Il s'agit de concevoir un référentiel commun avec les partenaires pour suivre cette démarche Bocal.

### 3/ INDICATEURS

#### ✓ **Tonnage de déchets valorisés**

Nombre de tonnes de biodéchets et de déchets recyclables collectées sélectivement (hors déchèteries)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
33 398	36 289	35 853	36 056*	36 282**	37 297	39 893	42 505	51 147

\*Une légère baisse sur la collecte des biodéchets et du tri sélectif entraîne une baisse du tonnage entre 2011 et 2013.

\*\*Le développement du parc de conteneurs verres et textiles font redécouvrir les apports volontaires de déchets recyclables.

#### ✓ **Production de biogaz (kWh) : unité de biogaz du Thôt –**

Nombre de kWh générés par l'unité de biogaz du Thôt

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
6 355 312	7 112 674	5 713 000	5 814 000	4 692 000	5 426 568	5 042 201	4 378 000	4 430 000

Progressivement, après plus de 10 ans de post exploitation, les déchets enfouis commencent à produire moins de biogaz



✓ **Production de biogaz (kWh) : unité de méthanisation Amétyst**

Nombre de kWh générés par l'unité de méthanisation Amétyst

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
9 387 963	5 129 453	23 253 538	23 251 904	26 395 364	28 031 429	32 024 923	34 656 102	34 153 351

Après les premières années de mise en service et grâce aux efforts réalisés par l'exploitant, Amétyst stabilise en 2012 son niveau optimal de production.

## 4/ PERSPECTIVES

### Politique agroécologique et alimentaire

- Étude pour la création d'un Conseil Alimentaire de Territoire
- Mobilisation de financements européens
- Soutien à la manifestation « 48 h de l'agriculture urbaine »
- Mise en œuvre du schéma directeur du MIN (Marché d'Intérêt National)
- Travail avec les GMS du territoire sur l'approvisionnement local et l'économie circulaire
- Accompagnement et mise en réseau des « fermes ressources » du territoire dans un « archipel »

### Évènements Eco responsables

Conscient que l'Eco responsabilité est l'affaire de tous et que des gestes quotidiens maîtrisés peuvent y participer, le Service du Protocole s'engage :

- à l'approvisionnement en circuits-courts et produits Bio, déjà mis en œuvre et qui sera formalisé par l'insertion de clauses dans les nouveaux marchés « traiteurs » courant 2020 ;
- à la généralisation de l'usage des carafes et verres d'eau du robinet pour toutes les prestations internes et lors d'évènements extérieurs lorsque le site s'y prête ;
- à la réduction des achats de produits alimentaires emballés individuellement, lorsque les prestations et les conditions sanitaires le permettent ;
- au remplacement des verres en plastiques PET par des verres 100 % biodégradables et compostables associé à l'emploi généralisé de verres en verre ;
- au remplacement des supports et contenants en plastique à usage unique par des supports et contenants en plastique, mais réutilisables.
- à la suppression d'un maximum de plastique sur ses manifestations ;
- à privilégier les vins et jus de fruits de producteurs locaux ou ultra locaux, ainsi que les produits du terroir ;
- à privilégier la filière bois courte pour les sapins de Noël.

### Déchets

- Mise en service nouveau process de tri DEMETER
- Lancement de la réflexion relative à la mise en œuvre d'une filière de valorisation des refus des filières de traitement

### Économie responsable

- Aboutissement et mise en œuvre du projet Entreprendre Autrement, Entreprises Engagées
- Première application sur la mission croissance : l'EMBA Stratégie de Croissance deviendra EMBA Stratégie de croissance responsable, intégrant dans chacune des 5 journées de formation une dimension responsabilité sociétale (partenariat MOMA/LABEX).
- Intégration d'un « bonus » pour les entreprises engagées dans une démarche « écoresponsable » dans le règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises
- Etudes en cours sur la requalification des zones d'activités Lauze/Marcel Dassault, la Restanque
- Collaboration avec la filière environnement afin de recueillir les besoins des entreprises du secteur

### Business & Innovation Centre (BIC)

- Intégration des notions d'impacts sociaux et environnementaux dans les fiches de candidatures et fiches étapes du BIC début 2020. Les entrepreneurs indiquent ce qu'ils ont déjà mis en place et ce qu'ils imaginent mettre en place sur ces sujets.

- Systématiser les ateliers « Entreprendre Autrement, entreprises engagées » pour les 4 sessions de Jump In Création annuelles.
- Remettre le livre blanc du Green IT (bonnes pratiques du Green It) à toutes les entreprises incubées.
- Mettre en place des outils pour réduire les déchets dans les pépinières (compteurs des économies de couverts en plastique économisés par exemple, récupération des déchets organiques...)

#### **Industries Culturelles et Créatives**

- Organisation de la 3e édition du MICC
- Soutien à l'émergence du Coodio, cluster spécialisé dans l'audio, la radio, le son, porté par RadioAct, avec un projet immobilier au sein de la Cité Créative
- Participation à l'inauguration du Campus Créatif
- Consolidation de l'offre immobilière avec l'identification de bâtiments destinés à accueillir des structures exogènes au territoire
- Définition d'une offre d'accompagnement dédiée aux structures IC

Plus largement, le développement de la Cité Créative reste le principal axe de développement des prochains mois. Outre la Halle Tropisme, d'autres projets sont en cours sur le quartier : le Campus Créatif qui ouvrira ses portes en septembre 2020 ou encore le pôle radio/ateliers, dont le projet immobilier veut remplir des critères précis de développement durable.

## **5 / FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ**

### **Être une Collectivité éco-exemplaire**

#### **Sensibiliser tout au long de l'année les agents aux sujets du développement durable**

La Collectivité s'attache à sensibiliser ses agents aux gestes éco-citoyens dans les bureaux. Ainsi, en 2019, la semaine de réduction des déchets, a fait l'objet de messages de sensibilisation auprès des agents, notamment sur l'enjeu de réduire la quantité de déchets à la source.

#### **Les achats durables : la recherche d'exemplarité dans la commande publique**

L'écoresponsabilité dans la commande publique de la Métropole est définie par sa charte de l'achat durable, quatrième Éco-projet de son Agenda 21, qui fait état de clauses sociales et d'insertion, d'exigences environnementales dans les cahiers des charges (matières premières, fabrication, origine, type de transport, distance parcourue pour son acheminement) et de préférence pour les éco-produits.

La Métropole renforce cette démarche au travers d'une action dédiée de son Plan Climat. Il s'agit de définir une stratégie de commande publique exemplaire sur le plan environnemental et social.

Il est proposé de prolonger et enrichir les travaux du groupe de travail « groupement de commandes », temps d'échanges entre les agents de la Métropole et des Communes, vers une démarche de définition du besoin pour la consultation d'entreprises qui réponde aux objectifs du PCAET et qui soit conforme aux règles de la commande publique.

L'objectif affiché par Montpellier Méditerranée Métropole est d'intégrer très rapidement dans 100 % de ses marchés des clauses environnementales et sociales pertinentes et efficaces afin d'atteindre des objectifs du PCAET, et conformes au code des marchés publics.

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise, la Métropole :

- veille à l'utilisation de vins de producteurs locaux pour toutes ses manifestations, (issus des caves de la Métropole) ;
- travaille avec un traiteur qui n'utilise que de la vaisselle biodégradable ;
- réutilise ses anciennes bâches et supports de communication et les donne à une société qui les recycle en sacs ;
- sert l'eau, depuis 2014, dans des carafes, lors des conseils de Métropole et des réunions internes.

Actuellement, une démarche globale écoresponsable est en cours, avec la mise en œuvre d'un guide, dans le cadre de la généralisation des manifestations écoresponsables.

Enfin, à l'initiative des acheteurs publics, la direction des moyens généraux et des bâtiments (DMGB) introduit dans les pièces administratives (C.C.T.P.) des obligations contractuelles liées au plan de progrès. Ce dernier est une démarche contractuelle qui vise à améliorer la performance, la qualité et en définitive les coûts dans un marché. Dans le cadre de cette amélioration permanente la DMGB précise dans ses cahiers des charges le souhait de vouloir améliorer, tout au long de l'exécution du marché, certains critères. La performance en matière de développement durable en fait partie de manière pleine et entière. La DMGB impose donc à ses titulaires une relation partenariale visant à améliorer l'impact de leurs activités.

À titre d'exemple de CCTP :

« Acquisition et livraison de Vêtements Professionnels et Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) »

L'un des objectifs d'amélioration serait d'optimiser le circuit des livraisons en réfléchissant à regrouper les grosses commandes de certaines directions pour faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

Il s'agit désormais de développer ce type de plan de progrès et à l'adapter en fonction de la réalité et de l'objet du marché. Dans chaque marché où il sera possible de positionner une clause contractuelle du type plan de progrès, il est prévu de rencontrer et de faire le point avec le titulaire annuellement avant la reconduction.

Notons également qu'en 2019, la direction des mobilités par exemple a eu l'occasion de participer à une formation ADEME sur les achats publics durables, permettant de croiser les bonnes pratiques et retours d'expérience d'autres collectivités et de faire évoluer la réflexion en interne à la Métropole.

#### **Insertion des clauses sociales**

Elles ont fait l'objet d'une approche globale et partagée au niveau de la collectivité,

*Fonctionnement* : les Directions Opérationnelles doivent systématiquement interpellier sur la question le service compétent, pour les procédures à partir de 90 000 € HT, un retour des services sur le fait de prévoir ou non des clauses est une condition de poursuite de l'instruction de l'affaire. Si des clauses sont prévues, les dispositions en annexe sont incorporées aux cahiers des charges, avec mention à l'acte d'engagement lorsque nécessaire, d'un nombre minimum d'heures d'insertion.

#### **Plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics**

Dans le cadre de la nouvelle organisation mutualisée de la commande publique, la plateforme est désormais gérée par la Direction Adjointe Conduite et Coordination de l'Achat.

Depuis 2007, MMM a développé un portail d'accès aux procédures dématérialisées pour son compte, mais permettant aussi aux communes qui le souhaitent de répondre, à faible coût, aux obligations légales dans ce domaine (la personne publique ne peut pas refuser de recevoir les candidatures dématérialisées et doit disposer d'un profil d'acheteurs en ligne pour les achats supérieurs à 90 000 €HT).

# L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Le droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature constitue d'ailleurs l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992. Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs aspirations, au-delà de la satisfaction de leurs besoins essentiels (se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner).

Le sport, la culture et plus généralement les loisirs de qualité nécessitent un développement dans une logique inclusive, pour que chacun puisse s'épanouir, quelles que soient les ressources dont il dispose, sa condition physique, ses origines... D'autant plus que le sport et la culture peuvent être des portes d'entrée vers une culture partagée du développement durable. Ces points sont particulièrement importants dans la métropole de Montpellier, territoire reconnu pour la qualité de son offre sportive et culturelle. De plus, ces points nécessitent bien souvent des équipements et investissements importants pour lesquels la Métropole de Montpellier est compétente et s'engage fortement : équipements sportifs et culturels, mais aussi soutien et développement des manifestations, mise en accessibilité, etc.

### Ils sont traduits dans les objectifs suivants :

- **lutter contre toute forme de discrimination ;**
- **vers une culture de qualité pour tous**
- **l'accès au sport et à la santé pour tous**

### Schémas/programmes/équipements structurants :

**Schéma directeur Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée** - adopté en 2015

**Contrat de Ville 2015-2020** – adopté en 2015 - avenant opérationnel et financier adopté en 2016

**Mise en accessibilité des équipements culturels et sportifs**

**Réseau des équipements culturels et sportifs de la Métropole** – piscines, médiathèques, Ecolothèque, Aquarium, Planétarium, Musée Henri Prades, Musée Fabre, MoCo

# 1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

## 1/1 – Mobilité et accessibilité : les leviers d'accès aux services et loisirs

### **Le schéma directeur Accessibilité pour favoriser la mobilité de tous**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) intègre pleinement l'enjeu de l'accessibilité dans la société, des personnes handicapées et à mobilité réduite. Elle y est déclinée en trois champs d'actions prioritaires : l'aménagement de l'espace public, les transports et l'information des populations.

100 % des bus urbains et des tramways sont rendus accessibles (planchers bas avec palettes rétractables pour les bus, informations sonores et visuelles...). Côté aménagement de voirie, 93 % des arrêts de bus urbains et 56 % des arrêts suburbains sont accessibles.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'accessibilité, la Métropole a confirmé sa politique volontariste en adoptant le Schéma Directeur Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) en novembre 2015. Le Sd'AP approuvé se substitue au précédent Schéma Directeur de 2009. Il prévoyait la mise en accessibilité de tous les arrêts prioritaires du réseau pour un coût estimé à 2,5 M€. Le nouveau contrat de DSP signé en juillet 2018 s'est traduit par la mise en place, au 1<sup>er</sup> septembre 2019, d'un nouveau réseau de transport associé. De nombreuses dessertes ont été modifiées (arrêts créés, supprimés ou déplacés) et les travaux de mise en accessibilité des arrêts prioritaires vont se poursuivre en 2020.

Par ailleurs, les espaces Mobilités de TaM et le développement des tarifications combinées permettent à tous les usagers, et notamment aux personnes à mobilité réduite, de connaître l'ensemble des possibilités dont ils disposent pour se déplacer et d'en faciliter l'usage. De plus, la Collectivité a contribué à hauteur de 11,7 M€ au financement des tarifications réduites à destination des personnes à faibles revenus, pour faciliter leurs déplacements : personnes âgées, demandeurs d'emploi, personnes handicapées et scolaires.

Enfin, le PDU incite au développement des informations multi sensorielles, au confort d'attente dans les stations et aux continuités lisibles dans les pôles d'échanges.

Depuis 2013, la Collectivité accorde une aide financière au GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques) d'un montant de 1 200 000 € par an. En 2019, l'effort de la collectivité s'est accru avec le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 350 000 €.

La Métropole souhaite ainsi renforcer l'insertion dans la société des personnes handicapées. En effet, à travers un service de minibus, le GIHP aide les personnes, dont le handicap ne permet pas l'accès aux transports publics, à se déplacer sur le territoire métropolitain.

La Métropole entame, en partenariat avec le CLCPH (Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes Handicapées) et la FAF-LR (Fédération des Aveugles de France), une démarche de mise à disposition du guide du voyageur et d'un carnet de plans du réseau tramway rédigés en grands caractères et en braille disponibles dans les lieux publics stratégiques (Hôtel de Métropole, Hôtel de Ville, Office du tourisme, espaces Mobilités...).

La Métropole accorde également une subvention d'un montant de 10 000 € au Comité de Liaison.

## 1/2 – Vers une culture de qualité pour tous

L'amélioration de l'accès à la culture et à la connaissance est une préoccupation majeure de la politique culturelle de la collectivité.

Rappelons que l'enseignement artistique est prodigué par les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique de niveau supérieur installés sur le territoire, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole (CRR), l'École Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Méditerranée Métropole (ESBA-MoCo), l'École nationale supérieure d'art dramatique (ENSAD) et l'Institut Chorégraphique International de Montpellier-Centre chorégraphique national (ICI-CCN).

L'amélioration de l'accès à la culture fait l'objet de deux types d'actions, celles qui visent à densifier, potentialiser, améliorer l'offre culturelle sur le territoire et, d'autre part, celles pour lesquelles la démocratisation, c'est-à-dire l'accès de tous les publics et, prioritairement, les publics dits « empêchés » à la culture, reste le moteur.

### **L'accès pour tous à une offre culturelle de qualité : irriguer tout le territoire en manifestations de grande qualité**

La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de soutien à la diffusion artistique par le financement des structures de diffusion de haut niveau que sont l'Orchestre Opéra National de Montpellier Occitanie Pyrénées Méditerranée et le Centre dramatique national - Théâtre des 13 vents. Cette politique, pérenne désormais, concerne aussi les festivals, celui de Montpellier Danse, celui de Radio France Montpellier Occitanie et le Festival International du Cinéma Méditerranéen (Cinemed).

#### ✓ **La programmation des festivals sur le territoire**

Ainsi, deux des grands festivals qui ponctuent la vie culturelle métropolitaine, le festival Montpellier Danse et le festival Radio France Occitanie Montpellier proposent des spectacles gratuits décentralisés dans les communes.

Ces décentralisations constituent l'expression de la volonté affirmée d'ancrer ces manifestations dans la totalité d'un territoire, permettant de rapprocher l'artiste contemporain de l'habitant, le créateur de tous les hommes et les femmes dans toute leur diversité.

La programmation du festival Montpellier Danse, qui en est à sa 38<sup>e</sup> édition, investit depuis une dizaine d'années déjà les villes de la métropole avec des spectacles spécialement conçus pour l'espace public afin d'amener l'art chorégraphique à la portée de tous, au plus près des lieux de vie des habitants. L'offre est très diversifiée et comprend des spectacles, des grandes « leçons de danse » avec des chorégraphes émérites, ainsi que des projections de films chorégraphiques : autant d'éléments qui contribuent à ce que chacun puisse se forger une « culture danse ». Une douzaine de communes sont concernées chaque année, et ces représentations en plein air attirent entre 2 500 et 3 000 spectateurs.

Créé en 1985, le festival Radio France Occitanie Montpellier propose une programmation éclectique, originale et audacieuse. D'abord conçu comme un festival de musique classique, il se démarque à présent des autres festivals grâce à une programmation qui s'étend à toutes les formes musicales. Depuis 1996, la Métropole et le festival Radio France proposent au mois de juillet des concerts gratuits dans les communes du territoire, sur les places, dans les églises ou dans différents lieux emblématiques. La quasi-totalité des communes est concernée. Chaque année, ces concerts attirent environ 7 000 spectateurs.

Enfin, Cinemed, Festival International de Cinéma Méditerranéen, assure les projections des films documentaires lauréats du prix Ulysse dans le cadre du *Mois du Film Documentaire* dans deux communes du territoire chaque année. Les séances, qui se déroulent dans les médiathèques, sont libres d'accès et font l'objet d'une présentation préalable.

✓ **Des manifestations culturelles spécifiques**

Permettre à tous les citoyens de la Métropole de Montpellier de bénéficier d'une offre de spectacles diversifiée et de qualité à proximité de chez eux, c'est également une action qui contribue au développement durable du territoire. D'une part, en permettant aux citoyens de découvrir de nouvelles formes artistiques vers lesquelles ils ne seraient pas allés spontanément, ce qui contribue à leur enrichissement personnel, et d'autre part en limitant les déplacements de ceux qui ont déjà cette appétence culturelle et auraient dû se rendre vers la ville centre. Ce sont les ambitions de *La Métropole fait son cinéma* et de *La Métropole fait son cirque*, la première se déroulant dans l'ensemble des communes, dans les parcs, places de villages, cours de château, et même en piscine et touche environ 10 000 personnes.

La seconde constitue un véritable festival de cirque contemporain d'une quinzaine de jours auquel les habitants de la Métropole sont conviés chaque année, avec dix spectacles sous chapiteau présentés dans trois ou quatre communes, des spectacles proposés dans des médiathèques (métropolitaines ou municipales), des représentations en salle, pour un tarif unique de 5 € et une gratuité pour les moins de 12 ans. De plus, différents ateliers de pratiques artistiques sont proposés, essentiellement en milieu scolaire, mais aussi dans des associations de personnes du 3e âge ou des établissements de type EHPAD. Les trois écoles de cirque présentes sur le territoire métropolitain : Balthazar (Montpellier), Zépétra (Castelnau-le-Lez) et Kerozen et Gazoline (Saint-Jean de Védas) interviennent sur ces différents ateliers.

✓ **Faciliter l'accès des scolaires aux dispositifs culturels : les bus du savoir**

Tout en privilégiant le transport par tramway entre les établissements scolaires et les établissements culturels accessibles par ce mode de transport, la Métropole finance la mise à disposition d'autobus pour transporter les scolaires depuis les écoles jusqu'aux établissements culturels, pour participer aux activités culturelles. Ce dispositif facilite l'accès des scolaires aux établissements culturels situés sur l'aire métropolitaine, qui sont parfois éloignés et non desservis par le tramway et il permet donc un accès équitable pour tous.

**Structurer et redéfinir l'offre culturelle**

✓ **Doter la Métropole d'un centre d'art contemporain**

Le MoCo, centre d'art de Montpellier Méditerranée Métropole, s'est ouvert en 2019. Il vise à doter la Métropole d'un équipement culturel novateur faisant émerger Montpellier comme une place forte artistique de niveau international et dynamisant la scène locale du point de vue culturel et touristique.

✓ **Rassembler les activités du Conservatoire sur un site unique**

Établissement classé, le Conservatoire (CRR) est organisé en plusieurs sites. Le site de Montpellier est lui-même réparti en plusieurs espaces (outre l'espace *Archevêché* qui accueille l'administration, les espaces pédagogiques *Candolle* et *Lisbonne*) ainsi que des lieux partenaires (au CREPS, à l'Opéra Comédie, à l'Agora de la Danse ainsi qu'au théâtre du Hangar rue Nozeran), qui permettent d'offrir les conditions nécessaires à l'apprentissage et à la pratique de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il était nécessaire d'envisager le regroupement des différentes activités déployées sur un site unique de façon à faciliter la gouvernance de cet établissement, l'exercice de ses missions d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques. Il s'agit aussi d'assurer un cursus complet comprenant le troisième cycle de formation des amateurs et le cycle d'enseignement professionnel dans les trois spécialités musique, danse ou art dramatique initial. C'est à cette fin que le choix s'est porté sur le site de l'ex-maternité de l'avenue du Professeur Grasset qui permet, tout en conservant une partie des bâtiments existants, une extension portant la surface de plancher à plus de 8 500 m<sup>2</sup>. Les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre de la construction de nouveau CRR ont été lancées en 2017 et l'ouverture devrait être effective en 2020. Il est cependant prévu que le cycle professionnalisation en art dramatique soit localisé au théâtre du Hangar qui fait l'objet, lui aussi, d'une opération de rénovation.

✓ **Faire du théâtre du Hangar un lieu de création et de diffusion de l'art dramatique**

Ce théâtre a été aménagé dans une fabrique du quartier Boutonnet à Montpellier en 1998. Il bénéficie d'une forte identification comme lieu de pratique et de diffusion de spectacles d'arts vivants. Il accueille un certain nombre d'activités d'enseignement d'art dramatique : Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique. (ENSAD) et Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) dans des conditions sommaires. Un projet de rénovation a été élaboré, pour faire de ce lieu, non pas un autre lieu de diffusion, mais un véritable pôle d'enseignement d'art dramatique, ouvert sur le monde de la création contemporaine, en même temps qu'un théâtre en activité lui permettant de s'inscrire dans l'offre culturelle, en tirant profit de sa situation stratégique dans la ville-centre. Le projet culturel fait de ce théâtre un « laboratoire », véritable pont entre l'enseignement et le monde professionnel du théâtre contemporain, mettant en relation des communautés de travail, (professeurs, élèves, metteurs en scène en résidence, cinéastes, etc.), variables



en fonction des projets, avec la communauté des spectateurs métropolitaine au travers de diverses productions artistiques.

Il associe donc étroitement l'enseignement et les pratiques professionnelles dans l'objectif de faire du nouveau théâtre du Hangar, un lieu de création continue au sein de l'ENSAD.

Le projet architectural se caractérise par l'optimisation : optimisation de la valeur d'usage et de la fonctionnalité générale, optimisation du potentiel scénographique, élargi aux nouvelles exigences du spectacle vivant contemporain, par une configuration variable de la jauge d'accueil et de la scène, optimisation enfin des bâtiments, grâce à l'isolation, au traitement acoustique, et à l'amélioration de leurs performances énergétiques et techniques.

Le Théâtre du Hangar a ouvert ses portes au public en 2019, après 18 mois de travaux de restructuration.

#### ✓ **Moderniser et restructurer les équipements de lecture publique**

Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi le développement de son réseau de médiathèques, avec plusieurs opérations phares. Dans ce cadre, plusieurs médiathèques ont récemment bénéficié d'importants travaux de rénovation et d'amélioration des conditions d'accueil. Réorganisation des espaces et notamment des halls d'accueil, renouvellement des mobiliers, amélioration du confort, réfection des sols et des plafonds, automatisation des transactions de prêt et de retour des documents et mise en service de boîtes de retour, autant de changements qui convergent vers un seul objectif : rendre aux usagers un service toujours plus innovant, performant et accueillant.

Citons par exemple la médiathèque Jean-Jacques Rousseau à Montpellier, dans le quartier de la Mosson, en 2018, dans le cadre de la politique de la ville, ou bien encore en 2019 la Médiathèque Jules Verne à Saint-Jean de Védas, intégrée au réseau métropolitain depuis juillet 2018, avec un important travail sur le hall d'accueil et l'automatisation, un réaménagement des secteurs et des collections.

La médiathèque Federico Garcia Lorca, dans le quartier Près d'arènes à Montpellier, s'est aussi vue dotée cette année d'un véritable espace numérique dédié et la médiathèque La Gare à Pignan a été totalement mise aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, travaux accompagnés d'une réimplantation des collections et des mobiliers.

Enfin, afin d'offrir une meilleure lisibilité, une plus grande commodité pour le public et de réunir en seul lieu une offre complète dans des conditions techniques et de confort largement améliorées, la médiathèque Émile Zola va intégrer la médiathèque Federico Fellini. Sur cette opération d'un montant total de 6,2 M€, l'Etat accorde à la collectivité 1,5 M€ pour le bâtiment et 500 000 € pour le matériel et le mobilier, versables en plusieurs tranches. L'objectif du projet n'est pas seulement de transposer l'offre actuelle de Fellini (vidéothèque de consultation et de prêt, bibliothèque du cinéma, jeux vidéos, salles de projection) dans le bâtiment de Zola, mais bien de remettre de la cohérence dans les offres de la centrale et de repenser les aménagements pour répondre aux pratiques actuelles : création d'une mezzanine dédiée au cinéma, création d'un espace jeux vidéo et d'un espace de médiation numérique, nouveaux espaces dévolus aux jeux de société.

#### **Formuler des propositions innovantes d'accès à la culture**

##### ✓ **Privilégier la disponibilité et la diversité des services du réseau de médiathèques**

Depuis le 1er janvier 2017, la Direction des médiathèques et du livre de Montpellier Méditerranée Métropole rassemble deux secteurs en interaction : le réseau des médiathèques et la mission livre.

Grâce à ses 15 équipements de lecture publique d'intérêt métropolitain répartis dans 8 communes et 6 quartiers de la ville-centre, Montpellier Méditerranée Métropole développe une offre de proximité et de qualité en matière de promotion de la lecture et de diffusion des pratiques culturelles, avec l'ambition d'accueillir tous les publics dans leur diversité.

Ces équipements constituent de véritables maisons de services publics culturels, ouvertes largement aux citoyens du territoire.

Avec 47 heures d'ouverture hebdomadaire, le réseau des médiathèques métropolitaines est attentif à ouvrir mieux, à des moments variés et pertinents pour des publics très diversifiés. Les deux médiathèques centrales sont quant à elles ouvertes le dimanche après-midi depuis déjà 10 ans. Complémentaires de cette politique d'ouverture accrue, les services en ligne rendent la bibliothèque accessible en permanence de chez soi, 7 j/7 et 24h/24. De plus en plus, les lecteurs travaillant ailleurs que dans leur commune de domicile souhaitent pouvoir emprunter et rendre les documents à l'endroit le plus pratique pour eux, en fonction de leurs trajets professionnels ou personnels. Dans un délai rapide, un service de transport garantit le ramassage et le retour des documents dans les lieux d'origine. De même, l'installation de boîtes de retour des documents empruntés affranchit des contraintes horaires.

Réservations de documents, retrait en libre accès de ces réservations, suggestions d'achats suivies de la mise à disposition du document dès réception, conseils de lectures personnalisés via le partenariat avec la Bibliothèque publique d'information sur le service national Eurêkoi, sélection de documents « express » dans les halls d'accueils

pour un public pressé ou indécis, formations individuelles, etc. Cette liste non exhaustive reflète une forte demande du public de services sur-mesure.

Depuis 2015, les médiathèques proposent « J'emprunte un bibliothécaire », rendez-vous d'une heure sur réservation avec un bibliothécaire qui accompagne un usager sur un projet ou un sujet précis. Recherche documentaire, formation ponctuelle aux outils informatiques et à la consultation d'Internet et des ressources en ligne, à l'utilisation des liseuses ou des tablettes, visite ou accueil pour découvrir les médiathèques de notre réseau, aide à la recherche d'emploi et à la formation, en tout plus de 1 600 accueils ont été organisés depuis le lancement.

Aux plages horaires pour le grand public s'ajoutent entre six et vingt heures hebdomadaires d'accueils réservés aux classes et autres groupes spécifiques dans chaque médiathèque ainsi qu'au Centre de ressources pour les écoles et la littérature de jeunesse. Près de 40 000 scolaires sont ainsi accueillis chaque année, plus de 5 000 collégiens et lycéens et plus de 20 000 participants dans le cadre des accueils réservés à la petite enfance.

Les médiathèques sortent également de leurs murs, à la fois dans Montpellier et dans les communes de la Métropole, dans le cadre d'une politique culturelle intercommunale : médiathèques de rues dans les quartiers, déploiements de *Ideas Box*, participation à l'action de la Métropole *Piscines en fêtes* ainsi qu'à la manifestation nationale *Partir en Livre* dans des espaces atypiques de la Métropole (parcs, campings...).

Le renforcement de l'accessibilité culturelle se joue également à distance, via le portail Internet des médiathèques : prêt numérique de livres, vod, programmes de formation, magazines en ligne, films d'intérêt régional numérisés ou encore conférences enregistrées, et enfin *Mémonum*, un site exclusivement dédié à la consultation du patrimoine numérisé.

#### ✓ **Proposer une offre en direction de la petite enfance**

Tous les établissements métropolitains sont mobilisés pour proposer un accès adapté au tout-petit. Outre l'Écolothèque et le réseau des médiathèques avec Festi'Petits, le musée Fabre développe une dynamique spécifique, en étroite collaboration avec le service « Enfance » de la Ville de Montpellier. Il s'agit, par une action de formation, de donner aux professionnels des structures d'accueil de la petite enfance les outils pour intervenir de façon autonome au sein des collections. En 2018, ce sont ainsi près de 3 000 enfants de moins de trois ans qui ont été accueillis. Par ailleurs, 200 professionnels ont été formés au préalable grâce à cette action depuis 10 ans.

Enfin, le musée accueille les familles et leurs enfants de 2 à 5 ans pour des visites guidées adaptées et sensibles.

Pour se préparer à venir au musée en famille, notamment pendant les vacances, le musée Fabre propose un nouveau rendez-vous, « Comment parler d'art aux enfants », atelier destiné aux parents et aux grands-parents. Au programme, une discussion avec les médiateurs qui évoquent la manière d'aborder une œuvre avec les plus jeunes et qui présentent tous les dispositifs en autonomie que le musée met à disposition des familles. Une façon d'avoir toutes les clés pour amener les enfants et petits-enfants au musée sans être démuni et de pouvoir partager un moment de qualité en famille.

#### ✓ **Proposer des parcours éducatifs artistiques et culturels innovants dans le temps scolaire**

Le développement des parcours éducatifs répond directement à la contrainte d'adaptation tout en constituant une solution pédagogique originale. Il constitue un développement de l'activité de médiation qui est au cœur de l'éducation artistique et culturelle. Le parcours privilégie une approche globale et transversale permettant une appropriation aisée de problématiques majeures souvent complexes, grâce au travail personnel de tout scolaire participant.

- Planet Océan, le Site archéologique Lattara - musée Henri Prades, le musée Fabre, le parc zoologique de Montpellier et l'Écolothèque unissent leurs ressources pour proposer un programme inédit en France. En 2018-2019, c'est le thème des déplacements qui a été choisi et décliné selon l'approche spécifique de chacun des 5 établissements culturels. Le Centre Ressources de l'Écolothèque a coordonné le parcours de « La Science par 4 Chemins » pour une vingtaine de classes. Celui-ci s'est conclu en juin à l'Écolothèque avec 2 grands marchés des connaissances auxquels ont pris part les 600 participants du programme. Le thème du « temps » a été choisi pour l'année 2019-2020

Les classes répondent à un appel à candidatures ; les critères de sélections favorisent la qualité des projets, la représentativité du plus grand nombre de communes et celle des quartiers politique de la ville. Le transport des classes participantes entre les écoles et les lieux de médiation est assuré gratuitement par la Métropole grâce aux *bus du savoir*

- *Nouveau parcours éducatif sur l'Antiquité*

Un nouveau parcours éducatif sur l'antiquité sera proposé à la rentrée prochaine à Ambrussum et Lattara dans le but de proposer aux élèves participants une meilleure vue d'ensemble sur cette période historique.

Éveiller la conscience sur la fabrication du territoire, les milieux et ressources qui ont amené l'apport de populations sont un objectif de ce parcours.

- *Le Festival jeune public de Cinemed.*  
Une sélection de films « Découverte du cinéma » est proposée chaque année par le festival Cinemed aux enfants des écoles primaires et maternelles du territoire. En tout ce sont quelque 20 séances qui sont proposées à plus de 9 000 enfants des écoles. Ces séances sont accessibles dans la cadre du temps scolaire, les transports étant assurés par la Métropole dans le cadre du dispositif des *bus du savoir*.

## Développer une offre culturelle pour les personnes porteuses de handicap

### ✓ *Le guide Handi'culture*

Le guide Handi'Culture est un document d'information à destination des personnes handicapées qui recense l'ensemble de l'offre proposée dans les 32 équipements culturels de la Ville et de la Métropole à destination des personnes en situation de handicap (PMR, déficients visuels, personnes sourdes et malentendantes, personnes en situation de handicap mental et psychique).

Édité pour la première fois par Montpellier Méditerranée Métropole pour la saison 2018/2019, une nouvelle édition a été présentée lors de la manifestation Handi'Com, consacrée à la promotion de l'accessibilité des services de la Ville et de la Métropole aux personnes en situation de handicap. Édité à 4 000 exemplaires, il est disponible dans les établissements culturels partenaires, ainsi que dans les Maisons pour Tous, le CCAS, l'Espace Jeunesse, l'accueil de la mairie et de la Métropole, ainsi que dans l'ensemble des associations de personnes en situation de handicap de la Ville.

### ✓ *L'Écolothèque*

La Métropole de Montpellier a inauguré les travaux d'accessibilité en 2018. Elle a investi près de 250 000 € dans les travaux de l'Écolothèque. Une partie du financement, qui s'élève à 199 183 €, est dédiée à l'accessibilité, et la deuxième partie, à hauteur de 45 000 €, a financé l'aménagement du parc de la convivialité. Ces travaux ont permis aux poussettes, aux fauteuils roulants ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite d'accéder à tous les bâtiments.

Les matériaux utilisés entrent dans une démarche écologique : la passerelle de l'entrée est en bois. Des essences méditerranéennes, économes en eau et des végétaux nectarifères et pollinifères ont été plantés.

Dans la continuité de l'entrée, de nouveaux espaces de circulation ont aussi été créés, rendant plus fonctionnel le lien entre les espaces internes et externes et offrant un environnement végétalisé dont les couleurs varient en fonction des saisons.

Les études d'accessibilité, des sanitaires à l'intérieur des bâtiments sont également lancées pour des travaux qui devraient être finalisés en 2019.

Les publics porteurs de handicap des établissements médico-sociaux participent à la vie de l'Écolothèque. Venus par petits groupes encadrés par leurs éducateurs au moins deux fois par mois toute l'année, ils nourrissent les animaux, cultivent un jardin ou tout simplement y goûtent les plaisirs de la nature sauvage ou cultivée. Une convention avec leurs établissements d'appartenance garantit les engagements réciproques des parties.

Des liens profonds et réciproques se sont tissés au fil des années. À titre d'exemple, les résidents de Massane viennent initier les enfants de l'accueil de loisirs à la vannerie, la peinture sur verre ou la poterie.

Les éducateurs parlent « d'approcher les animaux dans le respect, de développer l'autonomie, de favoriser l'entraide » autant de bénéfices pour les enfants. L'Écolothèque est un lieu rassurant, ouvert sur le monde et la nature. Chaque enfant y trouve toujours une expérience, différente de son quotidien à éprouver, questionner, vivre.

20 établissements médicosociaux sont ainsi en convention en 2019 avec la Métropole pour accéder aux services de l'Écolothèque, ils effectuent plus de 8 000 visites par an.

### ✓ *Dans les autres lieux d'accueil culturels*

Au-delà de l'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments, le réseau des médiathèques, le musée Fabre ou encore le musée Henri Prades Lattara mettent en place de nombreux services et activités culturelles en direction des personnes en situation de handicap : des lectures pour les déficients visuels, des séances de projection en audio description, des heures du conte en langue des signes, des initiations au braille, ainsi que des accueils d'institutions spécialisées sont ainsi régulièrement organisés dans les médiathèques, en partenariat avec la Fédération des Aveugles de France et le musée du Louvre pour une exposition de découverte des sculptures par le toucher, etc.

## Développer une offre culturelle adaptée pour les publics spécifiques

### ✓ **Faire évoluer les missions des médiathèques**

La mission culturelle originelle des lieux de lecture a largement évolué dans ses approches, et le réseau des médiathèques s'attache à toucher tous les publics, de l'étudiant au chercheur en passant par un public en exclusion sociale.

Le réseau des médiathèques a pour objectif de permettre l'accès de tous les publics à la culture, et de développer la proximité avec les usagers, afin de lutter contre l'isolement : animations et portage de documents en maison de retraite, portage à domicile pour des personnes dépendantes, actions menées avec les hôpitaux, actions hors les murs proposées aux gens du voyage. En matière de lutte contre l'exclusion sociale, des accueils de primo-arrivants, de migrants et de personnes en situation d'insertion sont organisés dans plusieurs équipements. Le réseau est également engagé dans une collaboration pérenne avec les acteurs chargés de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Avec une augmentation constante du nombre d'abonnés bénéficiaires des minima sociaux (7 144 usagers en 2018, soit +8 %), le réseau des médiathèques est un acteur de la démocratisation culturelle au plus près des citoyens.

Comme dans les autres équipements, une offre variée d'initiation au multimédia et d'ateliers créatifs numériques permet de favoriser la capacité des personnes à l'autoformation, notamment par l'acquisition de compétences en matière de culture numérique. À titre d'exemple, l'initiation au codage informatique est un axe majeur de la médiation numérique auprès des jeunes, avec l'initiation à la création de jeux vidéos. Le travail de médiation autour du logiciel libre est au cœur de la programmation des ateliers.

### ✓ **Le dispositif Culture à l'hôpital**

Grâce à un partenariat avec le pôle gériatrique du CHU Lapeyronie, 60 usagers souffrant de troubles d'Alzheimer et leurs familles bénéficient chaque année d'actions de médiation conduites par les médiateurs et plasticiens du musée Fabre, dans le cadre du projet Art Emoi, à partir de 5 chefs-d'œuvre du musée. En 2014, cette activité s'est vu décerner le prix « Culture à l'hôpital » par la Fédération Hospitalière de France.

Dans le cadre d'une convention entre les médiathèques et le CHU, se sont mises en place depuis 2018 des sessions de formations à la littérature de jeunesse et à la lecture à voix haute en direction de l'équipe d'éducatrices des services de pédiatrie, des séances de lectures collectives et individuelles à destination des enfants hospitalisés, ainsi que des animations dans le cadre des opérations du réseau des médiathèques. Des actions ponctuelles autour du livre, du numérique et du jeu sont également menées dans des hôpitaux de jour à Montpellier, Lattes et à l'Institut Saint-Pierre de Palavas.

### ✓ **Les dispositifs pour les personnes sous-main de justice**

L'existence sur le territoire d'une maison d'arrêt (à Villeneuve-lès-Maguelone) a conduit différents acteurs culturels métropolitains, à développer un certain nombre d'actions vers les personnes sous-main de justice, soit en organisant l'offre au sein même de l'établissement pénitentiaire, soit en permettant à ces personnes d'accéder à l'offre culturelle *in situ*.

C'est le cas par exemple du musée Fabre dans le cadre du dispositif « culture et justice » du Ministère de la Justice, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la DRAC qui a pour objet d'accueillir une dizaine de détenus pour dix séances de découverte des collections. De plus, le musée Fabre accueille, depuis deux ans, dix jeunes suivis par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Ce sont aussi des adolescents volontaires qui participent depuis 2012 à des ateliers de pratiques artistiques en lien avec les collections.

Citons également le Centre Chorégraphique National de Montpellier, qui organise des stages de découverte de la danse contemporaine pour des publics mixtes, incluant cinq personnes sous-main de justice, ou le CDN Théâtre des treize vents qui intervient dans le centre pénitentiaire, à travers des ateliers théâtre.

Enfin, dans le cadre d'une convention multipartite, pour le développement du livre et de la lecture auprès des personnes placées sous-main de justice, un agent spécialisé du réseau intervient à raison d'une demi-journée par semaine dans le centre pénitentiaire. Il s'agit de développer la lecture au travers de conseils techniques et de soutien à la gestion de la bibliothèque de ce centre, de prêter des documents, de former le détenu bibliothécaire et enfin d'organiser des actions en lien avec l'activité culturelle programmée dans le réseau lui-même.

## Agir dans le cadre de la politique de la ville

L'objectif stratégique en matière de culture est bien de permettre l'accès à la culture, et particulièrement aux établissements culturels, à des populations résidentes des quartiers dits « politique de la ville ». Cette entreprise se décline en différents objectifs opérationnels : 1 : coordonner l'offre culturelle, par une mise en réseau des établissements, un accompagnement des acteurs et des échanges sur les pratiques ; 2 : élaborer des parcours culturels (et sportifs) pour accompagner le public vers la culture ; 3 : développer les réseaux de lecture publique multimédia et numérique par la création d'un maillage territorial, l'accompagnement des projets culturels de la Métropole, une médiation culturelle et innovante. Le financement de ces actions culturelles est assuré par des fonds

de droit commun de la Métropole (101 000 €). Les projets associatifs sont soutenus sur le fonds de Cohésion sociale de la Métropole au titre de l'enjeu « Culture » (19 200 €) et sur le fonds de cohésion sociale Ville.

✓ **> DEMOS, inscrire l'éducation et la pratique musicale dans les quartiers « politique de la ville » et les zones rurales éloignées des lieux de pratique**

Le projet DEMOS, initié par la Philharmonie-Cité de la Musique en 2010, est un projet de démocratisation culturelle centré sur les pratiques musicales en orchestre. Il s'adresse à des enfants de 7 à 14 ans et consiste à permettre l'accès des jeunes à la musique, au travers d'une pédagogie appropriée fondée sur la pratique. D'expérimental dans sa première phase, il est devenu un projet-phare avec une ambition de développement national. La collectivité s'est inscrite dans DEMOS en 2017, au travers d'une convention de partenariat avec la Philharmonie - Cité de la Musique, convention qui décline précisément l'économie de ce dispositif sur le territoire. Ce sont 105 enfants résidant dans les quartiers « politique de la ville » ou dans des territoires ruraux (villes de Courmonterral et de Castries) qui participent dès 2017, grâce à des partenariats avec les villes de Montpellier, Castries et Courmonterral, le Conservatoire à Rayonnement Régional, l'Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie Pyrénées Méditerranée, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, le Centre Communal d'Action Sociale de Montpellier, pour un budget de l'ordre de 262 000 € TTC par an et réparti entre les partenaires. Plusieurs actions ont déjà eu lieu et en 2019, les enfants de l'orchestre DEMOS ont à nouveau eu l'occasion de se produire, notamment pour la création artistique Créa-Mosson.

✓ **Faire des établissements culturels les acteurs de cohésion sociale**

• *Le musée Fabre*

Le musée Fabre, en partenariat avec les associations ESSOR dans le secteur Culturel et socio-éducatif (quartier Petit Bard) et I. Projet Echanges Internationaux Culture et Citoyenneté (IPUICC) (quartier Mosson), accueille des habitants de ces quartiers. La venue au musée permet aux structures associatives de répondre à leurs objectifs de cohésion sociale et d'insertion. La restitution des travaux a, cette année, été proposée dans la médiathèque Shakespeare, favorisant le temps d'échanges entre les familles.

Un autre partenariat du musée avec l'association « Culture et sport solidaire 34 » a pour objectif de proposer des entrées gratuites pour le musée à disposition des publics exclus de la culture et choisis par l'intermédiaire de relais du champ social.

• *L'Écolothèque*

L'Écolothèque s'engage à accueillir, pour au moins un quart de sa fréquentation totale, des classes issues des quartiers « politiques de la ville ». Les objectifs sont dépassés : en 2019, 40 % des classes accueillies sont issues des quartiers politiques de la ville.

• *Le réseau de médiathèques*

Par le biais d'actions ciblées, sur des volets numérique, culturel, éducatif et citoyen, dans les quartiers et communes du territoire, le réseau des médiathèques s'ancre au cœur de la solidarité. À titre d'exemple, la médiathèque Rousseau accueille depuis 2016 une permanence hebdomadaire et gratuite d'écrivain public, en partenariat avec l'association SOMIS (Service d'Orientation et de Médiation pour l'Insertion Sociale). La médiathèque Garcia Lorca accueille les séances du projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) centré sur la pratique musicale en orchestre. Elle organise également des activités partagées parents/enfants pour une classe entrant dans le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans. La médiathèque Shakespeare mène avec les usagers de nombreux projets créatifs, participatifs et collaboratifs : ateliers couture, jardins-partagés, grainothèque...

Depuis 2010, le labo de la BD consiste à faire venir les enfants et les jeunes à l'écriture, aux livres, et à la lecture par la bande dessinée, mais aussi de leur donner envie de créer, à partir de bases solides transmises dans le cadre d'ateliers et de formations.

• *Ideas Box, une médiathèque hors les murs dans les quartiers PLV*

Afin de renforcer la réalité d'une proposition de lecture publique au plus près du besoin, la Direction des médiathèques et du livre de Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 et grâce aux financements consentis de 85 000 €, d'une *Ideas Box*, médiathèque hors les murs et multimédia en kit développé par l'ONG Bibliothèques Sans Frontières (BSF) et désigné par Philippe Starck. L'*Ideas Box* peut se moduler et s'installer partout, intérieur et extérieur, sur 250 m<sup>2</sup> si l'ensemble de la structure est déployé.

Ce dispositif a vocation à aider au développement culturel dans les territoires les plus éloignés des équipements, et en particulier les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, tous situés à Montpellier, qui ont accueilli chacun l'Ideas box au cours de la période 2017-2018. En 2019, après une série de déploiements liés aux manifestations culturelles de la Métropole (Métropole en jeux, Mondial du football féminin, Partir en Livre, 100 artistes dans la ville - ZAT 2019...), ce sont des interventions régulières qui ont été proposées dans deux quartiers prioritaires, Pompignane puis Cévennes. Accueillies dans l'enceinte des écoles, ces animations rassemblent enfants et parents autour de la lecture, d'ateliers de création, du jeu et du numérique.

En complément du réseau de médiathèques existant, l'acquisition de cet outil innovant permet de développer les partenariats avec les acteurs socio-culturels, associatifs et institutionnels du territoire, et d'aller vers des publics non acquis, notamment autour des technologies numériques.

## 1/3 – L'accès au sport et à la santé pour tous

### **Le sport à l'heure de la solidarité**

De nombreuses actions d'intérêt général sont mises en œuvre chaque année en partenariat avec les clubs locaux volontaires. En 2019 citons : le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) solidaire, visant à accompagner la formation au BNSSA auprès d'un public en difficulté sociale à la recherche d'un emploi, le dispositif « J'apprends à nager », visant à promouvoir gratuitement, la sécurité des bonnes pratiques de baignade, auprès d'un large public issu des quartiers de la politique de la Ville, ainsi que des opérations d'animations solidaires telles que la Nuit de l'Eau (collecte de fonds pour la réalisation d'infrastructures sanitaires dans les écoles en Haïti), le Téléthon (collecte de fonds pour la lutte contre les myopathies), le gala solidaire de natation synchronisée (collecte de fonds pour la lutte contre la neurofibromatose), Handiscol'sport avec le Montpellier Club Handisport (activités d'éveil sensoriel pour des enfants handicapés sur un plan moteur) ou encore la journée d'activités motrices, avec le Montpellier Culture Sport Adapté (activités adaptées à un public atteint d'handicap mental). Un montant annuel de 13 000 € est accordé ponctuellement aux clubs partenaires.

Par ailleurs durant les mois de juillet et août 2019 dans le quartier de la Mosson, la Métropole en partenariat avec la Ville de Montpellier, la Direction départementale de la cohésion sociale et les associations sportives du quartier, développent quotidiennement le programme d'animations sportives « Un été à la Mosson », à destination d'un public jeune âgé de 8 à 14 ans, au Centre Nautique Neptune moyennant un tarif de 1 €. D'autres activités complémentaires sont proposées dans le même temps, au départ du Centre Nautique Neptune, par rotation de groupes encadrés par les éducateurs de la Ville de Montpellier, dans les équipements sportifs voisins tels que le stade de la Mosson et le gymnase Rimbaud.

### ✓ **Focus sur la prévention des noyades : un réel enjeu local**

Située en partie sur le littoral et disposant d'une météo clémente, l'Occitanie est, selon Santé publique France, une des régions comptabilisant le plus grand nombre de noyades.

Depuis maintenant 7 ans, Montpellier Méditerranée Métropole propose des activités pédagogiques, ludiques, sportives et gratuites à tous les publics, avec pour principal objectif de renforcer la sécurité des baigneurs, aussi bien en piscines privées et publiques qu'en milieux naturels.

### **Action auprès des scolaires**

En recevant un apprentissage gratuit à la natation, les 24 000 élèves fréquentant toute l'année les différentes piscines, sont bien évidemment le premier public visé par cette campagne de prévention. Des messages de sensibilisation leur sont apportés ainsi que des ateliers destinés à tester leurs capacités à acquérir les réflexes qui peuvent sauver, non seulement leur vie, mais aussi celle d'autrui. Une pièce de théâtre, présentée par la compagnie professionnelle Minibus, sera proposée à quelques 350 scolaires de la Métropole, mettant en scène le quotidien d'un poste de secours sur une plage.

### **Action durant les cours de natation**

Le millier d'enfants et d'adultes qui est inscrit aux cours de natation annuels de la Métropole sera sensibilisé à cette cause à travers des animations spécifiques sur la prévention. Chacun pourra notamment jouer à un jeu de société les mercredis après-midis durant l'opération, imaginé il y a trois ans par deux maîtres-nageurs de la piscine Poséidon. Partagé en cinq environnements : la piscine municipale, la piscine privée, la mer, le lac et la rivière, le jeu consiste à être confronté à des situations à risques et à savoir réagir à bon escient. Édité par la Métropole de Montpellier, ce jeu de plateau est proposé aux bords des piscines, aux enfants, mais également à leurs parents.

### **Opération « J'apprends à nager »**

Grâce à l'opération "J'apprends à nager", l'apprentissage de la natation est accessible à tous. C'est dans le cadre d'un projet national s'inscrivant dans la politique de la ville, que Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec l'Education nationale, le Ministère de la Jeunesse et des sports et les associations locales, s'est engagée à assurer l'apprentissage de la natation aux enfants de 6 à 12 ans. L'objectif du dispositif « J'apprends à nager », est de permettre à tous les enfants entrant en classe de 6° de savoir nager. Une priorité est donnée aux enfants issus des quartiers ciblés dans le cadre de la politique de la Ville.

Cette année encore, des stages gratuits d'apprentissage ou de renforcement des acquis, en vue d'obtenir le test Sauv'Nage, validé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, ont été organisés dans cinq piscines métropolitaines, en coopération avec cinq clubs de natation.

Depuis 3 ans, 1 000 enfants ont bénéficié de ce dispositif à travers 10 séances de formation, soit 10 000 séances de formation pratiquées au sein des piscines métropolitaines.

### **Les équipements et les travaux des équipements sportifs**

Plusieurs rénovations ou inaugurations d'équipements majeurs ont été réalisées ces dernières années et vont se poursuivre : 14<sup>e</sup> piscine Héraclès livrée en septembre 2018, études pour réhabilitation du Centre nautique Neptune et début des travaux en 2021 Etude pour la mise aux normes PMR du Palais des Sports René Bognol et début des travaux en 2020...

#### **✓ Parc Multi-glisse Gérard Bruyère**

Ce projet consiste en l'aménagement d'un plan d'eau artificiel et permanent autour duquel s'organiseront des espaces de loisirs. Le plan d'eau permettra la mise en place d'activités de télési nautique, de Wakeboard et de pêche « prise et relâche » à destination des usagers et des associations sportives.

Le Parc multi-glisse Gérard Bruyère répond à des besoins croissants liés au développement de la pratique des sports de glisse sur notre territoire riche en événements de ce type (FISE, FESTIKITE) et en champions dans le domaine.

Il couvrira une surface de 12 ha et n'aura pas d'équivalent dans l'Hérault et plus largement à l'Est du territoire régional. À noter que ce Parc constituera le plus grand site d'Europe de Wakeboard Câble.

Son positionnement, en direction à la fois des sportifs de haut niveau, des clubs et associations et du grand public, devrait permettre d'améliorer l'attractivité et le rayonnement économique et touristique de la Métropole, en répondant à une demande communale, métropolitaine et régionale et en participant à la diversité et au maillage des équipements sportifs du territoire.

. Les études sont actuellement en cours et les travaux hydrauliques ont démarré.

### **De grandes manifestations en 2019 et des animations associées**

#### **La Coupe du Monde de football féminin FIFA 2019**

En 2019, l'évènement marquant sur le territoire Métropolitain fut sans conteste la Coupe du Monde de football féminin, Montpellier faisant partie des 9 villes hôtes et accueillant 4 matchs de groupe et un huitième de finale. Ce point est détaillé en action phare de ce chapitre.

### **Montpellier, Millau et Sète labellisées « Terre de jeux 2024 »**

Le 17 juin 2019, Tony Estanguet, Président du Comité d'Organisation de Paris 2024 lançait le label « Terre de Jeux 2024 ». Ce label s'adresse aux collectivités territoriales - villes, intercommunalités, métropoles, départements, régions - et au mouvement sportif - fédérations, clubs sportifs - des acteurs essentiels au niveau local pour renforcer la place du sport dans le quotidien des habitants.

Montpellier, Millau et Sète ont collaboré pour obtenir le label en novembre 2019 et être bien identifiés par les délégations olympiques.

Chaque collectivité labellisée va recevoir un kit de communication et le guide d'usage de cette marque exclusivement dédiée aux acteurs du territoire. Dès lors, elle aura un accès privilégié aux informations, outils et événements de



Paris 2024, et pourra partager son expérience avec une communauté engagée, et bénéficier du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir ses actions et son engagement dans le domaine sportif. De plus, seules les communes labellisées « Terre de jeux 2024 » pourront candidater à la labellisation de « Centres de préparation aux jeux » afin d'accueillir les équipes nationales en préparation des Jeux olympiques et paralympiques.

## 2/ ACTION PHARE : COUPE DU MONDE DE FOOTBALL FEMININ FIFA



*Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'O.N.U : Par sa couverture médiatique et les valeurs qu'elle véhicule, la coupe du monde de football féminin contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles (objectif 5).*

En 2019, l'évènement marquant sur le territoire Métropolitain fut sans conteste la Coupe du Monde de football féminin, Montpellier faisant partie des 9 villes hôtes et accueillant 4 matchs de groupe et un huitième de finale.

À ce titre, de nombreuses animations ont eu lieu au sein du Village FIFA Fan Experience à la Maison des Relations Internationales et sur l'Esplanade Charles de Gaulle, avec en plus une exposition sur l'histoire du football féminin et un stand de sensibilisation au tri des déchets.

De plus, afin de faciliter les déplacements vers le stade, une navette gratuite a été mise en place au départ du parking Saint-Jean le Sec et un itinéraire cyclable a été diffusé auprès du grand public. En effet, à partir du service Vélo magg libre-service présent sur le territoire de la Métropole (57 vélostations automatiques réparties sur le territoire métropolitain, dont 4 autour de la gare Saint-Roch) ou par leurs propres moyens, les adeptes du vélo et du ballon rond ont pu se rendre au stade de la Mosson à vélo grâce à un itinéraire spécialement adapté de 8 km (30 à 45 minutes pour réaliser ce trajet écoresponsable). Sur place avait également été mis en place un parking à vélo avec gardiennage permettant aux cyclistes de garer leur vélo en toute sécurité.

## 3/ INDICATEURS

### ✓ **Fréquentation des équipements sportifs (piscines)**

Nombre total d'entrées Public, Club association et Scolaires

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
949 744	1 055 808	1 160 424	1 150 051*	1 087 773**	1 104 736	1 064 700	1 094 452	1 244 921

\*diminution de fréquentation sur la piscine Olympique d'Antigone, entre 2012 et 2013, liée à la présence de nombreux évènements sportifs nationaux et internationaux

\*\*un problème de logiciel ne permet pas de consolider la donnée sur l'année 2014

✓ **Fréquentation des équipements culturels (médiathèques)**

Nombre total de personnes fréquentant les médiathèques (compteur) = nombre de visiteurs

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 023 711	1 102 126	1 272 015	1 292 720	1 297 608	1 271 623	1 329 068	1 391 407	1 503 794

## 4 / PERSPECTIVES

La Collectivité travaille pour la mise en place de nouveaux projets afin de renforcer sa politique en faveur de l'épanouissement de ses habitants : culture, sport, loisirs, santé, services...

### SPORTS

Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour lancement des travaux de réhabilitation en site occupé du Centre Nautique Neptune en 2021.

Réhabilitation et lancement des travaux de mise aux normes PMR au Palais des sports René Bougnol en 2020.

Des études de faisabilité pour la rénovation de la piscine Jean Taris et le stand de tir de Villeneuve lès Maguelone seront également programmées pour 2020.

### Trois objectifs à venir concernant le sport et le développement durable :

- De la sensibilisation des acteurs à l'auto-organisation (exemples liés aux événements sportifs)
- Le croisement de la politique municipale avec le développement durable sportif (exemple : accès aux infrastructures et aux manifestations en tramway, minimiser les nuisances urbaines et les déchets : FISE, Urban Trail etc.)
- Proposer un éco-événement comme modèle pédagogique à partager
- Développement d'une charte à destination des organisateurs sportifs et culturels

## 5/ FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

### Renforcer la prévention santé auprès des agents

✓ **La création d'une direction Santé et Prévention**

Dès la création du Pôle RHRS avait été créée une direction dédiée à la Qualité de Vie au Travail, au Dialogue Social et à l'Accompagnement Managérial (DQVTDSAM). À l'occasion d'une étude expertisant la charge de travail et l'organisation du Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales, une réflexion a été conduite sur l'opportunité de la création d'une Direction Santé et Prévention. Regroupant les services Qualité de Vie au Travail et Santé, elle a depuis juillet 2018 en charge l'élaboration, la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie relative à la prévention et à la santé, axe majeur qui contribue à améliorer à la fois le bien-être au travail, mais également l'organisation et le fonctionnement des directions et services de la ville de Montpellier.

L'ambition est ainsi de créer davantage de synergie entre ces 2 services, de faire converger les expertises et les dispositifs autour d'une ambition commune et de mieux partager les principes inhérents à la santé et à la prévention au sein du PRHRS d'une part, mais également en lien étroit avec les directions de la ville de Montpellier. En effet, la prévention et la santé nécessitent bien évidemment une expertise qui est en grande partie concentrée au sein de la Direction Santé Prévention, mais également et surtout de permettre à chaque agent et aux managers d'être les principaux acteurs de cette ambition.

En complément, la réorganisation du Pôle RHRS a conduit à rattacher directement le service dialogue social et la chargée de mission pour l'accompagnement managérial au Directeur de Pôle, permettant ainsi de renforcer la dimension transversale et stratégique de ces 2 domaines. Cela permet par là même de répondre à l'ambition donnée par la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit en 2022 la fusion du CHSCT et du CT en un Comité Social Territorial met en évidence la transversalité et la complémentarité des questions relatives à l'organisation du travail et de la santé/prévention.

En 2019, a notamment été lancée la programmation sur 3 ans de l'élaboration du document unique de l'évaluation des risques professionnels, socle indispensable à l'élaboration d'une stratégie de prévention opérationnelle et cohérente. En outre, les équipes de la Direction Santé Prévention se mobilisent, aux côtés de la Direction des Parcours Professionnels et des Compétences, pour concevoir et mettre en œuvre les dispositions relatives au décret PPR (Période Préalable à la Reprise) qui permet d'accompagner les agents connaissant une difficulté de santé le retour/maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, des actions de communication de prévention ont été organisées lors des « Matinées QVT » en avril et mai 2019 sur « le Bruit et l'Audition » en collaboration avec des partenaires institutionnels (ARIEDA, CARSAT, Mutualité Française...). Ces matinées organisées sous forme de conférences et d'ateliers ont permis d'informer les agents sur les risques liés au bruit au travail sur les problématiques de l'audition (surdité, acouphènes...).

### **Renforcer l'accès au sport, à la culture et aux aides sociales**

La Collectivité a mis en place un partenariat avec le Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle (CASSC), afin de satisfaire les besoins sociaux des agents. Aujourd'hui, le CASSC fait partie intégrante de la vie des agents et participe à la création de lien social. Il a pour vocation de faciliter l'accès aux loisirs, au sport, à la culture, aux aides sociales et aux services collectifs.

## **6/ INDICATEURS INTERNES**

### ✓ *Pourcentage de mixité Homme/Femme dans la Collectivité*

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
F : 51 % H : 49 %	F : 52 % H : 48 %	F : 50 % H : 50 %	F : 51,3 % H : 48,7 %	F : 50,1 % H : 49,9 %	F : 50,5 % H : 49,5 %	F : 45 % H : 55 %	F : 46 % H : 54 %	F : 47 % H : 53 %

### ✓ *Pourcentage de personnes handicapées dans la Collectivité*

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
4,89 %	5,52 %	6,00 %	6,00 %	6,08 %	6,18 %	6,71 %	6,27 %	6,29 %	6,43 %

# LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE AU REGARD DES 5 ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour répondre aux **5 finalités du développement durable**, le cadre de référence national donne 5 éléments déterminants pour toute démarche :

- **Participation des acteurs du territoire** (collectivités infra et supra territoriales, élus, techniciens, population, acteurs associatifs, économiques, financeurs...).
- **Organisation du pilotage et transversalité** : Diagnostic partagé et concertation (en intelligence collective).
- **Transversalité des approches** (l'environnemental / l'économique / le social). En prenant en compte le court, le moyen et le long terme, et en prenant en compte les autres stratégies mises en œuvre sur le territoire (Plan local d'urbanisme, Plan de déplacement urbain...) ou aux échelles infra et supra (autres plans climat, Schéma de cohérence territoriale...).
- **Stratégie d'amélioration continue et évaluation** (chercher à améliorer la situation initiale d'une collectivité et de son territoire au regard des finalités du développement durable, et à améliorer les méthodes de travail pour y parvenir, en faisant évoluer si nécessaire le projet dans le temps).
- **Évaluation partagée** (pour mesurer la pertinence des actions au regard des enjeux et des finalités, et mesurer l'efficacité des moyens affectés).

L'approche de développement durable permet d'adopter une méthode transversale et d'identifier les interactions et articulations entre politiques publiques. Un diagnostic transversal met en perspective les relations entre les thèmes, les espaces, les activités et les acteurs. L'approche systémique inhérente au développement durable, permet ainsi de mettre l'accent sur les liens entre les divers politiques publiques et secteurs d'action d'une collectivité, pour en appréhender les impacts positifs, neutres ou négatifs, et coordonner une stratégie de résilience.

# 1 / OBJECTIFS ET ACTION

## 1/1 – La participation des acteurs et de la population

### **Le rôle renouvelé du Conseil de développement, le CoDe**

Fortement mobilisée par les sujets sociétaux et environnementaux de son époque, le Conseil de développement de Montpellier Méditerranée Métropole, le CoDe, a produit depuis son installation en 2015, neuf contributions. Ces contributions font suite à des auto-saisines comme par exemple l'étude sur les perceptions, usages et besoins en santé numérique des citoyens, quelle identité alimentaire pour Montpellier Méditerranée Métropole ou le tourisme éphémère. Travaillant toujours en mode projet, les membres du Conseil de Développement ont également été saisis par la Métropole de Montpellier. Parmi ces contributions figurent celle sur l'enjeu de la création de Portes ou Connexions Métropolitaines et celle sur le projet de SCoT. Mettant en lumière la nécessaire attractivité de ces zones d'échanges, le travail collectif des membres a permis de consolider le projet.

L'année 2019 a été consacrée à la construction de l'avis des membres sur le PCAET de Montpellier Méditerranée Métropole, en privilégiant les visites exploratoires permettant de confronter les idées aux réalités du terrain.

### **L'échelon communal, 1<sup>er</sup> maillon de la relation aux habitants**

Parler de proximité oblige d'emblée à mettre à distance une idée reçue selon laquelle la Métropole serait synonyme, d'éloignement des citoyens. La construction de Montpellier Méditerranée Métropole en collaboration étroite avec les 31 Communes est conçue comme une plus-value ajoutée au fonctionnement de l'ensemble du « bloc communal ». La commune est repositionnée comme porte d'entrée des habitants et usagers. Le déploiement de guichets uniques (commune -Métropole) de proximité est un des premiers projets concrets mis en œuvre.

À ce titre, et après expérimentation en 2015 avec des communes volontaires, le guichet unique de proximité est opérationnel, sur l'ensemble des 31 communes, depuis le 1er janvier 2016. Les agents des maisons de proximité sont désormais affectés dans les communes (à temps plein ou temps partiel) pour assurer, avec les agents d'accueil des communes, l'ensemble des missions d'accueil du bloc communal.

Cette évolution décisive pour la qualité et la mise en cohérence du service aux usagers s'est accompagnée du déploiement d'une plateforme informatique de gestion des réclamations, permettant, à l'appui du dispositif e-services, d'enregistrer les réclamations des usagers, quel qu'en soit le point d'entrée et d'en assurer un suivi.

### **La participation citoyenne et la place des habitants dans le Contrat de Ville**

Les conseils citoyens, issus de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, sont des instances de démocratie participative, mises en place à l'initiative des collectivités, de leurs groupements et de l'État, dans le cadre du contrat de ville. L'objectif au cœur de la définition des conseils citoyens est le recueil de « l'expertise d'usage » par l'habitant.

Le conseil citoyen est donc un espace de propositions et d'initiatives, porté par les habitants pour répondre à leurs besoins. Douze principes généraux doivent guider leur action : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co construction.

Douze conseils citoyens pour 12 quartiers prioritaires de la politique de la ville ont ainsi leur place dans les instances de pilotage du contrat de ville. Ces 12 conseils dotés d'un statut associatif ont été créés dans les quartiers en 2016. Leur composition est issue d'un tirage au sort pour le collège des habitants, et d'un appel à candidatures pour le collège des associations et acteurs locaux, conformément à la délibération du Conseil municipal de Montpellier du 19 février 2015. Ils bénéficient d'une subvention annuelle de fonctionnement et de locaux équipés. En 2018, ils ont été renouvelés dans leur totalité et une prestation d'accompagnement a été lancée pour leur donner les outils leur permettant d'assurer au mieux leur rôle auprès des habitants et des institutions. Cet accompagnement s'est ensuite déroulé tout au long de l'année 2019.

#### **✓ La gouvernance, le pilotage politique et le pilotage technique du contrat de ville**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Maire – Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Préfet. Il est composé par des représentants de l'ensemble des 21 signataires du contrat de ville et des représentants des conseils citoyens (2 représentants par conseil citoyen). Il est complété par un comité de pilotage des financeurs composé des institutions, financeurs du contrat de ville.

Animé par la Métropole et l'État de manière partenariale et participative, le comité technique, composé d'un technicien référent par institution partenaire financeur du contrat, se réunit régulièrement en 2018. Il prépare et suit les 2 appels

à projets (2017 avec 390 dossiers et 2018, 323 dossiers déposés), prépare les décisions des comités de pilotage et met en œuvre la programmation annuelle au travers des moyens mobilisés dans le cadre du contrat.

### La plateforme d'e-services

Un projet de plateforme d'e-services aux citoyens a été initié en septembre 2013 par la Métropole. Il s'inscrit dans une démarche globale d'e-institution qui concerne à la fois des problématiques internes (optimisation des processus de travail par la dématérialisation) et externe (plus de services et plus de qualité de services aux citoyens grâce aux outils numériques).

L'objectif majeur de cet outil est de construire une offre de service à l'utilisateur au travers des outils numériques dans les domaines de compétences de la Métropole :

- faciliter les démarches et les échanges entre les usagers et l'institution, grâce à des services dématérialisés, en complément des modalités actuelles (mail, courrier, téléphone ou guichets uniques de proximité des communes) ;
- offrir un point d'entrée unique et sécurisé à un ensemble de services dont certains existants et déjà « dématérialisés » (compte lecteur des Médiathèques, inscription à des services en ligne...) ;
- informer en temps réel avec des alertes (messages, push SMS).

De plus, le projet permet d'offrir aux Communes membres qui le souhaitent une instance dédiée de la plateforme à leurs couleurs sur leurs sites web. 19 Communes ont fait ce choix (Montpellier, Saint Génies des Mourgues, Courmonterral, Lavérune, Fabrègues, Le Crès, Clapiers, Castelnau-le-Lez, Vendargues, Juvignac, Lattes, Saint-Brès, Castries, Pérols, Villeneuve-lès-Maguelone, Sussargues, Saint-Georges-d'Orques, Saint Drézéry, Lattes, Saint-Jean de Védas).

Ces plateformes sont articulées autour d'un compte usager territorial unique, lui-même compatible avec le nouveau service d'identité nationale France Connect.

Depuis le début de l'année 2016, c'est également cette plateforme mutualisée qui sert de support à la gestion de toutes les demandes liées au cadre de vie et à l'espace public effectuées sur l'Internet, mais aussi auprès des agents des 31 guichets uniques déployés dans les Mairies par Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Schéma Directeur est toujours en activité en 2019 et relancé jusqu'en 2020, avec les mêmes objectifs.

### Plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation des marchés est obligatoire pour les marchés à partir de 25 000 € HT. Depuis 2007, la Métropole a développé un portail d'accès aux procédures dématérialisées pour son compte, mais permettant aussi aux communes qui le souhaitent de répondre, à faible coût, aux obligations légales dans ce domaine (la personne publique ne peut pas refuser de recevoir les candidatures dématérialisées et doit disposer d'un profil d'acheteurs en ligne pour les achats supérieurs à 25 000 € HT). 30 communes utilisent ce service à ce jour.

### Plateforme mutualisée d'open-data

Depuis 2012 Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier mettent à disposition des données publiques (open data) dans une volonté à la fois de levier économique, de transparence de l'action publique, mais aussi de modernisation de l'action publique.

L'open data est devenu une brique utile à diverses orientations politiques de la Métropole :

- une brique au service de la smart city,
- une brique qui intègre l'offre de coopérative de services pour les communes de la Métropole,
- une brique au service de la modernisation de l'action publique... vers un service public de la donnée.

1028 jeux de données sont mis à disposition en 2019 dans 13 thématiques (équipement, transport, sports, économie, tourisme et patrimoine, citoyenneté, santé, environnement, urbanisme, culture, finance et administration).

Exemple de données populaires : PLU, disponibilité de parkings, occupation du sol, cadastre, délibération du conseil.

### Plateforme mutualisée d'e-administration

Depuis 2015, Montpellier Méditerranée Métropole déploie une plateforme d'e-administration exclusivement à destination des communes proposant un ensemble de services couvrant la chaîne de dématérialisation de bout en bout à travers un portail sécurisé et unifié de manière à faciliter les usages et les échanges entre les collectivités et les services de l'État.

Ces outils sont destinés particulièrement à permettre aux communes de répondre aux obligations légales concernant la dématérialisation des flux comptables et financiers (projet PESV2) et des actes administratifs (projet ACTES).

Modules déployés à ce jour :

- Gestion et dispositif de télétransmission des flux PES V2 (incluant potentiellement les pièces justificatives),
- Parapheur électronique pour signature des élus,
- Gestion et dispositif de télétransmission des actes administratifs,
- Dématérialisation des convocations des élus aux assemblées.

24 communes utilisent à ce jour au moins un des modules de ce service.

## 1/2 – Le pilotage et la transversalité de la démarche

### La mise en place des outils de gouvernance ad-hoc pour une meilleure transversalité des démarches

#### ✓ **Un schéma de mutualisation construit dans une logique de coopérative des services aux communes**

Depuis la fin de l'année 2015 la Métropole a co-construit avec ses communes membres un Schéma de mutualisation qui a pour triple objectif de rationaliser l'action publique entre les communes et l'intercommunalité, d'offrir de nouveaux services aux habitants et aux municipalités, de coordonner les politiques sur le territoire. Il s'articule autour de deux axes :

- la mutualisation des services
- la coopérative de services

Cette démarche singulière à la Métropole repose sur la volonté de recenser et renforcer des actions déjà lancées avec les communes et de structurer ainsi une coopérative de services qui concerne un large panel comme par exemple : des outils informatiques partagés à destination des habitants ou des services, le développement d'un réseau des ressources humaines qui partage des expertises et des offres d'emplois, organise des formations coordonnées (plus de 700 agents formés), la structuration des actions pédagogiques entre le conservatoire de Montpellier et les écoles de musique municipales... Elle a permis de faire émerger de nouvelles ambitions concernant la coordination de la gestion des risques naturels, la mise en place d'un réseau thématique Enseignement musical, la coordination des équipements et services culturels et sportifs, l'utilisation de produits bio et locaux dans les cantines scolaires...

L'évaluation et l'actualisation régulière du schéma de mutualisation a abouti à une priorisation et à une rationalisation qui a permis de concentrer et renforcer la coopérative de services sur 14 thématiques principales répondant aux attentes des communes et offrant de nouveaux services aux habitants. Sur ces 14 thématiques, 7 ont été particulièrement priorisées dont l'appui aux communes pour l'ingénierie en restauration collective intégrant la préservation de la bio diversité, le développement des circuits courts et une politique alimentaire durable.

Le processus de mutualisation concerne uniquement à ce jour, la convergence entre les services de la Ville de Montpellier et la Métropole. Il s'est déroulé progressivement depuis la fin de l'année 2014 pour intégrer désormais dans des services communs plus de 550 personnes représentant 9,2 % des postes permanents de la Ville et de la Métropole. Il concerne en grande partie les fonctions ressources (Finances, Affaires Juridiques et Commande Publique, Ressources Humaines...). Mais aussi l'intégralité des missions relatives à l'Urbanisme et à l'Habitat, les services en charge de la solidarité et du vivre ensemble et une partie de ceux œuvrant pour les Sports et la Culture.

### L'articulation des différentes stratégies mises en œuvre par-delà de son périmètre administratif

#### ✓ **Repenser la relation aux territoires voisins**

Les réformes de l'organisation territoriale de la République intervenues entre 2010 et 2015, la création de la nouvelle Région Occitanie Occitanie et les nouveaux défis de la transition énergétique et écologique imposent à la Métropole de développer des relations ambitieuses, structurées et concrètes avec ses territoires voisins et partenaires.

En 2019, la Métropole s'est associée à différentes collectivités pour élaborer des contributions sur le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la Région Occitanie :

- Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole ont mis en avant, dans le cadre d'une contribution conjointe, la nécessité de reconnaître le fait métropolitain, moteur de l'attractivité économique de la région ;
- les 15 collectivités porteuses des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du « ruban méditerranéen », ont mis en avant l'existence d'un système métropolitain méditerranéen de Perpignan à Bagnols-sur-Cèze ;



- les 6 structures voisines porteuses de SCoT, ont quant à elles relayé les convergences et partenariats nombreux déjà établis entre les collectivités.

Ces différents partenariats sont appelés à se poursuivre, par exemple, les trois collectivités porteuses de SCoT approuvés en 2019 (Communauté de Communes de Grand Pic St-Loup, Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et Montpellier Méditerranée Métropole) partageront les méthodes de mise en œuvre et d'évaluation de leur document de planification.

✓ **Une stratégie territoriale inscrite dans l'interterritorialité : le programme « POPSU Métropoles »**

Enfin, à l'échelle du grand territoire, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé de participer au programme « POPSU Métropoles » comme d'autres grandes métropoles françaises (Toulouse, Bordeaux, Lyon, Nantes, Lille, Strasbourg, Grenoble...).

Le principe de POPSU est de contribuer à la compréhension des systèmes d'action, des stratégies urbaines, et des projets architecturaux et urbains que les métropoles développent. La plateforme constitue un « lieu de convergence des milieux de la recherche et de ceux qui font et gouvernent les villes ».

Montpellier a la chance de pouvoir conjuguer son développement à l'échelle d'un réseau d'agglomérations aux identités et aux caractéristiques différenciées et complémentaires : l'écosystème formé par les pôles urbains de Sète, Montpellier Cœur d'Hérault, Nîmes et Alès, Béziers et Narbonne. De ce point de vue, le maillage de ce réseau urbain polycentrique constitue un atout majeur pour la structuration, le développement et la diffusion des fonctions métropolitaines.

Cet ensemble d'aires urbaines, qui s'étend des contreforts des Cévennes au Lido de Sète, réunit au moins un million d'habitants, soit le deuxième foyer de population et d'activité de la région Occitanie. Il bénéficie de l'effet accélérateur et cumulé des 5 fonctions métropolitaines définies par l'INSEE « conception-recherche », « prestations intellectuelles », « commerces interentreprises », « gestion » et « culture-loisirs ».

Une des premières hypothèses est l'existence d'un réseau de villes interdépendantes et connectées à leur arrière-pays et au littoral. La longue histoire exprime sans détour ce fait urbain (organisation gallo-romaine, via domitia, etc.). Ces collectivités et 3M initient aujourd'hui de nouvelles phases de coopérations entre territoires, sur plusieurs axes, sachant que les sujets ne manquent pas : préservation de l'environnement, développement du tourisme, circuits courts agro-alimentaires, actions culturelles, nouvelles interconnexions de transports et de mobilités, de réseaux...

Ces nouvelles formes de collaborations territoriales impriment une orientation aux défis des transitions climatiques et écologiques.

Le consortium mobilisé pour les 3 années à venir rassemble une quinzaine de chercheurs (7 femmes / 8 hommes) issus de la science politique, de la géographie, de la sociologie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du design. Ils inscrivent leurs recherches respectives dans le cadre de quatre unités de recherche : l'UMR Acteurs, Ressources, Territoires dans le développement (ART Dév), le Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine (CEPEL), le Laboratoire Innovation Formes Architecture Milieux (LIFAM) et PROJEKT.

Au final, la proposition de recherche portée par le consortium et la Métropole a permis de doter la thématique partagée « La Métropole et les autres » (partagée avec les autres plateformes locales) d'une orientation se saisissant notamment de la projection de la Métropole avec les objectifs et les axes structurants qu'elle s'est donnée dans le cadre de la démarche « Montpellier Territoires » et du phénomène de métropolisation à l'échelle du très grand territoire. Des thématiques locales déclinent quant à elles cette visée au travers de questions en capacité de traduire cette projection. Il en ira ainsi pour la thématique de la culture, de celle du littoral, mais également des enjeux fonciers liés à l'attractivité résidentielle.

L'émergence de relations stabilisées avec le monde de la recherche permet d'alimenter les réflexions de la Métropole sur le développement durable de son grand territoire.

✓ **Focus sur l'exemple de coopération pour la filière bois,**

*La filière bois*, est au cœur de la coopération entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

Le partenariat signé le 12 janvier 2018 affiche des objectifs multiples qui se déclinent en 6 axes de coopération pour cette thématique :

- › Favoriser le développement réciproque des territoires.
- › Une coopération autour de la forêt et de la filière bois
- › La pérennisation de la filière bois énergie
- › Le renforcement de la filière bois-construction
- › Le développement d'une filière locale de mobilier bois intérieur et extérieur
- › La mobilisation de moyens financiers innovants pour agir en faveur du reboisement, de la préservation de la biodiversité et de la compensation carbone.

✓ **Les partenariats avec les collectivités limitrophes sur les démarches Natura 2000**

Depuis 2011, Montpellier Méditerranée Métropole est pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues – Poussan ». Ce site s'étend sur 2 intercommunalités : Montpellier Méditerranée Métropole et Sète Agglopôle Méditerranée.

Le site des collines de la Moure est concerné par deux dispositifs Natura 2000 : la Directive « habitats » et « oiseaux ». Il s'étend sur les territoires de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, de Sète Agglopôle Méditerranée et de Montpellier Méditerranée Métropole. Les 3 intercommunalités partenaires ont décidé de constituer, à la fin de l'année 2018, un groupement de commandes, afin d'établir un plan d'action interterritorial complémentaire des dispositions de préservation de la biodiversité établies dans ce cadre. L'année 2019 a été l'occasion de réaliser et partager le diagnostic et les enjeux. L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du programme d'action, qui portera notamment sur les thématiques suivantes : sports de pleine nature, activités agricoles et pastorales, préservation et valorisation du patrimoine vernaculaire. Des opérations coordonnées d'aménagement et de valorisation seront réalisées sur la base de ces orientations.

✓ **Un projet cyclable partenarial global et structurant**

Le projet d'aménagement cyclable interterritorial de plus de 8 kilomètres de long entre le Pôle d'Echanges Multimodal Occitanie et Saint-Gély-du-Fesc, a été finalisé au cours de l'été 2019. Il constituera un axe majeur des mobilités actives au nord du territoire Métropolitain.

Il permet de relier à la fois Montpellier à la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, mais aussi de desservir par des liaisons douces un bassin de vie beaucoup plus étendu. Il se raccordera en effet directement sur la piste cyclable réalisée le long de la nouvelle voie métropolitaine RM 127<sup>E3</sup> qui dessert la commune de Grabels. Il assurera une liaison douce et sécurisée via le pont du rond-point de la Valsière avec la liaison cyclable départementale qui dessert Montferrier sur Lez, Saint Clément de Rivière et Prades le Lez.

Cette opération favorisera des déplacements quotidiens entre ces zones périurbaines et la Ville de Montpellier en vélo ou en vélo à assistance à électrique. Les temps de parcours sont respectivement évalués à 30 minutes et 20 minutes, ce qui les rend compétitifs par rapport aux déplacements en véhicules individuels et aux transports en communs aux heures de pointe.

Elle participera aussi à l'essor du « vélo tourisme » entre Montpellier et son amphithéâtre naturel en garantissant un accès sécurisé et facilité aux voies vertes du réseau départemental qui innervent notamment les paysages du Pic Saint Loup, de Saint Guilhem et des gorges de l'Hérault.

**La coordination d'une pluralité d'acteurs**

Sa réalisation pour un montant estimé à 1,7 million d'euros associe 3 maîtres d'ouvrages : le Département de l'Hérault (230 000 €), la Ville de Saint-Gély du Fesc (300 000 €), Montpellier Méditerranée Métropole (1 170 000 €)

Elle bénéficiera d'aides financières substantielles de la Région Occitanie (242 000 €) et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (80 000 €).

**Un déroulement en 3 phases :**

Les travaux s'étendront de la fin de l'année 2019 à la fin du premier semestre 2022 comme suit :

- Décembre 2019-Début 2020 prolongement des pistes cyclables municipales par la commune
- Deuxième semestre 2020-premier semestre 2021 réalisation du tronçon des limites communales de Saint Gély du Fesc jusqu'au rond-point de la Valsière, par le Département et la Métropole
- Deuxième semestre 2021-premier semestre 2022 réalisation du tronçon du rond-point de la Valsière jusqu'au Pôle d'Echanges Multimodal d'Occitanie

## 1/3 – L'évaluation et la stratégie d'amélioration continue

### La démarche d'amélioration continue Cit'ergie

Si le rapport de développement durable est l'outil phare de suivi et d'évaluation des politiques de développement durable de la collectivité, Cit'ergie, un outil complémentaire et spécifiquement orienté sur les questions énergie, air et climat, est déployé à la Ville et à la Métropole.

Ayant mobilisé l'ensemble des services, la démarche de labellisation Cit'ergie permet à ces deux collectivités de disposer d'une série d'indicateurs de suivi des effets des politiques énergie-climat, et notamment du plan d'action élaboré dans le cadre de cette labellisation.

En effet, le catalogue Cit'ergie comprend 118 indicateurs sur 6 thématiques :

- La planification du développement territorial.
- Le patrimoine de la Collectivité.
- L'approvisionnement en eau, énergie et assainissement.
- La mobilité.
- L'organisation interne.
- La communication et la coopération.

Un certain nombre plus pertinent de ces indicateurs, remis à jour annuellement serviront à la collectivité pour évaluer son action transversale en matière de climat, d'énergie, et de qualité de l'air, à travers la mise en œuvre de ses différentes compétences, et en lien avec l'action de la Ville.

De fait, plusieurs de ces indicateurs serviront directement l'année prochaine à nourrir les indicateurs du rapport de développement durable, contribuant à construire un outil d'évaluation globale, cohérent, et s'appuyant sur l'existant.

## 2/ ACTION PHARE : LE PROCESSUS DE CONCERTATION DU PCAET



*Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'O.N.U : le processus de concertation vise à faire contribuer tous les acteurs aux politiques publiques à mener sur la question air, énergie, climat et en ce sens, contribue à l'objectif 13 et 16. En permettant aux acteurs locaux de s'informer et de monter en compétence sur ces sujets, la concertation permet à la fois une éducation à la question air-énergie-climat (objectif 4), à engager des changements de comportements (objectif 12) et plus généralement au développement durable de la Métropole (objectif 11).*

Plusieurs dispositifs d'animation, de concertation et de communication ont été mis en œuvre pour accompagner l'élaboration du Plan climat :

- ✓ **Organisation du Forum Climact le 27 mars 2019 au Corum**  
Le Forum Climact, organisé au Corum le 27 mars dernier, a permis de présenter les éléments de diagnostic et de partager les enjeux avec les acteurs et les partenaires du territoire et des territoires voisins, au travers de tables rondes auxquelles ont participé des experts, des chercheurs, des associations... Des ateliers thématiques ont par ailleurs permis d'amorcer la réflexion sur la stratégie à construire.
- ✓ **Comité des partenaires : les services de l'État, la Région, le Département, l'ADEME, les chambres consulaires, les gestionnaires de réseaux d'énergie, les EPCI voisins**  
Le comité des partenaires s'est réuni à deux reprises en 2019, pour partager les éléments de diagnostics, mais également en phase de construction de la stratégie.
- ✓ **Association des maires des 31 communes aux différentes étapes**  
Des ateliers de secteurs ont permis de réunir les maires pour partager les réflexions à chaque étape d'élaboration du PCAET. Le 21 octobre, les grandes lignes de la stratégie ont été approuvées à l'unanimité par un vote de la conférence des maires.
- ✓ **11 ateliers thématiques et partenariaux, réunissant les services de la Métropole et des communes, ainsi que les acteurs du territoire**  
Des ateliers de co-construction du programme d'action ont été organisés la première quinzaine d'octobre sur différentes thématiques :
  - Atelier 1 & 2 - La place de l'eau sur le territoire et la place de l'arbre sur le territoire
  - Atelier 3 - Prévention des déchets et économie de la ressource
  - Atelier 4 - Mobilités
  - Atelier 5 - Rénovation énergétique des bâtiments
  - Atelier 6 - Énergies renouvelables
  - Atelier 7 - Évolution des comportements et des pratiques
  - Atelier 8 - Écoresponsabilité interne des collectivités
  - Atelier 9 - Neutralité carbone des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain
  - Atelier 10 - Intégration du développement durable dans les marchés
  - Atelier 11 - Les startups pour le climat
- ✓ **Une page Internet sur le site de la Métropole permet au grand public de se familiariser avec le sujet et d'apporter sa contribution volontaire**
- ✓ **Travail de sensibilisation des enfants initié avec le conseil municipal des enfants et l'Écolothèque**  
Les enfants de l'Écolothèque et du conseil municipal des enfants de Montpellier, qui ont été sensibilisés aux problématiques du changement climatique, ont proposé leur vision du plan climat dans "Le plan climat des enfants". Leurs contributions en termes d'actions seront, pour certaines, intégrées.
- ✓ **Implication du Conseil de Développement de la Métropole**  
Le Conseil de Développement de la Métropole, a été saisi par la collectivité afin qu'il puisse lui aussi contribuer, après plusieurs séances de présentation des enjeux, visites de terrains et ateliers de travail organisés tout au long de l'année 2019.

L'ensemble des contributions au PCAET seront centralisées dans un bilan de la concertation prévu en 2020.

### 3 / INDICATEURS TERRITORIAUX

✓ **Nombre de Pass Métropole délivrées, depuis le lancement (cumulées)**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
193 990	211 469	227 867	243 160	256 539	267 304	277 253	288 441	305 523

La carte Pass' Agglo, lancée en 2005, est devenue, au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la carte Pass Métropole.

✓ **Nombre de pages Internet consultées sur les sites de la Métropole**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
712 376	806 139	930 137	748 856	1 806 797	2 462 863	2 373 276	2 138 478	2 293 481	2 635 927

• **Nombre de sujets traités par le Conseil de Développement\***

2015	2016	2017	2018
6	7	7	6

\*Cet indicateur, essentiel à la concertation de Montpellier Méditerranée Métropole sur ses objectifs et ses projets est renseigné à partir de 2015, année de la relance du Conseil de Développement.

✓ **Nombre de réunions des 31 DGS**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
3	3	7	6	6	4	3	4

✓ **Nombre d'agents aux visites culturelles et sportives organisées pour les agents**

Nombre total de participants aux visites (1 agent peut participer plusieurs fois)

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 333	731	plus de 1 000 participants	266	/	Env.150	180	220

### 3/ PERSPECTIVES

✓ **Coopération intercommunale**

- Achat des sapins de Noël de la Métropole de Montpellier, dans une démarche de circuits-courts auprès de producteurs situés sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc et/ou dans le Parc Naturel du Haut-Languedoc : fin 2019
- Etablissement d'un plan d'action interterritorial de valorisation du patrimoine vernaculaire, de développement du tourisme de pleine nature, de promotion de l'agroécologie et du pastoralisme sur les collines de la Moure, en partenariat avec Sète Agglopolé Méditerranée et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault : fin 2020
- Intégration du projet de Pôle d'Echanges Multimodal de Gignac et des futurs flux de transports en commun pour optimiser l'intégration des transports interurbains en provenance de la vallée de l'Hérault dans le futur PDU Métropolitain : 2020-2021. Etude de la faisabilité du projet de Bus à Haut Niveau de Services reliant Gignac à la Métropole via l'A 750 dans le cadre de l'étude sur l'étoile des mobilités métropolitaine menée avec la Région Occitanie : 2020-2021
- Attribution du futur contrat de mise en œuvre et d'exploitation du service public des mobilités actives dans le cadre d'un groupement de commandes conclu avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup relatif à la location longue durée de vélos électriques : fin 2020-début 2021

### 4/ FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

**Dématérialisation des services Assemblée Ville et Métropole**

S'agissant des services « Assemblées » de la Ville et de la Métropole, la dématérialisation des convocations des Conseils municipaux et métropolitains a permis, outre l'inscription du projet dans une démarche de développement durable et de sécurité juridique, une économie annuelle de 120 000 € environ (reprographie et envoi des dossiers en version papier).

De plus, 2019 a été consacrée à des formations sur la dématérialisation des achats : plus de 75 % des 102 référents marchés publics de la Métropole ont été formés (77 agents). Près de 90 % des participants à ces formations ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits (chiffres de mai 2019 concernant des agents Métropole, Ville et CCAS).

DEVELOPPEMENT DURABLE OPPORTUNITÉ

**MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE**

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, stations "Léon Blum" et "place de l'Europe"  
Tramway 4, station "place de l'Europe"

[montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr)

